



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9158<sup>e</sup>** séance

Jeudi 20 octobre 2022, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Présidente :* M<sup>me</sup> Ngyema Ndong. . . . . (Gabon)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M. Stastoli
Brésil . . . . .	M. Jardim Oliveira
Chine . . . . .	M <sup>me</sup> Gui Dan
Émirats arabes unis . . . . .	M <sup>me</sup> Tantawy
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Curiel
Fédération de Russie . . . . .	M. Kuzmin
France . . . . .	M. Samson
Ghana . . . . .	M. Nsowah
Inde . . . . .	M. Setia
Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Ispas
Kenya . . . . .	M <sup>me</sup> Mohammed
Mexique . . . . .	M <sup>me</sup> Vásquez Muñoz
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Tranoey
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> O'Kelly

## Ordre du jour

### Les femmes et la paix et la sécurité

Renforcer la résilience et le leadership des femmes, une voie menant à la paix dans les régions en proie à des groupes armés

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740)

Lettre datée du 4 octobre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/743)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est reprise à 15 h 5.*

**La Présidente** : Je rappelle aux orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux dans les meilleurs délais. Le voyant rouge de leur micro se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Canada.

**M<sup>me</sup> O'Neill** (Canada) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence du Conseil de m'avoir invitée à prononcer deux déclarations distinctes aujourd'hui. La deuxième sera faite au nom du Canada, et la première au nom des 64 États membres du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, un réseau informel représentant les cinq groupes régionaux de l'ONU et l'Union européenne.

En Afghanistan, en Haïti, au Myanmar, au Soudan, en Ukraine, au Yémen et dans bien d'autres pays, les femmes et les filles s'emploient, avec courage, à consolider la paix et à façonner l'avenir de leur pays. Face à la montée de la militarisation et de la misogynie, elles démontrent leur détermination, leur résilience et leurs capacités, au péril de leur propre sécurité. Pourtant, les femmes et les filles, en particulier dans les contextes de conflit, continuent d'être exclues de la prise de décision et de faire l'objet de discrimination et d'actes de violence, notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre.

Les dirigeantes ont clairement indiqué ce que la communauté internationale doit faire. Nous, les 64 États membres, voudrions rappeler les sept engagements qu'elles ont énoncés.

Premièrement, nous devons protéger, respecter et promouvoir l'autonomie et les droits humains de toutes les femmes et filles.

Deuxièmement, nous devons défendre et appuyer la participation pleine, effective et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, et leur leadership à tous les stades et à tous les niveaux et dans tous les processus politiques et de paix, et nous renouvelons notre appel à l'ONU pour qu'elle montre l'exemple en rendant obligatoire la participation des femmes aux processus de paix menés sous son égide.

Troisièmement, nous devons créer un environnement sûr et favorable pour que toutes les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, toutes les

défenseuses des droits humains, toutes les dirigeantes de la société civile, toutes les femmes journalistes et toutes les défenseuses de l'égalité des genres puissent mener leurs activités, qui sont d'une valeur inestimable, notamment en défendant leur rôle, en amplifiant leur voix, en condamnant rapidement et sans équivoque les attaques, les actes d'intimidation et les repréailles dont elles font l'objet et en leur garantissant un financement suffisant, prévisible, durable et souple afin qu'elles puissent accomplir leurs activités importantes en toute sécurité et indépendance.

Quatrièmement, nous continuons d'appeler l'ONU à défendre l'action précieuse des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, des défenseuses des droits humains et des défenseuses de l'égalité des genres, à fournir toute la protection et le soutien nécessaires à celles qui sont en danger et à mettre en place des protocoles clairs sur ce que toutes les entités des Nations Unies doivent faire dans de telles situations.

Cinquièmement, nous demandons au Conseil de sécurité de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales apportent un soutien aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et aux défenseuses des droits humains en danger, assurent le suivi et rendent compte à cet égard, et d'appuyer et de faciliter pleinement les contributions indépendantes de la société civile aux travaux du Conseil.

Sixièmement, nous devons prévenir et combattre toutes les formes de violence et de discrimination sexuelles et fondées sur le genre, notamment en garantissant l'accès des personnes rescapées aux services essentiels, y compris les soins de santé sexuelle et reproductive, et à une justice qui tienne compte des questions de genre, en amenant les auteurs de ces actes à en répondre. Nous continuerons d'encourager le Conseil de sécurité à poursuivre la lutte contre l'impunité avec tous les moyens à sa disposition et à ajouter la violence sexuelle liée aux conflits à la liste des critères de désignation dans les régimes de sanctions adoptés par l'ONU.

Enfin, nous nous engageons à renforcer notre appui aux femmes et aux filles faisant l'objet de déplacements forcés et exposées à un risque accru de violence et de discrimination.

Il est essentiel que la communauté internationale agisse dès maintenant pour combler l'écart entre les engagements mondiaux énoncés dans les 10 résolutions du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité et leur réalisation.

*(l'oratrice poursuit en français)*

Je vais maintenant m'adresser au Conseil au nom du Canada.

*(l'oratrice reprend en anglais)*

Le Canada est vivement préoccupé par le fait que les progrès réalisés en matière de droits des femmes pendant des générations ont été annulés, par les tentatives des Taliban d'exclure les femmes de la vie publique en Afghanistan – Zahra Nader a parlé ce matin d'« apartheid des genres », par les attaques dirigées contre des manifestantes, souvent jeunes et pacifiques, en Iran et au Soudan, les violences sexuelles liées aux conflits commises en Éthiopie, en Haïti, au Myanmar et dans le cadre de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, ainsi que par les meurtres de militantes pour le climat et les dangereuses campagnes de désinformation visant les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les défenseuses des droits humains.

Alors que nous réfléchissons dans le cadre du présent débat sur la manière dont les femmes et les filles, dans toute leur diversité, surmontent d'immenses obstacles, nous nous devons de reconnaître et de saluer leur résilience. Cela dit, soyons clairs : notre objectif principal doit être de lutter contre les facteurs qui les forcent à être résilientes.

Le Canada est fier de collaborer avec un large éventail de partenaires de par le monde pour contribuer à des changements systémiques. Nous avons également le regard tourné vers l'intérieur. Comme de nombreux autres pays, le Canada est en train d'élaborer son prochain plan d'action national. Pour le préparer, notre principal partenaire de la société civile, le Réseau Femmes, paix et sécurité – Canada, a sollicité les contributions d'acteurs dans tout le pays. Au nombre de ses recommandations, il nous a demandé de mettre l'accent sur la paix dans le cadre des initiatives relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité et de promouvoir le féminisme dans le contexte de la sécurité.

*(l'oratrice poursuit en français)*

Ses appels sont pertinents pour nous tous en informant notre prochain plan. Nous élargissons l'orientation nationale en abordant un plus large éventail de questions de sécurité. Nous nous engageons à nouveau à collaborer de manière forte et prévisible avec la société civile et les représentants autochtones, et à travailler ensemble pour intégrer des approches antiracistes dans notre travail. Nous sommes déterminés à pleinement honorer le pouvoir des femmes qui consolident la paix dans toute leur diversité, en reconnaissant que leur soutien, et le

soutien aux mouvements féministes, est l'une des plus grandes contributions que nous pouvons apporter à la prévention des conflits violents. Nous sommes également déterminés à travailler avec elles, et avec tous les membres du Conseil, pour prévenir les attaques et les représailles auxquelles elles sont confrontées et y faire face.

*(l'oratrice reprend en anglais)*

L'année dernière, j'ai dit au Conseil de sécurité que le Canada était déterminé à faire un bilan et à avancer avec humilité, et que nous voulions parler de nos réussites, mais que nous étions également résolu à parler ouvertement de nos difficultés (voir S/PV.8886). Dans cet esprit, le Ministère de la défense nationale a entrepris une évaluation indépendante des obstacles à la participation véritable des femmes aux opérations de paix menées par les Forces armées canadiennes. À cette fin, nous avons utilisé la méthodologie développée dans le cadre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix. Le mois dernier, nous avons publié les résultats.

Nous continuerons d'approfondir les travaux que nous menons au sein de nos institutions et, l'Initiative Elsie ayant été renouvelée pour une nouvelle période de cinq ans, nous continuerons de collaborer avec nos partenaires dans le monde entier afin de créer des environnements favorables et d'éliminer les pratiques néfastes et les comportements inacceptables.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

**M. Sinirlioglu (Türkiye) (parle en anglais)** : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe MIKTA, qui est composé du Mexique, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Türkiye et de l'Australie. Nous tenons à remercier sincèrement la présidence gabonaise d'avoir organisé le présent débat du Conseil de sécurité consacré au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le groupe MIKTA remercie également le Secrétaire général de son rapport récent (S/2022/740), qui contient des évaluations et des recommandations importantes sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Il y a plus de 20 ans, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000), qui constitue la base pour orienter la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce faisant, le Conseil a annoncé au monde qu'il ne pouvait exister de paix durable en l'absence d'égalité des genres. Pourtant, en dépit des résolutions

adoptées par la suite et de tous les efforts consentis, sa mise en œuvre est déficiente. La lenteur des progrès a été exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Une pandémie fantôme d'intensification de la violence contre les femmes et les filles a vu le jour, et les travailleurs humanitaires dans les zones de conflit à travers le monde n'ont cessé de signaler son aggravation et des cas poignants au quotidien. Nous sommes, certes, dotés d'un cadre normatif solide, nous constatons malheureusement que sa mise en œuvre est mise de côté lorsque les temps sont difficiles, marqués par des guerres, des coups d'État militaires ou la prise de pouvoir par la force, et durant des crises humanitaires provoquées par des catastrophes humanitaires ou d'autres menaces.

Les événements récents dans des pays tels que l'Ukraine, l'Afghanistan et le Myanmar nous ont clairement montré à quel point il est facile de revenir sur les progrès fragiles enregistrés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et comment les droits, les libertés fondamentales et le bien-être des femmes et des filles peuvent être violés en toute impunité. La violence sexuelle liée aux conflits reste un problème profond et persistant, car elle continue d'être utilisée comme une tactique de routine en période de guerre et de conflit armé. L'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels constituent des violations odieuses des droits de la personne, qui touchent principalement les femmes et les filles. Il est donc impératif de coordonner et de renforcer nos efforts de prévention et de renforcer l'application du principe de responsabilité.

Le groupe MIKTA souligne que la communauté internationale doit appuyer les efforts menés à l'échelon national pour garantir une approche centrée sur les personnes rescapées, et nous estimons qu'une assistance globale, notamment la fourniture de services de santé sexuelle et procréative, doit être fournie aux victimes et aux personnes rescapées de toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre.

L'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles sont des priorités du groupe MIKTA dans le cadre de tous les efforts qu'il mobilise pour renforcer la résilience des femmes et des filles. Respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits humains, la sécurité et le bien-être de toutes les femmes et de toutes les filles sont essentiels à l'édification d'une paix et d'un développement résilients et durables. Les pays du groupe MIKTA restent donc déterminés à promouvoir la participation et le leadership pleins, égaux et véritables des femmes à tous les stades et à tous les niveaux des

processus de paix et de sécurité. Nous estimons que l'autonomisation politique et économique des femmes est essentielle pour prévenir et régler les conflits, consolider la paix et stabiliser les sociétés sortant d'un conflit armé et pour renforcer la résilience des femmes et des filles contre le risque de crises futures.

Dans le même esprit, les pays du groupe MIKTA reconnaissent le rôle clef que jouent la société civile, les organisations de défense des droits des femmes, les artisanes de la paix et les soldates de la paix, ainsi que les défenseuses des droits de la personne, dans la promotion de la paix et de la sécurité, en particulier au niveau local. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les femmes journalistes, les défenseuses des droits humains et les dirigeantes de la société civile se heurtent à des difficultés croissantes, notamment de graves menaces à leur sécurité et à leur liberté. Nous nous félicitons des recommandations du Secrétaire général, et nous sommes déterminés à inverser cette tendance profondément inquiétante.

Le groupe MIKTA réaffirme également son appui à la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et à la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue du Département des opérations de paix, qui contribuent grandement à accroître le nombre de femmes occupant des postes de direction à l'ONU et au sein des opérations de paix.

En tant que groupe interrégional singulier de pays répartis sur plusieurs continents, le groupe MIKTA souligne sa détermination inébranlable à faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et sa volonté de collaborer avec les autres États Membres pour promouvoir notre objectif commun, à savoir la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. Ce n'est qu'alors que nous parviendrons à bâtir des sociétés véritablement inclusives permettant d'instaurer et de maintenir la paix et la sécurité, de défendre les droits de la personne et de réaliser les objectifs de développement durable.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ukraine.

**M<sup>me</sup> Hayovyshyn** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence gabonaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public. Nous

remercions également toutes les intervenantes de leurs exposés détaillés. La délégation ukrainienne s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et de l'Union européenne, et je souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous sommes fermement solidaires de toutes les femmes et des toutes les filles qui, en ce moment même, en dépit des problèmes et des difficultés qui menacent souvent leur vie, font preuve d'un courage et d'un leadership exceptionnels dans leurs pays. En Ukraine, nous avons constaté que la paix et la sécurité peuvent certes être fragiles, mais la population – les hommes et les femmes – reste pour sa part incroyablement fiable et forte ; elle ne pourra jamais être vaincue. Depuis sept mois que la nation ukrainienne toute entière résiste à la guerre menée par la Russie contre notre pays, les femmes ukrainiennes déterminent leur avenir immédiat. De fait, la résilience de l'Ukraine a un visage surtout féminin.

Malgré les difficultés causées par la destruction et le changement des réalités économiques, les femmes ukrainiennes s'organisent pour contribuer à la paix et à la sécurité. Elles montrent la voie, et elles prennent des décisions délibérées pour défendre leurs communautés et leur nation en tant que combattantes ou non-combattantes. Elles jouent un rôle de premier plan en veillant à ce que les enfants continuent d'aller à l'école dans notre pays et à ce que notre population ait accès à la technologie, aux services de santé physique et psychologique et aux services de protection sociale. Elles assument pleinement leur prise en charge ainsi que celle de leurs enfants et des personnes âgées membres de leurs familles. Chacune d'entre elles mène une mission de secours pour sauver ses proches. Elles sont également en première ligne de notre défense militaire.

La participation des femmes dans le secteur de la sécurité et de la défense en Ukraine a considérablement augmenté. Plus de 38 000 femmes occupent des fonctions militaires dans les forces armées ukrainiennes, et le nombre total de femmes dans les forces armées est de 50 000. Plus de 5 000 d'entre elles défendent notre pays sur les lignes de front. C'est là un exemple concret de l'importance des femmes pour la défense de leur pays.

Renforcer le leadership des femmes dans le monde est d'une importance capitale, et il existe de nombreuses façons de le faire. Je voudrais mentionner l'initiative de la Première Dame d'Ukraine, M<sup>me</sup> Olena Zelenska, d'organiser le Sommet annuel des premières dames et premiers messieurs, plateforme interrégionale

qui met le pouvoir de convaincre au service du dialogue et de l'édification d'un monde pacifique. C'est effectivement un outil efficace.

Nous saluons les importantes contributions au renforcement de la résilience et du leadership des femmes apportées par M<sup>me</sup> Sima Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M<sup>me</sup> Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et M<sup>me</sup> Natalia Kanem, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population.

L'Ukraine reste fermement engagée à soutenir les femmes. La résolution 1325 (2000) et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont toujours été importants pour notre pays. L'Ukraine est le premier État Membre de l'Organisation des Nations Unies à avoir adopté un plan d'action national dans un contexte de guerre. Le deuxième sera bientôt mis à jour et il tiendra compte des conséquences de l'agression russe, les forces russes en Ukraine ayant activement pris les femmes pour cible. Selon la Représentante spéciale Patten, les viols et agressions sexuelles attribués aux forces de Moscou en Ukraine font partie de la stratégie militaire russe. L'Ukraine a donc établi un partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour prévenir et combattre toutes les formes de violence fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle, afin de garantir une véritable justice en demandant des comptes aux auteurs de ces actes. Et nous pourrions bien devenir un modèle en matière de réparations et d'indemnisation des victimes de violences sexuelles commises en temps de conflit.

Aujourd'hui, je voudrais rendre hommage à toutes les femmes qui ont sacrifié leur vie pour défendre la paix dans leur pays. Cela arrive partout dans le monde. Tous les jours, y compris aujourd'hui. Le moins que l'on puisse faire est de vaincre l'indifférence, d'agir et de rendre justice.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liechtenstein.

**M<sup>me</sup> Oehri** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons sur fond de gigantesques bouleversements et de tensions à travers le monde. Les dépenses militaires ont augmenté, souvent au détriment des dépenses sociales. Le financement des organisations de femmes a diminué, tout comme la participation des femmes aux négociations de paix. Et les missions de maintien de la paix des Nations Unies ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre la parité d'ici 2028 à tous les niveaux.

Ces tendances vont clairement dans la mauvaise direction, et empêchent la réalisation des objectifs fixés dans les résolutions relatives au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Elles sont aussi profondément néfastes, étant donné les nombreuses preuves que l'égalité des sexes est une voie efficace menant à la prévention des conflits et à la paix durable. La participation pleine, égale et véritable des femmes au maintien et aux opérations de paix a permis d'améliorer l'exécution des mandats ; leur inclusion dans les pourparlers de paix s'est avérée indispensable pour parvenir à des accords de paix durables ; et leurs contributions en tant que médiatrices, journalistes et défenseuses des droits humains ont été décisives pour obtenir un changement politique.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'augmentation de la violence contre les défenseuses des droits humains dans le cadre de leur combat pour la paix, la démocratie et l'état de droit, du Bélarus à l'Afghanistan. Le meurtre de Mahsa Amini en Iran, symbole des milliers de femmes qui ont manifesté pacifiquement pour leurs droits et leurs libertés, doit être condamné dans les termes les plus fermes. Nous devons parler d'une seule et même voix pour faire respecter les droits humains, être solidaires et protéger celles qui sont descendues dans la rue pour protester contre l'oppression systématique des droits des femmes depuis le meurtre de Mahsa.

Nous demandons également au Conseil de sécurité d'adopter un texte qui envoie un message fort pour que cesse la violence contre la population civile au Myanmar, y compris les meurtres et la détention arbitraire de militantes, et d'appeler les États Membres à empêcher les mouvements d'armes à destination du Myanmar, en reprenant l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution de l'année dernière (résolution 75/287 de l'Assemblée générale).

Nous sommes préoccupés par l'augmentation de la violence sexuelle liée aux conflits enregistrée en 2021. Les informations sur les pratiques d'esclavage sexuel par les membres de groupes armés sont particulièrement horribles. Bien que la violence sexuelle et fondée sur le genre touche de manière disproportionnée les femmes et les filles, les hommes et les garçons sont spécifiquement visés dans des contextes tels que la détention et le recrutement d'enfants. Elle est souvent utilisée comme arme de guerre et pour attaquer les populations civiles, comme cela a été confirmé par l'organisation All Survivors Project en Afghanistan et en Syrie, entre autres.

Le risque d'exploitation sexuelle et de traite des femmes et des enfants qui fuient l'Ukraine à la suite de l'agression russe nous inquiète particulièrement. Pour

lutter efficacement contre la traite des êtres humains, il faut aussi associer aux efforts les acteurs du secteur privé et du secteur financier, comme le demande la résolution 2331 (2016). L'initiative FAST pour la mobilisation du secteur de la finance contre l'esclavage et la traite, lancée par le Liechtenstein il y a plus de trois ans, a entrepris des activités dans les domaines de la prévention et de l'inclusion financière. Dans ce contexte, une collaboration a été mise en place avec des services de renseignement financier d'Europe orientale pour promouvoir les mesures d'inclusion financière européennes. Et grâce à une initiative conjointe d'inclusion financière dans le cadre de FAST, les trois plus grandes banques du Liechtenstein offrent aux réfugiés ukrainiens des comptes bancaires gratuits. Ce n'est qu'un exemple de la contribution que le secteur financier peut apporter à la prévention et à la lutte contre la traite et l'esclavage, ainsi qu'à l'autonomisation des femmes, qui représentent la majorité des 50 millions de victimes dans le monde.

L'application du principe de responsabilité reste primordiale pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits et relève de la prévention. Grâce aux mécanismes de justice pénale internationale, nous avons considérablement progressé en matière de lutte contre l'impunité, notamment à la suite de verdicts historiques relatifs à la violence sexuelle et fondée sur le genre rendus par la Cour pénale internationale. Le rôle pionnier joué par le Statut de Rome, caractérisé par son approche tenant compte des questions de genre, peut être une source d'inspiration pour les tribunaux nationaux et régionaux, ainsi que pour d'autres mécanismes d'établissement des responsabilités. Nous saluons tout particulièrement la forte prise en compte des questions de genre du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, et le lancement récent de sa stratégie relative aux questions de genre. Cela contribue à une compréhension plus globale et plus complète des schémas de persécution et aide à renforcer le principe de responsabilité pour les crimes commis en Syrie par toutes les parties.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

**M. Lagdameo** (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines adressent leurs remerciements à la Vice-Secrétaire générale, M<sup>me</sup> Amina Mohammed, et aux intervenantes pour leurs exposés éclairants.

La paix est possible, et plus durable, lorsque les femmes y participent de manière pleine, égale et vérifiable. Les Philippines en sont la preuve. Pendant des décennies, la paix est restée hors d'atteinte dans le sud des Philippines. Un processus de paix mené par des femmes, qui a permis un dialogue inclusif englobant toutes les parties prenantes, a ouvert la voie à ce qui est aujourd'hui la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman. L'une des premières lois adoptées par le Parlement du Bangsamoro a créé la Commission des femmes du Bangsamoro. Mandatée pour faire progresser les droits et le bien-être des femmes, cette commission a lancé un plan d'action régional pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce plan d'action régional complète le plan d'action national pour mieux territorialiser la question des femmes, de la paix et de la sécurité dans la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman.

Les organismes des Nations Unies aux Philippines ont collaboré avec la Commission à l'élaboration du plan d'action régional. Le partenariat solide entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement a été déterminant dans la mise en œuvre des objectifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'année dernière, le Gouvernement s'est associé à ONU-Femmes pour proposer aux ex-combattantes et aux familles des anciennes insurgées des ateliers consacrés au leadership. Cette formation a permis des échanges sur la justice et la réconciliation et renforcé les capacités des participantes d'œuvrer à la consolidation de la paix dans leurs communautés.

Pour la suite, les Philippines examinent actuellement les enseignements tirés de leur troisième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. Ces enseignements consolideront l'élaboration de sa prochaine version. Nous restons déterminés à mettre en œuvre pleinement et efficacement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous le faisons parce que nous savons à quel point cela est indispensable pour instaurer la paix pour tous.

Nous encourageons les États Membres à élaborer leurs propres plans d'action, à partager et à assimiler les bonnes pratiques et à travailler avec toutes les parties prenantes. Nous ne sous-estimons pas le défi que représente le règlement des conflits et le chemin tortueux qui nous attend. Cependant, il n'y a pas de raccourci vers la paix. Nous n'y parviendrons que si les femmes exercent des fonctions de direction sur un pied d'égalité avec les hommes.

**La Présidente :** Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg.

**M. Maes (Luxembourg) :** Le Luxembourg remercie la présidence du Gabon du Conseil de sécurité pour l'organisation de ce débat public ainsi que la Vice-Secrétaire générale, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, l'Envoyée spéciale de l'Union africaine et M<sup>me</sup> Zahra Nader pour leurs interventions.

Le Luxembourg souscrit pleinement aux déclarations de l'Union européenne, du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger. Qu'il me soit permis d'ajouter quelques éléments à titre national.

Malgré tous les efforts qui ont été déployés pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité depuis son lancement il y a 22 ans, les femmes restent encore trop souvent exclues des processus de paix. En dépit de leur mise à l'écart, les femmes mettent leur vie en danger, font l'objet d'intimidations, de représailles, de violences physiques, alors qu'elles s'efforcent d'agir sur le terrain pour assurer la paix et la prospérité de leurs communautés. Pour les soutenir, nous suggérons de mettre l'accent sur trois axes d'action : la justice, l'éducation et l'appui aux efforts régionaux et nationaux.

Concernant la justice d'abord, dans les zones de conflit aux quatre coins du monde, y compris dans les régions en proie aux groupes armés, les femmes et les filles sont exposées à des risques sans précédent de violences, notamment de violences sexuelles et fondées sur le genre. Dans ce contexte, l'accès sûr et sécurisé des femmes et des filles à la justice doit être garanti. Nous saluons la recommandation du Secrétaire général de renforcer l'appui aux défenseuses des droits humains et la reddition des comptes pour les auteurs de violence sexuelle en situation de conflit. Le Luxembourg s'inquiète de la forte prévalence des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre commis par les forces armées russes dans le cadre de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Il ne saurait y avoir d'impunité pour ces crimes.

Ensuite, concernant l'éducation, un obstacle à la participation des femmes peut apparaître dès le plus jeune âge, quand les jeunes filles sont privées d'une éducation adéquate, aussi en raison de l'insécurité. Le Luxembourg soutient à cet égard les efforts du Niger, dont le Président vient de lancer l'initiative des internats pour jeunes filles afin de leur offrir une éducation accessible, sûre, de qualité et durable. Le Luxembourg réitère son engagement pour un environnement scolaire sécurisé, dans l'esprit de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, que nous encourageons tous les États Membres à endosser.

Enfin, en ce qui concerne l'appui aux efforts régionaux et nationaux, l'activité accrue des groupes terroristes et extrémistes violents a de graves implications pour la sécurité des femmes et des filles, notamment en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Il est crucial de travailler la main dans la main avec les partenaires régionaux et nationaux afin de promouvoir les droits des femmes et des filles. Le Luxembourg est fier de soutenir l'action du bureau de M<sup>me</sup> Bineta Diop, l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes et la paix et la sécurité, en vue de renforcer la protection des femmes et des filles contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans la région du Sahel, en partenariat avec le Centre panafricain pour le genre, la paix et le développement. Un autre exemple : dans le territoire palestinien occupé, une fonctionnaire de la police luxembourgeoise déployée au sein de la mission civile de l'Union européenne a contribué au lancement, en mai dernier, d'un réseau de femmes membres du personnel de la police civile palestinienne.

L'appui du Luxembourg au renforcement du rôle des femmes en tant qu'agentes de la paix s'inscrit dans le cadre de notre politique étrangère féministe et de notre plan d'action national « Femmes et paix et sécurité ». Le Conseil peut compter sur notre engagement continu pour soutenir les femmes et les filles, sans lesquelles la paix, la sécurité et la prospérité ne peuvent être atteintes, et dont la résilience devrait nous servir d'exemple à toutes et à tous.

**La Présidente** : Je donne à présent la parole à la représentante de Malte.

**M<sup>me</sup> Gatt** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Gabon d'avoir organisé ce débat public annuel et les intervenantes de leurs exposés.

Malte s'aligne sur les déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

De nombreux conflits et crises dans le monde continuent de toucher de manière disproportionnée les femmes et les filles. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne peut être réalisé sans la participation pleine, égale et réelle des femmes et des filles, dans toute leur diversité, à tous les aspects liés à la paix et à la sécurité. Malte salue le courage remarquable des nombreuses femmes qui sont en danger, notamment les défenseuses des droits humains, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les femmes en situation de handicap, qui continuent d'apporter une contribution active et concrète à leur société. Elles sont des moteurs

essentiels du changement, et pourtant, elles sont toujours confrontées à des obstacles liés au genre.

La guerre que la Russie mène contre l'Ukraine a entraîné le déplacement de millions de femmes et de filles, ce qui les expose tout particulièrement au risque de violences sexuelles liées aux conflits. Au Myanmar, des femmes courageuses continuent d'être exposées à des risques de violence sexuelle, d'exécution arbitraire et de torture dans leur quête de démocratie. En Afghanistan, les politiques régressives des Taliban ont fait reculer les droits des femmes et des filles et ont mis en péril et violé les droits des personnes LGBTIQ, en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre. En Syrie, des millions de femmes et d'enfants vivent toujours dans des conditions humanitaires catastrophiques. En Éthiopie, les auteurs de violences sexuelles jouissent de l'impunité, tandis que le conflit en cours en République démocratique du Congo continue d'avoir des effets dévastateurs sur les femmes et les filles.

Les femmes continuent de jouer un rôle de premier plan dans les manifestations pour appeler au changement, comme on le voit en Iran, au Soudan et au Yémen. Leurs luttes quotidiennes doivent nous inciter à agir et à défendre les droits des femmes et l'égalité des sexes. Les États Membres doivent apporter aux femmes un appui politique soutenu, visible et solide. Nous sommes convaincus qu'il faut redoubler d'efforts pour mettre fin à l'impunité et renforcer l'application du principe de responsabilité lorsqu'il s'agit d'enquêter sur des cas d'intimidations, d'attaques ou de représailles contre des organisations de la société civile et des défenseuses des droits humains.

L'alphabétisation et l'éducation jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la résilience et du leadership des femmes. Les initiatives dirigées par des femmes permettent souvent de renforcer la résilience des communautés face aux conflits. Le dernier rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740) évoque les impacts différenciés selon le genre des armes légères et de petit calibre sur les femmes et les filles. À cet égard, les organisations dirigées par des femmes peuvent adopter des stratégies visant à faire face à ces impacts, notamment au niveau communautaire. Nous encourageons les États Membres à souscrire à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, dont les engagements peuvent contribuer à faciliter la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux. Les plans d'action nationaux demeurent des outils essentiels permettant aux pays de donner la priorité au programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans leurs politiques intérieure et étrangère. En 2020, nous avons lancé notre premier plan

d'action, réaffirmant ainsi notre engagement à renforcer la paix et la sécurité. Au cours de son mandat au Conseil de sécurité en 2023 et 2024, Malte entend appuyer une participation régulière, diversifiée et indépendante de la société civile aux travaux du Conseil.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, le nombre d'intervenantes invitées à s'adresser au Conseil de sécurité a augmenté. Alors que nous nous rapprochons du début de notre mandat au Conseil, Malte est fière de s'associer également à la déclaration d'engagements communs lancée initialement par les présidences consécutives de l'Irlande, du Kenya et du Mexique. Nous espérons que cela permettra de donner plus de visibilité au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et, plus largement, aux questions de genre.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Mahmoud** (Égypte) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Gabon d'avoir organisé ce débat public annuel important sur les femmes et la paix et la sécurité. Je tiens également à remercier toutes les intervenantes qui ont pris la parole aujourd'hui. Il est toujours important de rappeler le rôle que l'Afrique joue pour attirer l'attention du Conseil de sécurité sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

L'Égypte déploie des efforts considérables pour étendre et approfondir les partenariats à l'appui du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment entre l'ONU et l'Union africaine. À cet égard, l'Égypte a accueilli en juin la troisième édition du Forum d'Assouan pour la paix et le développement durables, sous le thème « L'Afrique à l'ère des risques en cascade et de la vulnérabilité climatique : des pistes pour un continent pacifique, résilient et durable », et à cette occasion, nous avons assisté à des discussions enrichissantes et à des délibérations approfondies. À l'issue du Forum, les participants ont réaffirmé la nécessité de garantir un financement souple et durable aux initiatives dirigées par des femmes et des jeunes, qui visent à s'attaquer aux risques liés à la paix, à la sécurité et aux changements climatiques et à examiner les moyens de renforcer la résilience économique, ainsi que la nécessité de tirer parti du rôle crucial des femmes pour renforcer la résilience, notamment en favorisant leur participation effective à la prise de décisions, à l'action climatique et aux efforts de consolidation de la paix.

L'Égypte tient à faire progresser le programme sur les femmes et la paix et la sécurité grâce à une

approche globale, qui harmonise les efforts sur l'ensemble des initiatives menées dans le domaine de la paix afin d'en renforcer l'efficacité et l'impact, ce qui est très utile dans les efforts de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix. À cet égard, c'est avec fierté que l'Égypte se fait le champion de la résolution sur l'action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, que l'Assemblée générale adopte chaque année depuis sa soixante-et-onzième session, la dernière en date étant la résolution 76/303, adoptée le 2 septembre. Cette résolution promeut l'adoption d'une approche à l'échelle du système, afin d'appliquer la politique de tolérance zéro concernant l'élimination de ces actes odieux.

S. E. le Président de la République arabe d'Égypte a été un des premiers dirigeants à rejoindre l'initiative du Cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies. La sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles fait partie intégrante de la formation complète que les forces égyptiennes reçoivent avant leur déploiement dans les opérations de maintien de la paix.

L'Égypte tient à souligner qu'il importe grandement de garantir l'équilibre nécessaire dans la mise en œuvre des quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité que sont la prévention, la protection, la participation, et le secours et relèvement, tout en garantissant l'appropriation nationale et en tenant compte des spécificités culturelles et sociétales de chaque pays en proie à un conflit armé ou qui en sort.

Pour terminer, l'Égypte appelle à des engagements politiques et moraux renouvelés en vue de soutenir davantage les femmes et de les rendre plus autonomes dans les situations de conflit armé et d'après-conflit, notamment en investissant dans leur résilience et leur leadership. Les femmes sont les agents de changement essentiels pendant la période de transition du conflit au développement. Leur autonomisation est indispensable pour une société saine et cohérente et pour parvenir à une paix durable.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

**M. Espinosa Cañizares** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je joins ma voix à celles des délégations qui ont félicité le Gabon pour la manière dont il assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre.

Je tiens à souligner en particulier l'orientation objective et multidimensionnelle appliquée aux différents aspects du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui englobe de plus en plus une analyse des problèmes spécifiques auxquels les femmes sont confrontées dans les situations de conflit armé.

Il y a quelques jours, j'ai participé à un forum dont l'objectif était de réfléchir sur les conséquences des conflits armés sur la vie des femmes et des filles. J'ai écouté de première main des témoignages poignants sur la violence indicible et insensée qui détruit la vie et brise l'espoir. L'engagement dont a fait montre l'Équateur au sujet du respect et de la garantie des droits des femmes et des filles se réaffirme chaque jour dans la nécessité de contribuer à faire en sorte que la douleur silencieuse des victimes acquiert la forme audible des paroles et des phrases qui puissent être entendues au Conseil de sécurité.

La position de l'Équateur sur la question est restée ferme au fil des ans : la communauté internationale ne peut rester impassible alors les voix des milliers de femmes et de filles réclament justice dans diverses zones de conflit. Le multilatéralisme est l'espace pour visualiser les problèmes et écouter les victimes, promouvoir et soutenir la coopération entre les organisations régionales et analyser les conflits dans une perspective globale. Toutefois, le multilatéralisme est aussi appelé à être le précurseur du respect des droits humains, et un allié pour le renforcement des systèmes nationaux de responsabilité, de justice et de réparation pour les victimes des groupes armés.

L'Équateur insiste sur l'appel lancé le 27 septembre, avec les membres élus et entrants du Conseil de sécurité, pour que les Talibans reviennent sur la décision et lèvent les obstacles qui empêchent les filles afghanes d'accéder à l'enseignement secondaire. Les filles ont le droit d'étudier. Les femmes ont le droit de participer à tous les domaines de la vie sociale. Il est impératif que les filles et les femmes puissent exercer leurs droits et que, grâce à ces droits, elles puissent se réaliser personnellement.

Le Conseil doit travailler en étroite collaboration avec les autres organes du système des Nations Unies pour renforcer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et promouvoir l'application de la résolution 1325 (2000). Nous appuierons ces efforts durant la période 2023-2024.

La présence accrue des femmes dans les opérations de maintien de la paix et leur participation accrue aux processus de règlement des conflits se traduiront dans des résultats positifs pour renforcer la résilience,

la participation des femmes à la vie publique et leur leadership dans les régions en proie aux groupes armés.

Enfin, conformément aux principes que mon pays défend ardemment, l'Équateur se joint aux signataires de la déclaration d'engagements communs pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, dont nous continuons d'appuyer résolument la mise en œuvre, afin d'accroître la présence et la participation des femmes. Voilà pourquoi nous souscrivons à la déclaration à la presse faite ce matin, tout en appelant les autres délégations à s'associer à cet effort.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

**M<sup>me</sup> Zalabata Torres** (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie salue les efforts fournis par le Conseil de sécurité et la présidence gabonaise en particulier, pour reconnaître l'importance du leadership des femmes dans le règlement pacifique des conflits et l'obtention de la paix.

Le nouveau Gouvernement du Président Petro Urrego donne la priorité à l'élaboration de politiques et de programmes reposant sur une approche transversale des questions de genre, qui tient compte des besoins et des intérêts de toutes les femmes dans les situations de conflit, en particulier des nôtres, nous, les femmes autochtones, rurales et d'ascendance africaine, qui souffrons de manière disproportionnée des conséquences de toutes les formes de violence.

Les nouvelles politiques et les nouveaux programmes de paix seront formulés et mis en œuvre avec la participation des femmes, en garantissant notre représentation politique, notre droit à une vie sans violence et à l'exercice de notre autonomie pour prendre les décisions portant sur notre corps et sur tous les autres domaines de notre vie. Comme le note le Secrétaire général dans son rapport (S/2022/740), nous estimons que garantir les droits des femmes, y compris notre santé et nos droits en matière de santé sexuelle et reproductive, est une condition nécessaire pour que les femmes puissent vivre et contribuer à la paix et à la sécurité. C'est pourquoi nous sommes ravis que le Secrétaire général reconnaisse les progrès réalisés par mon pays à cet égard.

Consolider la paix exige de reconnaître les divers problèmes et difficultés auxquels les femmes, dans toute leurs formes de diversité, sont confrontées, en particulier celles d'entre nous qui vivent dans des situations de conflit armé, politique, culturel et environnemental. Le

Gouvernement colombien, à travers la Vice-Présidente Francia Márquez Mina, une Afro-Colombienne, et moi-même, une autochtone originaire du peuple Arhuaco qui le représente, contribuera à reconnaître et à garantir l'accès au pouvoir des femmes issues des minorités, non seulement des minorités ethniques, mais aussi des minorités de genre, d'orientation sexuelle, des minorités générationnelles et régionales.

Nous, les femmes, avons les connaissances et les capacités nécessaires pour servir de médiatrices et régler les conflits entre acteurs armés et non armés de manière pacifique, fructueuse et durable. C'est pourquoi mon gouvernement s'engage à mettre en œuvre des mesures d'action positive pour garantir l'équité de genre dans les processus de construction et de consolidation de la paix. Il s'engage particulièrement à mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable selon une approche transversale qui respecte les différentes identités des femmes.

Mon gouvernement progresse rapidement dans l'élaboration d'une feuille de route et du plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000). Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que les plans d'action nationaux demeurent un outil essentiel pour donner la priorité aux questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les politiques nationale et étrangère. Dans ce processus, nous avons bénéficié du soutien méthodologique et logistique d'ONU-Femmes, qui a facilité le dialogue avec les organisations de la société civile et l'échange des bonnes pratiques et des enseignements tirés. En plus de cela et de la représentation accrue des femmes aux élections législatives, les efforts que nous déployons en faveur de leur participation politique se traduisent déjà, entre autres, par un gouvernement paritaire et par la formulation d'une politique étrangère féministe, avec une approche porteuse de transformation en matière de genre.

Je voudrais conclure mon intervention en soulignant l'une des avancées réalisées par mon pays que le Secrétaire général met en avant dans son rapport. Les Colombiennes jouent un rôle déterminant dans les travaux de la Commission Vérité, dont le rapport qui a fait date comprend un chapitre consacré aux femmes et aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes. Malgré les défis qui restent à relever, nous avons la preuve tangible que des transformations sont possibles si les femmes ont le pouvoir de décision. Nous sommes conscients que nous avons encore un long chemin à parcourir, mais nous sommes certains que ce

n'est qu'en renforçant le rôle des femmes au sein de leurs communautés, ainsi qu'en reconnaissant leurs contributions, que nous pourrions consolider une paix totale.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

**M<sup>me</sup> Malefane** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration en tant que personne référente pour les femmes et la paix et la sécurité, pour l'Afrique du Sud.

Je tiens à remercier la délégation gabonaise d'avoir organisé ce débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité, sur le thème « Renforcer la résilience et le leadership des femmes, une voie menant à la paix dans les régions en proie à des groupes armés ». Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport (S/2022/740), ainsi que les intervenantes, à savoir la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes Sima Bahous et les représentantes de la société civile, de leurs interventions éclairantes.

L'Afrique du Sud appuie pleinement le Conseil de sécurité dans l'attention qu'il a continué à porter au programme pour les femmes et la paix et la sécurité tout au long de cette année. Nous y voyons la démonstration de l'engagement soutenu de l'ONU et de ses États Membres en faveur de l'égalité des genres, de l'autonomisation et du leadership des femmes et des moyens de faire progresser la participation pleine, effective et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux processus de paix. Malgré les efforts déployés par le Conseil pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, sa mise en œuvre ne s'est pas traduite par des progrès concrets sur le terrain. Le dernier rapport en date du Secrétaire général sur le sujet souligne les progrès qui ont été accomplis, ainsi que les défis qui restent à relever. Il est désormais évident que la multiplication des conflits violents, l'intensification des activités des groupes terroristes et des groupes armés sur le continent africain, les coups d'État militaires et les changements anticonstitutionnels de gouvernement ont des répercussions négatives sur la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Les groupes armés font davantage obstacle à la mise en œuvre du programme en raison de l'expansion de leurs activités. En plus de saper l'autorité de l'État, ils se livrent à des activités qui sont contraires au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire, notamment la violence sexuelle

liée aux conflits et les restrictions à la participation des femmes et des filles à la vie publique, ce qui alimente les conflits et exacerbe la violence à l'égard des femmes ainsi que la marginalisation de leur participation aux processus de paix. Un défi majeur concernant ces groupes armés est la difficulté de les amener à répondre de leurs agissements illégaux. En vue de renforcer la résilience et le leadership des femmes dans de telles situations, l'Afrique du Sud voudrait formuler les observations suivantes.

Premièrement, il importe non seulement de lutter contre les activités des groupes armés et des groupes terroristes et leur résurgence, leur prolifération et leur financement, mais aussi de s'attaquer à l'origine de ces phénomènes. Une approche à l'échelle de l'ensemble de la société, dans laquelle toutes les composantes des communautés concernées sont représentées, y compris les femmes, est nécessaire pour lutter contre la prolifération et la présence de groupes armés dans les pays concernés. Cependant, une approche régionale s'impose également pour les groupes armés dont les activités ont des répercussions interétatiques et régionales, entraînant un grand nombre de réfugiés et de déplacés. C'est ce que nous constatons dans la plupart des régions du continent africain. Les mesures prises pour lutter contre les activités des groupes armés et des groupes terroristes ne doivent pas non plus être utilisées contre les organisations de femmes de la société civile, les défenseuses des droits humains ou les journalistes. À cet égard, le respect des obligations découlant du droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, demeure essentiel.

Deuxièmement, les femmes dans les situations de conflit sont généralement marginalisées, et leur accès aux ressources productives et leur contrôle de ces ressources sont limités, tout comme leurs perspectives économiques par rapport à celles des hommes. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit donc toujours être lié à la promotion de l'autonomisation économique des femmes. C'est en protégeant les droits civils, politiques, économiques et sociaux des femmes, y compris dans les situations de conflit armé, que leur participation effective à la vie publique et au sein des organes de décision, sur un pied d'égalité avec les hommes, trouvera une expression concrète. Cela vaut également pour la protection de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes des femmes.

Troisièmement, nous pensons que les organisations et réseaux de femmes sont d'une importance

capitale pour stimuler la solidarité, la coopération et la coordination sur les questions concernant les femmes en temps de conflit armé. Nous rappelons à cet égard les activités de notre association, Isigodlo Trust – South African Women in Dialogue, qui, depuis sa création en 2003, a permis à des Sud-africaines de partager leurs expériences en matière de négociations de paix et de consolidation de la paix avec divers pays africains touchés par un conflit, tels que la République démocratique du Congo, le Burundi et le Soudan, entre autres. Nous saluons également le rôle important joué par le Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix s'agissant de contribuer à la paix dans cette région, qui était autrefois envahie par des groupes armés. Nous pensons qu'il s'agit là de certaines des meilleures pratiques dont on pourrait s'inspirer pour renforcer la résilience des femmes et l'appui qui leur est apporté dans les régions en proie à des groupes armés. Nous nous félicitons de la création, ces dernières années, d'un certain nombre de réseaux mondiaux pour accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'Afrique du Sud copréside actuellement le réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité ainsi que le Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique, des plateformes importantes qui mobilisent les soutiens et se livrent à un plaidoyer essentiel visant à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et mondial. Le partage d'expériences et la conduite de missions d'établissement des faits par le biais de missions de solidarité sur le terrain, telles que celles menées par le Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique au Mozambique et au Mali, sont essentielles à leurs activités.

Quatrièmement, il est important d'assurer la continuité de la qualification, de la formation et du renforcement des capacités des femmes dans tous les secteurs afin qu'elles puissent participer de manière effective aux processus de paix. L'Afrique du Sud continue de contribuer à la formation et au renforcement des capacités des femmes dans les processus de paix aux niveaux continental et local. Nous organisons des programmes annuels de formation pour les jeunes et les femmes sur le règlement des conflits, la médiation et la négociation, qui sont proposés par notre ministère des affaires étrangères à des femmes de pays touchés par des conflits. Certaines d'entre elles sont maintenant membres de diverses initiatives de consolidation de la paix dans leurs pays respectifs.

Cinquièmement, nous sommes préoccupés par la vulnérabilité des femmes qui participent à la promotion de la paix et de la sécurité dans les pays touchés par des conflits. Le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période actuelle est à juste titre consacré au soutien qu'il faut apporter aux défenseuses des droits de l'homme, aux artisanes de la paix et aux représentantes de la société civile. Conformément à la résolution 2493 (2019), les États Membres doivent créer des environnements propices pour que toutes les femmes participant à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité puissent mener à bien leur travail de manière indépendante, sans crainte ni intimidation. Toute violation des droits des femmes, y compris ceux des femmes journalistes, doit être condamnée et les auteurs doivent répondre de leurs actes. Nous pensons également qu'il est nécessaire que les organisations de femmes disposent des ressources nécessaires pour mener à bien leur travail, une question également soulevée dans la résolution 2493 (2019).

Sixièmement et enfin, nous souhaitons aborder la question des violences sexuelles liées aux conflits, un fléau majeur dans les situations de conflit. Nous félicitons la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit d'avoir élaboré les Dispositions législatives types et directives concernant les enquêtes et les poursuites relatives aux violences sexuelles commises en période de conflit. Ce cadre aidera les autorités nationales compétentes à lutter contre les actes de violence sexuelle liés aux conflits et à rendre la justice.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suisse.

**M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse) : Tout d'abord, un grand merci à la présidence pour l'organisation de ce débat public et à toutes les intervenantes pour leurs contributions précieuses.

« Le monde est rempli à la fois de souffrance et de victoires sur la souffrance ». C'est ainsi que l'activiste des droits des femmes, Helen Keller, décrit la résilience. Dans son mémoire « Danser à la mosquée », l'auteure afghane Homeira Qaderi illustre cela en nous racontant son adolescence à Hérat, sous le régime des Talibans, où elle réussit clandestinement à enseigner à des jeunes filles et devenir elle-même une littéraire.

Homeira Qaderi est exceptionnelle, mais elle n'est pas une exception. Les femmes sont très souvent

en première ligne pour construire la paix dans leurs communautés, non seulement en Afghanistan, mais aussi au Myanmar, au Sahel ou en Ukraine, pour ne citer que quelques exemples. Elles s'engagent avec courage pour la prévention et la résolution des conflits, la reconstruction, l'aide humanitaire et la justice. Dans de nombreux pays, elles sont à l'avant-garde des mouvements contre les régimes autoritaires et refusent d'accepter des propositions politiques qui ne garantissent pas leurs droits.

Et pourtant, nous observons la remise en cause des acquis de l'égalité des genres. Le fossé entre le cadre normatif et la réalité continue à s'élargir, alors que ces femmes pourraient investir leur énorme potentiel dans l'avenir de leurs pays. S'appuyer principalement sur la résilience des femmes n'est ni durable ni juste. Le Conseil a le devoir et surtout aussi le pouvoir de soutenir les artisanes de la paix et de garantir le respect de leurs droits. En tant que membre élu du Conseil de sécurité, la Suisse y contribuera comme suit.

Au Conseil même, mon pays tentera de poursuivre une approche systématique, innovatrice et orientée vers l'action. Nous chercherons à intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans tous les contextes à l'ordre du jour du Conseil et à prévenir les représailles. Nous rejoindrons ainsi les engagements communs de la présidence sur les femmes et la paix et la sécurité.

En ce qui concerne l'action sur le terrain, le rapport du Secrétaire général (S/2022/740) illustre que nous sommes loin d'atteindre la participation égale et significative des femmes dans toute leur diversité et à toutes les étapes des processus de paix. La Suisse continuera donc à appuyer la création de réseaux de femmes médiatrices et bâtisseuses de paix, comme par exemple au Liban, où nous soutenons des efforts de réseautage entre des femmes de différents horizons politiques. Nous nous concentrerons sur la participation des femmes aux processus de paix et resterons à l'écoute des voix de la société civile.

Et finalement, le succès de tous ces efforts dépend de la garantie d'un environnement sûr pour la participation des femmes. La hausse des attaques contre les écoles visant les étudiantes et enseignantes ainsi que le grand nombre de violences sexuelles liées aux conflits signifient une tendance négative préoccupante. Le respect du droit international humanitaire est une obligation absolue pour tous les acteurs, y inclus les groupes armés non étatiques. Quand ces droits ne sont pas respectés, le Conseil doit utiliser les instruments à sa

disposition pour s'assurer que les responsables rendent des comptes. L'inclusion de critères de désignation axés sur la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les régimes de sanctions en fait partie, et nous soutiendrons donc ces efforts.

Le Conseil est régulièrement informé par des femmes artisanes de paix et défenseuses des droits humains. Il est crucial qu'il ne compte pas uniquement sur leur résilience, mais qu'il prenne action pour la mise en œuvre intégrale du cadre normatif du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Mon pays y contribuera.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé l'important débat annuel d'aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité, qui met l'accent sur la résilience et le leadership des femmes. Je remercie la Vice-Secrétaire générale, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les représentantes de la société civile de leurs exposés.

L'instauration d'une paix durable et de la résilience dans les pays touchés par un conflit nécessite des mesures globales et adaptées au contexte qui garantissent la sécurité humaine de chaque personne. C'est dans cet esprit que le Japon a placé le soutien à la résilience et au leadership des femmes au cœur de son deuxième plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, dans lequel 79 mesures à cette fin sont énumérées, telles le soutien aux femmes pour qu'elles participent, y compris dans des rôles actifs et de premier plan, aux négociations de paix formelles et informelles et à la prise de décision dans les processus de consolidation de la paix.

Ces mesures se traduisent par une assistance sur le terrain. Par exemple, le Japon continue d'appuyer un projet dirigé par ONU-Femmes en Afghanistan pour renforcer la résilience et le leadership des femmes déplacées et touchées par le conflit, ainsi que des acteurs de la société civile. La formation aux compétences pratiques a permis aux femmes de lancer des activités économiques essentielles au sein de leur communauté.

Dans le même temps, une formation à l'encadrement a été dispensée aux organisations féminines de la société civile qui œuvrent en faveur d'une résilience accrue. Le Japon a également financé un autre projet pluripartenaires mené par ONU-Femmes dans la région du lac Tchad au Cameroun et au Nigéria, qui s'est conclu

avec succès l'année dernière. Ce projet a permis d'offrir une formation aux compétences agricoles à des femmes touchées par Boko Haram. Une formation à l'encadrement a également été dispensée aux acteurs de la société civile afin de prévenir l'extrémisme violent. Comme le montrent ces exemples, il est possible d'œuvrer efficacement et en tandem en faveur de la résilience et du leadership des femmes.

Depuis 2014, le Japon a accueilli cinq éditions de l'Assemblée mondiale des femmes à Tokyo, où des figures de proue dans divers domaines venant du monde entier se réunissent pour discuter de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a toujours été un point clef de l'ordre du jour de l'Assemblée mondiale des femmes, qui a tenu des débats approfondis sur la question. Après son interruption pour cause de maladie à coronavirus (COVID-19), la sixième Assemblée mondiale des femmes fera son retour le 3 décembre et se tiendra à Tokyo. La participation des femmes à la paix et à la sécurité sera à l'ordre du jour de la conférence. Je suis convaincu que cet événement sera une excellente occasion de renforcer les partenariats et d'accélérer les initiatives en faveur de la mission que partagent les États Membres et les autres diverses parties prenantes.

Ce ne sont pas les idées qui manquent. Ce dont nous avons besoin, ce sont des actions pour renforcer l'autonomie et le leadership des femmes de manière durable. Le Japon se réjouit à la perspective de jouer un rôle encore plus prépondérant dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au sein du Conseil de sécurité.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

**M. Szczerski** (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne félicite le Gabon de l'organisation de cet important débat. Nous tenons également à remercier la Vice-Secrétaire générale de sa déclaration et du précieux rapport du Secrétaire général (S/2022/740), ainsi que toutes les intervenantes de leurs éclairages très instructifs qui incitent à la réflexion.

La Pologne s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, qui soulignent l'importance de maintenir la question des femmes et de la paix et de la sécurité en tête des priorités de tous les organes compétents de l'ONU, tout particulièrement aujourd'hui, alors que le nombre de conflits violents est

le plus élevé jamais enregistré depuis 1945. Malheureusement, cette année, l'anniversaire de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1325 (2000) ne se prête pas à la célébration, au vu du sombre contexte marqué par une recrudescence des conflits violents et une inversion des gains générationnels en matière de droits des femmes.

La prise du pouvoir par les Taliban en Afghanistan a pratiquement réduit à néant les décennies de progrès réalisés concernant la reconnaissance et la protection des femmes, ainsi que leur participation à la vie publique. En revanche, les restrictions et les obstacles aux droits des femmes continuent de s'accumuler et celles-ci ont vu leur droit à la participation politique pratiquement supprimé. En conséquence, ce ne sont pas seulement les femmes, mais bien l'ensemble de la société afghane qui pâtit de la perturbation des processus éducatifs, sociaux et commerciaux.

En Ukraine, nous sommes témoins des retombées dévastatrices de l'agression de la Russie, qui prend délibérément pour cible la population et les infrastructures civiles, touchant les femmes et les filles de manière disproportionnée. Il est épouvantable de constater que, comme l'a récemment déclaré la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, les viols et les agressions sexuelles attribués aux forces de Moscou en Ukraine s'inscrivent dans la stratégie militaire de la Russie et constituent une tactique délibérée visant à déshumaniser les victimes. Nous devons mettre en place des mécanismes efficaces pour protéger et soutenir les femmes, y compris celles contraintes à la migration ou au déplacement, qui sont plus vulnérables à la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi qu'à la discrimination.

En période de crise et de prolifération des conflits armés, la participation pleine, égale et véritable des femmes à la prévention des conflits, à la gestion des crises, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix se heurte à des obstacles importants. Malgré toutes les difficultés, les femmes d'Afghanistan, de Colombie, d'Éthiopie, du Myanmar, d'Ukraine, de Syrie, du Soudan, du Yémen et d'autres pays en proie à la guerre et aux conflits ont continué à œuvrer en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Leur résistance héroïque nous montre que la force brute ne vaincra jamais le besoin humain de dignité et de liberté. Les actes de violence et d'intimidation dirigés contre les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les défenseuses des droits humains ont pour but

de les empêcher de participer à la mobilisation politique et de restreindre leur activité publique ; ils constituent donc une grave menace pour la paix, la démocratie et les droits humains. Le cadre normatif actuel relatif aux femmes et à la paix et la sécurité est solide, mais les stratégies d'appui et les dispositifs d'intervention de la communauté internationale sont encore inadaptes et insuffisamment développés. Nous devons donc nous fixer comme objectif principal la mise en place de mécanismes de protection efficaces qui donneront à toutes les femmes les moyens d'agir et tireront parti de leur résilience et de leur force. Nos actions doivent être plus décisives. Elles doivent également être plus ciblées et mieux coordonnées. La tâche essentielle reste de traiter les obligations découlant du programme pour les femmes et la paix et la sécurité comme une composante indispensable des autres stratégies et programmes pluriannuels et mondiaux de l'ONU, en particulier ceux qui ont trait à la paix et à la sécurité et au développement.

Je tiens par ailleurs à mettre l'accent sur la participation de la jeune génération à l'édification d'une culture d'égalité entre les femmes et les hommes et d'une culture de paix et de sécurité pérennes. Les membres de la jeune génération, filles et garçons, ont un rôle particulier à jouer. Ils exerceront une influence fondamentale sur le type de monde dans lequel nous vivrons. Plus tôt nous nous attacherons à fournir une éducation et des compétences adéquates, plus tôt nous poserons les bases d'une paix et d'une sécurité pérennes, du développement durable, de la résilience et de la prospérité de demain.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Massari** (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie se félicite de l'initiative du Gabon d'organiser le débat public annuel du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, qui nous permet de réaffirmer notre ferme appui à la résolution 1325 (2000) et à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

L'Italie s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne, du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger, et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

La promotion de la participation pleine, égale et véritable des femmes dans tous les domaines de la vie publique et dans nos principaux processus décisionnels est essentielle pour insuffler le changement et favoriser

la coexistence pacifique. Depuis l'adoption historique de la résolution 1325 (2000), de nombreux progrès ont été accomplis, mais les femmes et les filles continuent de pâtir de manière disproportionnée des conflits, et elles restent sous-représentées ou non représentées dans les processus de paix, malgré leur contribution constructive au règlement des conflits au niveau local et leur présence sur les lignes de front.

L'Italie a une longue tradition de promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Nous sommes de fervents défenseurs de la résolution 1325 (2000) depuis son adoption. De plus, nous consentons de nombreux efforts et consacrons d'importantes ressources à la promotion de la participation des femmes aux processus de paix et de médiation internationale. Les femmes se sont révélées extrêmement efficaces pour protéger les civils, accéder aux communautés et créer des relations de confiance avec les populations locales, en particulier avec les catégories les plus vulnérables. La consolidation et le maintien de la paix passent également par la médiation, un secteur dans lequel les femmes se sont révélées particulièrement efficaces. Il a été démontré que les accords de paix ont 20 % plus de chances de durer au moins deux ans et 35 % plus de chances de durer 15 ans lorsque les femmes prennent part au processus de paix.

À l'échelon nationale, nous mettons en œuvre notre quatrième plan d'action sur les femmes et la paix et la sécurité, et nous sommes fiers de soutenir le Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, créé en octobre 2017 pour promouvoir l'égalité des genres et favoriser l'inclusion des femmes dans les processus de paix et les initiatives de médiation et de consolidation de la paix dans la région méditerranéenne. Le Réseau offre des possibilités de formation, de renforcement des capacités et de mise en réseau, et il a abouti à la création de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de femmes médiatrices en septembre 2019. Celle-ci unit les voix de six régions différentes de la planète dans un appel à accélérer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur le terrain.

À l'échelon international, nous avons renforcé notre partenariat avec le système des Nations Unies en faveur des femmes et des filles en augmentant notre financement des activités de base d'ONU-Femmes et en renforçant nos engagements politiques. Nous appuyons le travail mené par les organismes des Nations Unies sur le terrain en vue de la pleine réalisation de l'objectif de développement durable n° 5, et nous avons également accru notre soutien financier à ONU-Femmes et au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire. Nous

appuyons résolument l'initiative Action pour le maintien de la paix, et nous sommes fermement convaincus des avantages que procure la présence d'un personnel féminin bien intégré dans les opérations de maintien de la paix. Nous réaffirmons également l'importance de tenir compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans tous les débats pertinents du Conseil.

En conclusion, la participation des femmes est une condition essentielle à la création de communautés résilientes, inclusives et pacifiques. Nous restons pleinement attachés à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les efforts que nous déployons pour poursuivre le renforcement de l'architecture mondiale de maintien et de consolidation de la paix.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

**M. Marschik** (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe également aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Nous saluons vivement les efforts déployés par le Gabon pour permettre la tenue d'un débat public ciblé aujourd'hui, et nous remercions les intervenantes d'avoir partagé leurs vues et les encourageons à poursuivre leur important travail.

L'Autriche félicite le Secrétaire général pour son engagement sans faille en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Sima Bahous, pour son rôle moteur dans la défense des droits des femmes et leur autonomisation.

Une fois encore, le rapport annuel sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740) brosse un tableau sombre de la situation des femmes et des filles dans les pays touchés par des conflits. Nous sommes confrontés à une triple crise en termes de sécurité, de situation humanitaire mondiale et de droits humains. Et comme c'est souvent le cas, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée. Même s'il a été clairement établi que l'égalité des genres et la participation effective des femmes aux processus décisionnels contribuent à la pérennisation de la paix et à la prévention des conflits, nous semblons avancer dans la direction opposée.

La guerre illégale de la Russie contre l'Ukraine illustre tragiquement les effets dévastateurs des conflits armés sur les femmes et les filles. Comme si les attaques dirigées contre des quartiers et des établissements civils, y compris des écoles et des hôpitaux, ne suffisaient pas,

la violence sexuelle et fondée sur le genre est utilisée comme une arme de guerre. Nous devons prendre des mesures drastiques pour sanctionner ces crimes. C'est pourquoi l'Autriche soutient la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, à Vienne, et les enquêtes que mène actuellement la Cour pénale internationale, en Ukraine.

Les pays engagés en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité doivent le mettre en œuvre dans leurs politiques étrangères, de sécurité et de développement, ainsi que dans le cadre de leur aide humanitaire. Cette tâche n'est pas toujours facile, comme nous le savons toutes et tous, mais l'Autriche aimerait partager quelques exemples de nos actions à cet égard.

Cette année, 15 millions d'euros du fonds autrichien pour les opérations internationales de secours d'urgence sont affectés à des projets visant à aider les femmes et les enfants ukrainiens, en Ukraine et dans les pays voisins. Tous les efforts que nous déployons pour soutenir l'Ukraine, y compris les interventions immédiates et à plus long terme, tiennent compte des questions de genre. Les organisations locales de la société civile, en particulier les organisations de défense des droits des femmes, jouent un rôle essentiel à cet égard.

Pour citer un autre exemple, nous avons récemment versé une aide d'urgence de 5 millions d'euros à ONU-Femmes en Afghanistan. Au nombre des projets financés par l'Autriche figurent la mise en place du comité consultatif des femmes afghanes dans le but de les associer aux processus de coordination et aux discussions stratégiques, ainsi qu'un appui en faveur des défenseuses des droits humains. L'Autriche continuera d'appuyer les efforts d'ONU-Femmes, ainsi que le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire et son guichet interventions d'urgence en faveur de la participation des femmes aux processus de paix locaux, notamment en Afghanistan, au Libéria, au Mali et au Soudan du Sud.

Dans la mesure où la liberté, l'indépendance et la pluralité des médias constituent le fondement des sociétés démocratiques, l'Autriche insiste sur la nécessité d'adopter une approche tenant compte des questions de genre en ce qui concerne la sécurité des journalistes. Nous constatons que les femmes journalistes sont davantage exposées au harcèlement, à la discrimination et à la violence en ligne et hors ligne, en particulier dans les zones de conflit, où les femmes ont souvent du mal à faire entendre leur voix. À l'occasion du dixième

anniversaire du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, l'Autriche accueillera, les 3 et 4 novembre, une conférence internationale sur la sécurité des journalistes, avec un accent particulier sur les femmes journalistes.

Dans le domaine du maintien de la paix, l'Autriche poursuit ses efforts en vue d'augmenter le nombre de femmes en tenue au sein de son personnel militaire. Les Forces armées autrichiennes demeurent engagées à prendre en compte les questions de genre dans les opérations militaires afin d'améliorer l'appréciation de la situation, ainsi que les mesures de prévention et de protection. À cette fin, un bureau consultatif permanent chargé de garantir la prise en compte des questions de genre a été créé récemment. Nous appelons de nouveau le Conseil de sécurité à inclure systématiquement les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans tous les mandats des missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies.

Il est vrai que ces derniers mois ont été marqués par de nombreux défis et des évolutions défavorables, mais il y a eu aussi quelques lueurs d'espoir, qui méritent d'être mentionnées. Il s'agit notamment des contributions essentielles apportées quotidiennement par les représentantes de la société civile, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix à l'échelle locale, les médiatrices et les intervenantes qui promeuvent le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, telles que Global Network of Women Peacebuilders et ses partenaires. Ensemble, nous nous sommes engagés à poursuivre la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité grâce à des mesures ciblées et à une action conjointe fondée sur la coopération multilatérale. Ensemble, nous changerons la donne.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

**M<sup>me</sup> Theofili** (Grèce) (*parle en anglais*) : Je remercie chaleureusement la présidence gabonaise du Conseil d'avoir organisé cet événement important, ainsi que les intervenantes de leurs exposés détaillés.

La Grèce s'associe pleinement aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et souhaite ajouter les observations suivantes.

Pour renforcer la résilience et le leadership des femmes dans les régions en proie à des conflits, il faut une action politique cohérente visant à garantir une protection efficace des droits et de la sécurité des

femmes et des filles, dans toute leur diversité et en tenant compte de leurs besoins réels et des réalités locales ; à prévenir et à combattre la violence et la discrimination à leur égard ; ainsi qu'à promouvoir une participation et un leadership véritables des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans le cadre des efforts de paix.

Je voudrais à présent appeler l'attention du Conseil sur une question qui revêt une importance capitale. Je veux parler des menaces qui pèsent sur la sécurité des correspondantes de guerre et des professionnelles des médias, qui couvrent en direct, avec beaucoup de professionnalisme et d'abnégation, les réalités dévastatrices des conflits. En 2021, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé 29 cas de meurtres de femmes liés à un conflit, parmi lesquelles des défenseuses des droits humains et des femmes journalistes. Je pense que ce n'est là que la partie émergée de l'iceberg : les femmes journalistes sont souvent victimes de violences sexuelles liées à des conflits qui ne sont pas recensées, ainsi que de discrimination et de harcèlement sexuel en ligne et hors ligne sur le lieu de travail.

À cet égard, comme l'a fait remarquer mon collègue autrichien, la Grèce, de concert avec un groupe de pays partageant les mêmes idées – l'Argentine, l'Autriche, le Costa Rica, la France et la Tunisie – a déjà souligné l'importance de recourir à une approche tenant compte des questions de genre pour aborder la question de la sécurité des journalistes dans les situations de conflit, dans le cadre de notre initiative conjointe, la résolution 76/173 de l'Assemblée générale sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.

En outre, à l'échelon national, la Grèce a récemment mis en place un groupe de travail chargé de garantir la protection et la sécurité des journalistes et des professionnels des médias, ainsi que d'améliorer leur statut. Ce mécanisme de coordination nationale inclusif vise à renforcer, tant au niveau national qu'international, le statut des femmes journalistes et de celles qui diffusent des informations sur les questions ayant trait à l'égalité des genres. Néanmoins, n'oublions pas que les femmes journalistes, notamment celles qui couvrent les conflits, ne mènent pas uniquement leurs activités dans le cadre du lieu de travail traditionnel.

En conclusion, il est extrêmement difficile d'apporter des solutions durables aux problèmes persistants et multiformes que posent les conflits armés et leurs conséquences sur les femmes et les filles. Investir dans le potentiel des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, des défenseuses des droits humains, des dirigeantes

de la société civile à l'échelle locale et des femmes journalistes semble être la bonne voie à suivre pour parvenir à la paix, à la sécurité et au développement, afin de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée s'associe à la déclaration faite par la représentante du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, à celle prononcée par le représentant de la Türkiye au nom des pays membres du groupe MIKTA, à savoir le Mexique, l'Indonésie, la République de Corée, la Türkiye et l'Australie, et à celle qui sera prononcée par le représentant de la Croatie au nom du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger. Je voudrais maintenant faire la déclaration suivante à titre national, en soulignant plusieurs points.

Premièrement, pour intensifier ses efforts visant à prévenir et à combattre la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle liée aux conflits dont font l'objet les femmes et les filles, la République de Corée a récemment versé une contribution d'urgence de 2 millions de dollars pour appuyer les activités du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en faveur des personnes rescapées de la violence fondée sur le genre en Ukraine et en République de Moldova. Nous privilégions également une approche intégrée pour promouvoir la résilience des personnes rescapées, et nous tenons à mentionner le programme de soutien global que nous avons mis en œuvre en collaboration avec le FNUAP dans les régions du nord de l'Iraq.

Deuxièmement, la République de Corée insiste à son tour sur la nécessité d'une pleine participation des femmes à tous les processus de paix. Dans cette optique, nous demeurons résolus à assurer la parité des genres parmi le personnel de maintien de la paix de l'ONU. La République de Corée a versé cette année sa première contribution de 0,5 million de dollars au fonds de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix. La République de Corée accueillera également le cours destiné aux femmes officiers, en collaboration avec ONU-Femmes, afin d'encourager le déploiement de femmes officiers dans les opérations de maintien de la paix.

Je saisis cette occasion pour appeler l'attention sur les nombreuses difficultés rencontrées par les femmes transfuges de la République populaire démocratique de

Corée, qui représentent 72 % des quelque 34 000 transfuges nord-coréens arrivés en République de Corée depuis les années 1990. Il est consternant et déchirant de constater que nombre d'entre elles ne rejoignent la République de Corée qu'après avoir enduré pendant des années les risques de détention, de traite des êtres humains, de rapatriement et de représailles ultérieures, notamment la torture et d'autres châtiments cruels.

À cet égard, nous rappelons aux pays voisins que le principe de non-refoulement doit s'appliquer de manière égale aux transfuges de la République populaire démocratique de Corée.

La République de Corée est favorable à l'installation des femmes transfuges, conformément à son plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. D'après notre expérience, le programme de formation des pairs consultants permet aux femmes rescapées elles-mêmes de contribuer à renforcer la résilience d'autres personnes rescapées, sur la base d'une compréhension mutuelle des besoins psychosociaux de chacune et de chacun.

En tant que pays qui rencontre des difficultés considérables pour consolider sa propre paix dans la péninsule coréenne, et en tant que candidat à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2024-2025, la République de Corée réaffirme sa volonté de traduire en actes, à l'échelle nationale et mondiale, les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, afin de promouvoir la résilience et le leadership des femmes.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

**M. Skoog** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Türkiye, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, l'Ukraine et la République de Moldova, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; ainsi que la Géorgie, l'Andorre, Monaco et Saint-Marin s'associent à la présente déclaration.

Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que le Gabon, d'avoir organisé ce débat public très important. Je tiens également à remercier les intervenantes, non seulement de leurs contributions, mais aussi du travail accompli par leurs organisations au quotidien.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance pour le travail inlassable et essentiel réalisé par les femmes dirigeantes dans la quête de la paix et

de la sécurité à travers le monde. Depuis de nombreuses années, la communauté internationale s'accorde sur le fait qu'il est indispensable, pour tout effort de paix, de promouvoir l'égalité des genres et la participation pleine, égale et effective des femmes à la prévention des conflits, à la gestion des crises, au règlement des conflits, aux opérations de secours et de relèvement, ainsi qu'à la consolidation de la paix à long terme.

Nous sommes pourtant réunis aujourd'hui alors que, partout dans le monde, l'égalité des genres et la pleine et égale jouissance de tous les droits humains par les femmes et les filles sont de plus en plus remises en cause. En Afghanistan, les Taliban ont systématiquement exclu les femmes et les filles de tous les aspects de la vie publique. En Ukraine, nous sommes témoins des conséquences largement disproportionnées que la guerre menée par la Russie a sur les femmes et les filles. Dans d'autres situations de conflit, comme en Éthiopie, au Myanmar, en Syrie, au Yémen et dans la région du Sahel, nous assistons à la persécution, au harcèlement ou à l'assassinat de défenseuses des droits humains et de femmes engagées politiquement.

Nous reprenons à notre compte les messages exprimés dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/740) et dans la lettre ouverte du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité, signée par 481 organisations de la société civile du monde entier : nous devons non seulement créer un environnement plus favorable aux défenseuses des droits humains, aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, aux femmes journalistes et aux professionnelles des médias, mais nous devons également lutter contre les représailles dont elles sont victimes et les prévenir. Nous devons convenir que les femmes dirigeantes sont souvent prises pour cible parce qu'elles font entendre leur voix, et nous condamnons fermement les menaces ou les actes de représailles dont elles font l'objet. Nous exhortons les membres du Conseil de sécurité à inviter des défenseuses des droits humains et la société civile à cette table, en prenant toutes les mesures et précautions nécessaires pour garantir leur sécurité.

Les groupes armés, les bandes criminelles, les insurrections terroristes de plus en plus nombreuses, les conflits violents et les guerres ont des conséquences dévastatrices sur le plan humain et touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles. Nous savons que les femmes et les filles qui vivent dans des régions où sévissent des groupes armés sont souvent victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment

de la traite, ainsi que de migrations et de déplacements forcés. C'est pourquoi l'Union européenne trouve utile de renforcer la résilience des réseaux locaux de la société civile et d'assurer un accès sans restriction à des services de santé complets et fondés sur les droits humains, y compris les services de soins de santé sexuelle et procréative. L'Union européenne prend des mesures ciblées et mobilise des fonds considérables en faveur de la mise en œuvre complète et globale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et elle appuie les efforts déployés par l'ONU pour intégrer ce programme à tous les niveaux.

Ainsi, conformément à son plan d'action sur les femmes et la paix et la sécurité, l'Union européenne met en place des mécanismes consultatifs avec des militantes à l'échelon local dans toutes les situations de conflit, et elle mène des activités de renforcement des capacités et de mentorat en faveur du leadership des femmes, afin que davantage de processus de paix puissent tirer parti des connaissances et des compétences que les négociatrices et les médiatrices apportent à la table des négociations.

En 2021, plus de 70 % des nouvelles initiatives lancées par l'Union européenne en matière d'intervention en cas de crise et de prévention des conflits avaient pour objectif principal ou pour composante importante l'égalité des genres et la participation des femmes aux processus de paix.

La prise en compte des questions de genre est également un principe directeur des 18 missions et opérations civiles et militaires déployées par l'Union européenne dans le monde. Cette attention particulière accordée aux questions de genre est essentielle pour accroître l'efficacité et la portée de la prévention des conflits et de la gestion des crises, ainsi que pour promouvoir l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ainsi que la pleine et égale jouissance de tous les droits humains par celles-ci.

L'Union européenne donne aux défenseuses des droits humains les moyens d'agir et soutient leur résilience dans le monde entier. Pour ne citer que quelques exemples, nous avons encouragé la prise en compte des questions de genre dans les efforts nationaux et locaux de prévention de l'extrémisme violent, ainsi que la participation de femmes dirigeantes de la société civile originaires de communautés touchées par des conflits ou par le terrorisme et œuvrant au sein de ces communautés, notamment en Somalie, au Kenya, au Mali, au Nigéria, en République démocratique du Congo et en Tunisie. Au Soudan du Sud, l'Union européenne soutient la cohésion des communautés et les mécanismes inclusifs de surveillance du cessez-le-feu et de

suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, notamment par la mise en place d'une équipe chargée de la protection des femmes et par le renforcement de ses capacités. Au Venezuela, l'Union européenne appuie un projet ciblé portant sur la participation et le leadership des femmes dans les programmes de prévention de la violence et de consolidation de la paix dans les communautés à risque.

En outre, en Ukraine, nous participons aux efforts déployés par le Gouvernement pour intégrer les questions de genre dans le processus de relèvement du pays et pour renforcer l'application du principe de responsabilité dans les affaires de violence sexuelle liées au conflit, notamment en soutenant les organisations féministes et de défense des droits des femmes ukrainiennes à l'échelle locale. S'agissant de l'Afghanistan, les efforts que nous déployons pour permettre aux Afghanes de contribuer aux dialogues politiques se poursuivront, notamment par l'intermédiaire du Forum des femmes dirigeantes afghanes. Cette semaine, Zarifa Ghafari, une défenseuse afghane des droits des femmes, s'est vu décerner le prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe.

Nous savons que de nombreuses lacunes doivent encore être comblées dans la mise en œuvre de ce programme. Nous devons toutes et tous faire de l'égalité des genres et de la question des femmes et de la paix et de la sécurité une priorité dans tous nos travaux. Les femmes du monde entier sont en train de redéfinir le mot « courage ». L'Union européenne est résolument engagée à renforcer la résilience et le leadership des femmes et à leur donner les moyens de participer pleinement à la consolidation d'une paix durable sur tous les continents. Nous appelons la communauté internationale à faire davantage. Nous ne serons pas en mesure d'instaurer une paix durable en nous passant de la moitié de l'humanité.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

**M. Gertze** (Namibie) (*parle en anglais*) : La Namibie vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat public important sur les femmes et la paix et la sécurité. Alors que nous commémorens ce mois-ci le vingt-deuxième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), nous jugeons encourageant, comme toujours, le formidable soutien dont bénéficie ce point de l'ordre du jour.

Les conflits violents touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, ce qui accentue les inégalités et les discriminations préexistantes entre les genres.

Les femmes sont des actrices de la paix dans les situations de conflit armé, mais dans une large mesure, leur rôle essentiel en tant que protagonistes et agentes du changement en faveur de la paix n'est pas pris en compte. Pour pérenniser la paix, il est essentiel de reconnaître et de prendre en compte leurs différentes perceptions, expériences et capacités dans tous les aspects des opérations de paix. C'est la résilience dont les Namibiennes ont fait preuve pendant les 30 années de lutte pour l'indépendance de notre pays face au régime d'apartheid sud-africain qui a incité la Namibie à participer dès le début et de manière résolue à l'élaboration de la résolution 1325 (2000), il y a 22 ans. Les femmes ont non seulement fourni nourriture, abri et soutien moral, mais elles ont également pris la tête d'initiatives politiques, notamment en adressant des pétitions à des organisations internationales telles que celle-ci dans les années 1970. Ce faisant, elles ont fondamentalement remis en question les anciennes croyances et les stéréotypes binaires opposant les hommes actifs aux femmes passives.

La Namibie continue de jouer un rôle de premier plan, actif et engagé, dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, nous avons créé le Centre international des femmes pour la paix dans notre pays pour nous attaquer au défi de conceptualiser plus avant et de traduire sur le plan opérationnel l'idée de l'influence des femmes dans les processus de paix. Grâce à des campagnes en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à la mise en place de réseaux et de partenariats et à des activités de renforcement des capacités et de formation, le Gouvernement namibien a maintenu son engagement à favoriser une participation pleine et véritable des Namibiennes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux processus de paix.

La prolifération des groupes armés et des armes légères et de petit calibre continue de jouer un rôle déterminant dans le déclenchement et l'escalade des conflits armés modernes, qui pour la plupart, sont des conflits internes et des guerres civiles. À cet égard, ma délégation souhaite réaffirmer que la nécessité de mieux intégrer les questions relatives aux armes légères et de petit calibre dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité demeure une priorité. Nous encourageons les États à examiner les moyens d'intégrer le contrôle des armes légères et de petit calibre dans leurs plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous demandons également au Conseil de sécurité d'appuyer la collecte de données ventilées par âge et par sexe sur les armes légères et de petit

calibre. Afin de garantir la mise en œuvre intégrale du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, il convient d'assurer la participation pleine et véritable des femmes à la vie politique, économique et sociale des États et des sociétés.

L'inclusion des femmes dans les institutions traditionnelles chargées de la sécurité ne suffira pas à combler les lacunes au niveau de la mise en œuvre. Il convient d'adopter une approche plus globale qui tienne compte de la sécurité et de l'élimination des inégalités structurelles au sein de la société. Aussi longtemps que des inégalités fondées sur le genre subsisteront dans nos sociétés et que les femmes ne participeront pas pleinement à la société, il ne sera pas possible de garantir ni la paix ni la prospérité à long terme. La participation véritable des femmes renforce de manière mesurable les efforts de protection et accroît l'efficacité de la consolidation de la paix.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

**M<sup>me</sup> Mrad** (Liban) : Nous félicitons le Gabon pour sa présidence du Conseil ce mois-ci, et nous le remercions d'avoir organisé ce débat annuel tant chéri. Nous saisissons cette opportunité pour féliciter également la France pour sa présidence avisée du Conseil le mois dernier. Nous remercions de même les invités respectifs de leurs interventions.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment particulièrement critique pour notre monde. Nous sommes témoins d'une nette détérioration des droits des femmes à l'échelle mondiale, et l'égalité des genres semble hors de portée. Selon ONU-Femmes, au rythme auquel les choses progressent actuellement, il faudra peut-être près de 300 ans pour parvenir à la pleine égalité des genres. Nous ne pouvons pas attendre 300 ans. La réalisation de l'égalité des genres, le renforcement de la résilience et du leadership des femmes et la garantie d'une participation pleine, égale et véritable de toutes les femmes sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais.

Le Liban a maintenu le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au premier plan et au centre de ses préoccupations. Nous avons avancé dans la mise en œuvre de notre premier plan d'action national sur la résolution 1325 (2000), et nous travaillons actuellement à l'élaboration de notre deuxième plan. Lors de sa visite au Liban en juin 2022, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et

de la sécurité a pu prendre connaissance de la manière dont nous mettons en œuvre notre plan d'action. Nous remercions une nouvelle fois le Groupe et ses Présidents, l'Irlande et le Mexique, et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration.

Cette année, le Liban a réalisé une percée en renforçant la participation des femmes dans le secteur de la défense. Pour la toute première fois, en 2022, environ 50 % des élèves officiers de l'armée libanaise diplômés cette année étaient des femmes, et les trois meilleurs étudiants de la promotion étaient des femmes. En outre, et bien que nous ayons encore un long chemin à parcourir, nous avons observé

« une certaine dynamique en faveur d'une participation accrue des femmes à la vie publique »,

comme le décrit le Secrétaire général dans son rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740, par. 51). Nous avons, en effet, enregistré un nombre record de candidates lors de nos dernières élections législatives. Nous sommes fermement convaincus que lorsque les femmes font partie de la solution, celle-ci est plus efficace, plus durable et plus viable. Lorsqu'on donne aux femmes les moyens d'agir, tout le monde en bénéficie, ainsi que l'a déclaré la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed plus tôt dans la journée.

Il est de la plus haute importance de renforcer la participation et le leadership des femmes dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Le Liban estime que les soldates de la paix de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) jouent un rôle important, même si leur nombre reste très faible. Nous nous félicitons que la FINUL soit devenue la première mission de maintien de la paix des Nations Unies à fournir des logements adaptés aux besoins des femmes et à investir dans de meilleures conditions de travail pour les soldates de la paix, s'attaquant ainsi aux obstacles qui entravent la participation pleine, égale et véritable de ces dernières au maintien de la paix. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, nous espérons que cette démarche constituera

« pour les pays fournisseurs de contingents une incitation à déployer plus de femmes », (S/2022/740, par. 85).

Si le monde est encore loin de parvenir à une véritable égalité des genres, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est envisagé comme un outil de référence pour renforcer la participation et le leadership des femmes. Comme l'indique le Secrétaire général,

« [I]e programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas qu'une réponse à la marginalisation et aux torts historiques, mais une occasion de faire les choses différemment » (*ibid.*, par. 7).

Nous devons commencer à faire les choses différemment, nous devons faire davantage, et nous devons le faire dès maintenant.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

**M<sup>me</sup> Al-halique** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Gabon pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et à le remercier d'avoir organisé le présent débat sur les femmes, la paix et la sécurité, sur le thème « Renforcer la résilience et le leadership des femmes, une voie menant à la paix dans les régions en proie à des groupes armés ». Je remercie également les intervenantes de leurs importantes contributions.

Convaincue du rôle de premier plan que jouent les Jordaniennes dans le processus de développement en général, et dans le renforcement des moyens de sécurité, de paix et de protection en particulier, la Jordanie a élaboré son plan national 2018-2021 pour donner une suite concrète à la résolution 1325 (2000). Nous avons lancé la mise en œuvre du plan en commençant par le secteur de la sécurité, les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile. Une stratégie de communication portant sur la résolution a été établie après des consultations avec tous les partenaires du plan national et a été lancée en tenant compte des besoins de la société jordanienne. La Jordanie travaille actuellement à l'élaboration de son deuxième plan national pour traduire sur le plan opérationnel la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité.

La Jordanie est soucieuse de tenir compte des objectifs stratégiques énoncés dans la résolution dans le cadre de la mise en œuvre de son plan national. Ces objectifs visent notamment à répondre aux besoins en matière de genre ; à garantir la participation active des femmes dans les secteurs militaire et de la sécurité, ainsi que dans la consolidation de la paix ; à garantir la participation active des femmes à la prévention de l'extrémisme et de la violence ainsi qu'à la consolidation et à l'instauration de la paix aux niveaux national et régional ; à garantir la disponibilité de services humanitaires tenant compte des questions de genre, y compris des services psychologiques, sociaux, juridiques et médicaux ; à faciliter un accès sûr à ces services, en particulier pour

les femmes et les filles jordaniennes, ainsi que pour les femmes réfugiées, qui sont les plus exposées à la violence et qui ont le plus besoin de protection dans les communautés d'accueil et les camps de réfugiés en Jordanie ; et enfin, à promouvoir une culture qui reconnaît les besoins particuliers des femmes, l'importance de l'égalité des genres et du rôle des femmes, y compris des jeunes femmes, en matière de paix et de sécurité.

Je voudrais à présent passer en revue les meilleurs exemples du soutien apporté par la Jordanie au leadership des femmes en vue de parvenir à la paix, ainsi que les chiffres les plus marquants enregistrés en ce qui concerne le premier objectif stratégique de la résolution 1325 (2000), à savoir l'augmentation du pourcentage de femmes travaillant dans le secteur militaire et dans celui de la sécurité. Le pourcentage de recrues féminines dans l'armée jordanienne est passé de 6,8 % en 2017 à 9,6 % en 2021. Dans les forces de sécurité et de police en général, le nombre de recrues féminines est passé de 4,77 % à 6,2 % au cours de la même période. De même, le pourcentage de femmes occupant des postes de direction a progressé de 0,2 % en 2017 à 1,64 % en 2021.

La participation des femmes aux missions de maintien de la paix s'est également accrue après que les Jordaniennes ont été parmi les premières à rejoindre les missions de maintien de la paix des Nations Unies en 2007. À ce jour, 146 femmes ont pris part à des missions de maintien de la paix au Congo, à Chypre, au Soudan du Sud et aux Fidji, où elles ont apporté leur aide aux réfugiés et participé à la formation des forces de police locales.

Les forces armées jordaniennes entendent également veiller à ce que les femmes jouent un rôle plus important dans de nouveaux domaines, tels que les forces internationales de maintien de la paix et les missions spéciales et humanitaires. Le personnel féminin des services médicaux royaux a participé à plusieurs missions extérieures, notamment dans des hôpitaux du Libéria et du Congo.

Afin d'illustrer quelques-unes des façons dont la résilience des femmes peut être appuyée, la Jordanie estime que les plans d'action nationaux constituent le meilleur moyen de traduire le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en actions sur le terrain, en fonction des circonstances propres à chaque pays. Nous estimons également que la meilleure façon de garantir le respect des engagements énoncés dans la résolution 1325 (2000) est de fournir le financement nécessaire et de définir un cadre normatif prévoyant

l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre du programme d'une manière objective et concrète.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

**M<sup>me</sup> Leendertse** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique, qui est coprésidé par l'Afrique du Sud et l'Allemagne, nous félicitons le Gabon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et de l'organisation du débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité, consacré au thème « Renforcer la résilience et le leadership des femmes, une voie menant à la paix dans les régions en proie à des groupes armés ». Je remercie également les intervenantes de leurs exposés instructifs.

Nous sommes actuellement confrontés à une multitude de crises inquiétantes qui se chevauchent, à savoir l'aggravation des changements climatiques dans le monde, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui persiste et un nombre record de conflits armés violents, ainsi qu'aux crises alimentaire et énergétique qui en découlent. Toutes ces crises entravent le développement en Afrique et dans d'autres régions du monde et mettent en péril la réalisation des objectifs de développement durable.

Du fait de la discrimination structurelle, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les conséquences néfastes de ces crises. Cependant, comme nous n'avons cessé de le répéter, les femmes sont bien plus que des rescapées et des victimes passives. Nous devons non seulement braquer les projecteurs sur le sort des femmes, mais aussi renforcer leur rôle d'agentes du changement, par lequel elles contribuent de manière constructive et fondamentale au bien commun et à des sociétés plus stables, plus pacifiques et plus justes.

Le Réseau des femmes d'influence en Afrique, en tant que mouvement panafricain œuvrant en faveur de l'engagement dynamique des femmes et de leur participation à la prise de décisions à tous les niveaux de la société, est un excellent exemple qui montre que les femmes sont capables de s'organiser et d'agir. Il prouve une fois de plus que les femmes peuvent se mobiliser, exiger la prise de mesures et obtenir des résultats considérables lorsque les obstacles structurels sont traités et surmontés, notamment dans des domaines dont elles sont exclues depuis des générations. Il s'agit d'un exemple de leadership des femmes dans le cadre du

multilatéralisme et de collaboration en vue de prévenir les conflits et de promouvoir une paix inclusive et un développement durable.

Créé en 2017 en collaboration avec l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies et avec le soutien de l'Allemagne, le Réseau regroupe des femmes de tous les secteurs : société civile, organisations locales, ainsi que secteurs politique, public et privé. À ce jour, le Réseau a créé 30 sections nationales, qui se composent de dirigeantes et de professionnelles issues de divers domaines, horizons et générations.

En tant que plateforme mondiale inédite de plaider et d'influence, qui utilise son expérience pour servir d'intermédiaire essentiel pour la question des femmes et de la paix et de la sécurité en Afrique, et en tant que relais dirigé par des femmes entre l'Union africaine et le système des Nations Unies, le Réseau entend veiller à ce que le leadership des femmes figure régulièrement à l'ordre du jour des réunions de l'Union africaine et de l'ONU.

Nous sommes également fiers d'annoncer que le Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique, qui a été créé à New York en 2018, a appuyé le développement dynamique du Réseau et ses efforts pour faire avancer la cause des Africaines œuvrant à la consolidation de la paix dans une perspective onusienne, et il continuera à collaborer avec toutes les parties prenantes pour donner une voix aux femmes qui vivent des situations de détresse dans des régions en proie à des groupes armés.

Ainsi qu'il est indiqué dans la note de cadrage préparée par la délégation gabonaise pour la séance d'aujourd'hui (S/2022/743), le Conseil de sécurité a conscience du rôle important que jouent les organisations de femmes dans les pays touchés par des conflits, alors qu'elles s'efforcent de répondre aux besoins des communautés locales. Pourtant, seulement 0,3 % de l'aide bilatérale dans les pays touchés par des conflits est destinée aux organisations de femmes, qui souffrent d'un manque chronique de financement et voient leur action et leur potentiel entravés. Nous risquons donc d'exclure certaines des actrices les plus importantes dans la gestion et le règlement des conflits et des crises. Cela doit changer. Nous exhortons les membres du Conseil à continuer d'élargir l'espace disponible pour accueillir davantage d'intervenantes des organisations de la société civile et à adopter une approche plus inclusive pour trouver des solutions durables aux menaces qui pèsent sur le bien-être des femmes dans les situations de conflit.

La violence à l'égard des femmes et des filles, notamment en période de conflit, est endémique. Nous ne devons pas relâcher nos efforts tant qu'un véritable changement n'a pas été obtenu dans la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Les normes sociales négatives et les préjugés culturels ne sauraient jamais justifier la violence à l'égard des femmes et des filles.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la tenue prochaine de la deuxième Conférence des hommes sur la masculinité positive, sur le thème « Faire avancer les actions et promouvoir la masculinité positive pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles ». Cette manifestation sera organisée par le Président du Sénégal, Macky Sall, Président de l'Union africaine pour 2022, en collaboration avec la République démocratique du Congo, l'Afrique du Sud et le Ghana, ainsi que l'Union africaine et la marraine du Réseau des femmes d'influence en Afrique, S. E. M<sup>me</sup> Ellen Johnson-Sirleaf, et se tiendra le 10 novembre à Dakar.

La garantie d'une participation véritable et de l'égalité des droits, ainsi que la mise à disposition de toutes les ressources nécessaires pour les femmes et les filles, sont fondamentales pour assurer la paix, la stabilité et la prospérité pour toutes et tous. Nous devons faire évoluer les rôles liés au genre et les rapports de force en éliminant les obstacles qui entravent la participation effective des femmes à tous les niveaux des processus de paix et dans les instances dirigeantes et décisionnelles. Cette approche est nécessaire pour garantir l'inclusion financière et économique des femmes, un objectif que l'Union africaine s'est fixé pour cette décennie.

D'innombrables études démontrent que l'autonomisation des femmes sur le plan économique et politique est synonyme de croissance durable, de stabilité et de plus grande résilience pour la société dans son ensemble. Les pays sont ainsi mieux préparés à faire face efficacement aux crises. Il en va de même de la paix et de la sécurité. Les accords de paix ont plus de chances de perdurer lorsque les femmes y participent de manière effective.

Le Groupe des Amis du Réseau des femmes d'influence en Afrique continuera à appuyer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que le rôle déterminant de l'action menée par les femmes africaines pour parvenir à davantage d'équité, de justice et de stabilité, à une gouvernance plus inclusive ainsi qu'à un règlement efficace des conflits et à la consolidation de la paix.

Si vous me le permettez, Madame la Présidente, je vais directement débiter mon intervention à titre national. Je l'ai abrégée pour des raisons de temps et je m'excuse auprès des interprètes qui en ont une autre version.

Bien que nous apprécions à leur juste valeur les réalisations obtenues sur le plan normatif dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, auquel 10 résolutions du Conseil de sécurité sont consacrées, il nous faut reconnaître que la participation des femmes demeure souvent marginale dans les processus de paix, l'action humanitaire et la prise de décisions stratégiques à tous les niveaux. Qui plus est, nous constatons souvent que les engagements en faveur de la question des femmes et de la paix et de la sécurité et de celle de l'égalité des genres sont relégués au second plan durant les conflits, alors qu'il est largement établi que l'égalité des genres ouvre la voie à une paix durable et à la prévention des conflits.

L'Allemagne est vivement préoccupée par le recul généralisé des gains obtenus en matière de droits des femmes, y compris dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs. Ainsi que le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2022/740), il est également très important d'examiner la multitude de crises interdépendantes en lien avec le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Une question brûlante qui préoccupe particulièrement l'Allemagne est la répression qui s'abat actuellement sur les droits des femmes en Iran. Nous devons inverser toutes ces tendances et tirer pleinement parti du potentiel qui réside dans une plus grande participation de tous les genres et des groupes marginalisés. C'est pourquoi l'Allemagne demeure une fervente partisane du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous continuerons à soutenir les artisanes de paix, les soldates de la paix et les organisations dirigées par des femmes. Ce sont elles qui œuvrent jour après jour pour une justice équitable et des sociétés pacifiques, leur quête les amenant souvent à se mettre en danger. Nous devons les écouter, les soutenir et les protéger. Par exemple, l'Allemagne continuera à apporter son soutien au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire. Nous étions son principal donateur l'année dernière. Nous continuerons également à favoriser la croissance des réseaux régionaux, qui permettent aux militantes et aux dirigeantes de la société civile de se réunir dans des espaces sûrs.

L'Allemagne continuera à appuyer le Réseau des femmes d'influence en Afrique et le Réseau de femmes Unidas, qui met en relation des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes avec celles d'Allemagne. L'Allemagne a également lancé le Réseau d'action sur le déplacement forcé – Les femmes en tant qu'agents du changement, dans le but de soutenir les femmes dans les contextes de déplacement. Nous continuerons à lutter en faveur de l'égalité des droits dans la lettre et dans l'esprit, avec la participation pleine, égale et véritable des femmes et la mise à disposition de ressources égales pour les femmes et les filles dans toute leur diversité et dans les communautés marginalisées. C'est pourquoi l'Allemagne s'est engagée à mener une politique étrangère et de développement féministe, fondement indispensable pour garantir la paix, la stabilité et la prospérité pour tous.

Le programme du Conseil de sécurité pour les femmes et la paix et la sécurité reste une priorité pour l'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies, qui peut compter sur le soutien indéfectible de notre pays pour le mettre en œuvre.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

**M. Malovrh** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Gabon d'avoir organisé le présent débat sur les femmes et la paix et la sécurité. La Slovaquie s'associe aux déclarations prononcées au nom de l'Union européenne, du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2022/740) et de sa présentation. À l'instar d'autres informations accessibles, les conclusions du rapport font état d'un recul important en ce qui concerne la situation globale des femmes au cours des dernières années. Depuis 2019, le nombre de femmes et de filles vivant dans des pays fragiles ou touchés par un conflit a doublé tandis que dans le même temps, les dépenses militaires ont atteint un niveau record. Il est consternant de constater que le viol et d'autres formes de violence sexuelle en temps de conflit ont augmenté, et nous savons que 98 % des personnes rescapées de ces attaques sont des femmes et des filles. Les disparités entre les femmes et les hommes en matière de sécurité alimentaire ont été multipliées par huit depuis 2018, alors que les dépenses mondiales en matière d'éducation ont stagné pendant cette même période. En moyenne, dans les pays à revenu faible ou à revenu intermédiaire inférieur, ces dépenses

ont diminué de 13 %. Nous savons que ce sont les filles qui subiront de plein fouet les conséquences de ces tendances négatives.

Une autre tendance très inquiétante soulignée dans le rapport du Secrétaire général est l'augmentation de la misogynie et de l'autoritarisme, qui se renforcent mutuellement. L'enseignement que nous avons tiré des conflits récurrents est que les efforts de paix et de stabilité échoueront à long terme s'ils ne sont pas pleinement inclusifs. La participation pleine, égale et véritable des femmes est donc indispensable pour assurer une paix pérenne, la stabilité et le développement durable. Il est urgent de prendre des mesures énergiques si nous voulons donner effet au programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Au cours des 30 années d'existence de la République de Slovénie, les femmes ont franchi des étapes importantes dans l'exercice des responsabilités politiques. L'Assemblée nationale est actuellement présidée par une femme. Des femmes ont exercé les fonctions de premier ministre, ministre de la défense et ministre de l'intérieur, et pour la première fois, une femme est Ministre des affaires étrangères. Des femmes ont également déjà occupé les postes de chef d'état-major général de l'armée slovène et de directrice générale de la police. Ces réalisations sont le fruit d'un engagement national de longue date en faveur d'une participation pleine, égale et véritable des femmes à notre société, et ont aussi contribué à faire de la Slovénie le septième pays le plus pacifique du monde selon l'indice mondial de la paix de 2022.

L'autonomisation des femmes est une priorité de longue date de la politique étrangère slovène. Notre centre de formation aux opérations de paix organise des formations sur l'égalité des sexes et sa prise en compte dans les missions et opérations internationales. Qu'il s'agisse de former des Vénézuéliennes aux négociations, à la médiation et à au règlement des conflits, d'organiser des ateliers d'apiculture pour des réfugiées afghanes en Iran, de permettre aux femmes médecins en Afghanistan de travailler, ou de fournir une assistance et des soins médicaux aux réfugiées syriennes au Liban, nos projets de développement et d'aide humanitaire contiennent des éléments transversaux importants pour l'autonomisation des femmes. Nous ferons passer la part de notre coopération pour le développement consacrée à l'égalité des sexes de 39 % actuellement à 60 % d'ici à la fin de la décennie.

Puisque nous vivons à une époque où aucun endroit sur terre n'est hors de portée de la technologie,

comment se peut-il qu'il soit impossible de se faire une idée précise de l'étendue des attaques contre les défenseuses des droits humains ? Les rapports sur les opérations de paix devraient systématiquement inclure des données désagrégées sur les attaques contre les défenseurs et défenseuses des droits humains. Dans les situations de conflit, d'après-conflit et de transition, où les femmes subissent déjà de manière disproportionnée des privations et sont également la cible des groupes armés, de la criminalité organisée et des groupes terroristes, les organisations de femmes ont besoin d'aide pour pouvoir apporter leur soutien. Nous nous félicitons donc de l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les responsables des opérations de paix et aux équipes de pays leur demandant de rendre compte chaque année des mesures adoptées pour créer un environnement sûr et favorable pour les organisations de femmes et les défenseuses des droits des femmes.

En guise de conclusion, la Slovénie s'engage fermement à continuer de fournir un appui solide à la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les efforts de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal.

**M<sup>me</sup> Baptista Grade Zacarias** (Portugal) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Gabon d'avoir organisé le présent débat, ainsi que les intervenantes de leurs exposés et de leur engagement.

Le Portugal s'associe aux déclarations prononcées au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Nos pensées vont aujourd'hui à toutes les femmes et filles victimes de la violence infligée par les groupes armés – en Ukraine, au Sahel, en Afghanistan, en Syrie et dans toutes les autres situations de conflit dans le monde.

Plus tôt cette semaine, à Lisbonne, nous avons organisé la cérémonie de remise du prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe. Ce prix récompense les personnes ou les institutions qui se sont distinguées par leur engagement en faveur de la promotion des droits humains, de la démocratie et de l'état de droit. Parmi les lauréats, il y a Zarifa Ghafari, la plus jeune personne à être devenue maire en Afghanistan, et l'une des rares femmes à avoir occupé une telle fonction. Son courage et son engagement exemplaires à défendre le principe selon lequel les droits des femmes sont des droits humains

devraient nous inspirer, surtout s'agissant d'un pays où les femmes ne sont même plus autorisées à sortir de chez elles sans la surveillance d'un homme et où les filles ont été interdites d'accès aux écoles secondaires.

Plus de 20 ans se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000). Depuis, notre cadre international a été renforcé, avec neuf autres résolutions importantes sur les femmes et la paix et la sécurité. Cependant, nous assistons à un recul mondial en matière d'égalité des sexes, qui restreint la pleine et égale jouissance de tous les droits humains par les femmes et les filles. Le Secrétaire général note à juste titre dans son rapport (S/2022/740) que nous assistons à une inversion des gains générationnels en matière de droits des femmes et qu'il nous appartient, ainsi qu'au Conseil, d'inverser cette tendance. Nous devons redoubler d'efforts pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, mettre fin à la traite des êtres humains, protéger les migrantes et garantir les droits des femmes à l'éducation et à la santé. Cette optique intersectionnelle à plusieurs niveaux est nécessaire dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, lancé pendant le Forum Génération Égalité en 2021, a renforcé les moyens dont nous disposons pour agir sur le lien entre paix, développement et droits humains. Au Portugal, nous sommes nous aussi en train de préparer notre troisième plan national sur les femmes et la paix et la sécurité ainsi que notre stratégie de coopération au service du développement pour 2030, dans le but de favoriser les synergies entre ces deux plans conformément à l'approche fondée sur lien entre paix, développement et droits humains.

Protéger les femmes contre la violence sexuelle et protéger les droits des femmes dans les situations de conflit partout dans le monde est une responsabilité collective. Nous appelons donc à une action collective et à la mise en place de passerelles avec des institutions comme ONU-Femmes et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi qu'avec les organisations de la société civile. Le travail au niveau local reste fondamental pour accroître la résilience. Nous devons nous concentrer sur la diplomatie préventive et la médiation. Il est important de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes à chaque étape des processus de paix. Et nous devons mettre fin aux intimidations et aux représailles contre les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix. Le droit des défenseuses des droits humains de participer aux processus de paix n'est pas négociable. Toute

forme de représailles, de harcèlement ou de détention arbitraire doit être sanctionnée et, surtout, l'application du principe de responsabilité doit être garantie.

Le Portugal reste pleinement engagé en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et le Conseil peut compter sur notre appui.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République islamique d'Iran.

**M<sup>me</sup> Ershadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je félicite le Gabon de son accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours et je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public.

Les femmes ont une capacité indéniable à contribuer aux processus de paix et de sécurité. Mais elles sont aussi les plus exposées, surtout en période de conflit, et elles sont fréquemment victimes de violences et de discrimination dans les zones où sévissent directement les groupes terroristes et les groupes armés. Il est aussi important de prévenir les conflits armés que de les régler. Pour y parvenir, nous devons d'abord nous attaquer à leurs causes profondes. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit poursuivre ses efforts afin de régler les conflits par des moyens pacifiques et apporter des solutions politiques dans les zones de tensions par la voie du dialogue, de la diplomatie et de la médiation. À tous les stades des processus de paix, il est avantageux de faire participer les femmes, qui sont une composante vitale de la société.

Depuis sa création, la République islamique d'Iran a toujours considéré la promotion du statut culturel, social, économique et politique des femmes comme un élément clef de l'élaboration de politiques, de la législation et de la planification nationale. En conséquence, les femmes iraniennes ont le droit de tirer pleinement parti des possibilités offertes pour le progrès.

L'éducation n'est qu'un exemple des possibilités qui jouent un rôle essentiel pour l'autonomisation des femmes. Les femmes et les filles représentent plus de la moitié des étudiants dans l'enseignement supérieur, et actuellement, 73 % des professionnels de santé et 49 % des médecins iraniens sont des femmes. Grâce à ces progrès considérables, le Gouvernement a également pu nommer des femmes à des postes de gestion et améliorer les compétences de gestion et les compétences exécutives des employées, ce qui a permis de renforcer la participation des femmes à la prise de décisions. Ce pourcentage est passé de 13 % en 2017 à plus de 25 % en

2021. En outre, la République islamique d'Iran a créé un environnement dans lequel les Iraniennes peuvent représenter fièrement les convictions religieuses et patriotiques de leur nation au niveau international dans tous les domaines, notamment la science, les sports et les arts. Mon pays progresse dans ces domaines, comme le montrent les statistiques.

Compte tenu des conséquences imprévues et désastreuses que les mesures coercitives unilatérales et inhumaines imposées par les États-Unis ont sur les droits des Iraniennes, ainsi que des violations par ce pays de leurs droits fondamentaux, l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, ne doit pas se soustraire à ses responsabilités et doit dénoncer ces mesures illégales et cruelles.

Pour terminer, je souhaite répondre à certains pays occidentaux qui ont utilisé cette enceinte à mauvais escient pour proférer des allégations infondées contre mon pays tout en prétendant soutenir les droits des Iraniennes. Nous dénonçons ces allégations, qui ne sont rien de plus qu'une tentative de politiser les droits des femmes. Pour nous, les déclarations de ces États qui prétendent soutenir les Iraniennes ne sont pas sincères et ne sont pas faites de bonne foi, étant donné l'hypocrisie dont font preuve ces États, leur politique de deux poids, deux mesures et leur application sélective des droits de la personne.

La République islamique d'Iran est pleinement déterminée à respecter, protéger et promouvoir les droits fondamentaux de tous, y compris les femmes et les filles. Nous estimons qu'aucun pays ne peut prétendre à un bilan parfait en matière de droits humains ou en ce qui concerne les droits des femmes et des filles, et l'Iran, comme tout autre pays, s'efforce d'améliorer la situation en matière de droits humains, notamment les droits des femmes et des filles.

La mort tragique de Mahsa Amini, une jeune Iranienne, a brisé le cœur non seulement des membres de notre gouvernement, mais également des citoyens de mon pays. Nous regrettons cet incident et espérons ne plus jamais connaître une telle perte. Une enquête approfondie a été menée pour déterminer les circonstances de cette mort tragique. Jusqu'à présent, les résultats des deux enquêtes préliminaires ont été communiqués aux États Membres et aux organisations affiliées à l'ONU.

Les Iraniennes sont intelligentes, instruites, dévouées et patriotes. Et elles connaissent bien leurs droits. Elles comprennent également comment communiquer avec le Gouvernement de manière pacifique

et constructive afin de promouvoir leurs droits. Nous souhaitons donc informer ces pays occidentaux qu'ils ne sont pas tenus de se comporter en tuteurs ou gardiens des Iraniennes ou de parler en leur nom.

À maintes occasions, y compris récemment, nous avons entendu des pays occidentaux affirmer qu'ils défendaient la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous demandons instamment à ces pays de tenir leurs promesses, d'honorer leurs obligations internationales découlant de la Charte des Nations Unies, et de respecter les principes de souveraineté nationale et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États souverains, principes qui constituent la pierre angulaire de l'ONU et de l'ordre juridique international.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Costa Rica.

**M<sup>me</sup> Chan Valverde** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica remercie le Gabon d'avoir organisé ce débat public et les intervenantes de leurs exposés. Dans les situations de conflit et d'après-conflit, la résilience et le relèvement sont tributaires du travail domestique non rémunéré, effectué dans l'ombre en grande partie par des femmes. À cet égard, le Costa Rica voudrait souligner trois aspects.

Premièrement, même si les résolutions concernant les femmes et la paix et la sécurité ne mentionnent pas explicitement les veuves ou le veuvage, 50 % des femmes dans les situations d'après-conflit sont des veuves. Souvent pauvres, les veuves et leurs enfants sont recrutés par des groupes armés et extrémistes en espérant y trouver une certaine sécurité physique et économique. Selon les estimations du Programme des Nations Unies pour le développement en 2017, plus de 30 % des enfants recrutés venaient de familles ayant à leur tête des veuves ou des femmes seules.

Plus de 20 ans et 10 résolutions plus tard, nous n'avons pas suffisamment exploré le rôle que le secteur privé peut jouer dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les partenariats public-privé peuvent favoriser le relèvement des communautés locales après un conflit, notamment en embauchant et en soutenant les veuves, voire en encourageant leur participation politique. Néanmoins, les efforts actuels sont éparpillés et il est urgent d'optimiser ce potentiel.

Deuxièmement, il est urgent de développer les mécanismes de financement existants pour les défenses des droits de la personne et de créer de nouveaux

mécanismes de financement pour fournir des ressources aux organisations de la société civile dirigées par des femmes et des personnes issues des communautés lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexe qui travaillent dans des zones touchées par des conflits. Nous nous félicitons du développement du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire pour les défenseuses des droits humains, dont l'objectif est de fournir un financement rapide et souple aux organisations de la société civile dirigées par des femmes.

Troisièmement, le Costa Rica appelle au renforcement et à l'expansion des mécanismes d'intervention pour prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits, mettre fin à l'impunité des auteurs et fournir une assistance complète aux personnes rescapées. Le Conseil de sécurité et tous les organes de l'ONU, y compris la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale, doivent reconnaître les crimes de persécution fondée sur le genre, notamment la violence sexuelle et les autres formes de persécution fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les caractéristiques physiques et l'expression d'une personne. Nous devons également tirer parti de la présence des organismes des Nations Unies dans les contextes humanitaires pour élargir l'accès à la justice des personnes rescapées de violences sexuelles aux niveaux local et national.

Nous avons constaté, dans de nombreuses régions, l'émergence d'organisations dirigées par des jeunes femmes dans des situations d'après-conflit. Leur objectif est de placer les femmes de moins de 35 ans au cœur des efforts de résilience et de consolidation de la paix. Ces jeunes femmes sont la pièce manquante du puzzle de la consolidation de la paix. L'heure est venue de les intégrer à nos efforts en faveur de la paix, du développement et de la sécurité.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande.

**M<sup>me</sup> Schwalger** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom de la Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Zélande s'associe à la déclaration faite par la représentante du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

La Nouvelle-Zélande remercie le Gabon d'avoir choisi de mettre l'accent sur la résilience et le leadership des femmes dans les situations de conflit. Sans aucun doute, le leadership et la résilience des femmes

jouent un rôle décisif pour mettre fin aux conflits dans de nombreuses régions de par le monde. Au Yémen, en Afghanistan, en Ukraine, au Myanmar, en Syrie, en Haïti et dans nombre d'autres contextes fragiles, les femmes et les filles jouent un rôle de premier plan dans les efforts cruciaux visant à consolider la paix et à régler les conflits. Elles ont fait montre d'une détermination, d'un leadership et d'une résilience à toute épreuve dans des contextes dangereux où leur droit fondamental à la vie est menacé quotidiennement.

La résolution 1325 (2000) constitue une avancée majeure, néanmoins, nous avons encore beaucoup à faire pour garantir la participation des femmes et la prise en compte des questions de genre dans tous les efforts que déploie l'ONU en matière de paix et de sécurité. Le rapport du Secrétaire général de cette année (S/2022/740) montre les lacunes persistantes de la mise en œuvre auxquelles nous devons prêter attention. Le rapport souligne également comment les effets combinés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des changements climatiques et des conflits ont représenté des défis plus importants pour les femmes et la paix et la sécurité. Il est maintenant plus crucial que jamais que nous ne nous contentions pas de regagner le terrain perdu, mais que nous redoublions d'efforts pour relever ces défis pressants.

Sur la base de sa propre expérience, la Nouvelle-Zélande recommande de mettre en œuvre les trois initiatives suivantes pour renforcer le leadership et la résilience des femmes dans les situations de conflit.

Premièrement, il est essentiel qu'en tant qu'États Membres, nous insistions sur la participation véritable des femmes à tous les efforts de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix et en fassions une pièce maîtresse du nouvel agenda pour la paix. Nous appuyons fermement l'appel lancé pour que tous les processus de paix parrainés par l'ONU exigent et garantissent une participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, et leur leadership à tous les stades et niveaux des processus de paix menés par l'Organisation. Cela signifie qu'il faut prendre des mesures concrètes pour lever les obstacles de longue date au leadership des femmes et redoubler d'efforts pour renforcer la résilience. En ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, notre programme de leadership Wahine Toa est conçu pour accroître le leadership et la participation des femmes dans le domaine de la défense, y compris dans les opérations de maintien de la paix et les processus de paix.

Deuxièmement, la Nouvelle-Zélande a constaté *de visu* l'immense valeur ajoutée des artisanes de la paix, des défenseuses des droits humains et des représentantes de la société civile. Nous avons pu le vérifier dans le cadre de nos activités de soutien aux efforts de paix menées dans les pays du Pacifique Sud, notamment aux Îles Salomon. En qualité de membre de la Commission de consolidation de la paix et dans le cadre du soutien de la Nouvelle-Zélande au Fonds pour la consolidation de la paix, nous sommes déterminés à promouvoir la stratégie de l'Organisation en matière d'égalité des genres aux fins de la consolidation de la paix en vue de garantir la prise en compte des questions de genre dans tous les aspects des activités de consolidation de la paix conduites par l'ONU. L'inclusion est fondamentale pour une paix durable, et nous chercherons à asseoir notre action sur des opérations de consolidation de la paix qui prennent en compte les questions de genre, en mettant en avant les différents points de vue des femmes.

Troisièmement, après avoir écouté aujourd'hui les représentantes de la société civile, il est clair que leurs voix et les diverses voix des femmes de la société civile sont indispensables pour promouvoir la participation des femmes aux processus de paix. Nous exhortons tous les États Membres à donner la priorité à la création d'environnements sûrs et favorables pour toutes les artisanes de la paix, pour toutes les défenseuses des droits humains et pour toutes les dirigeantes issues de la société civile. Il est grand temps de passer de la parole aux actes s'agissant du leadership des femmes et de leur participation aux efforts de règlement des conflits. Nous continuerons de mettre tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Chili.

**M<sup>me</sup> Narváez Ojeda** (Chili) (*parle en espagnol*) : Je remercie la présidence gabonaise du Conseil de nous avoir conviés à participer au débat d'aujourd'hui. Je remercie également les intervenantes de leurs contributions importantes au présent débat.

Le Chili s'associe en outre à la déclaration prononcée au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

En 2021, l'ONU a confirmé près de 3 300 cas de violences sexuelles liées à des conflits, soit 800 de plus que l'année précédente. En outre, les viols et autres formes de violence sexuelle contre les enfants dans les

situations de conflit ont augmenté de 20 % en 2021, 98 % des personnes rescapées étant des filles. Comment expliquer la détérioration progressive, chaque année, de la situation des femmes et des filles dans les pays en proie à un conflit, alors que nous avons à notre disposition le Statut de Rome, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et les différentes dispositions du droit international humanitaire ? Nous pouvons faire davantage, en tant que communauté internationale, pour veiller à ce que ces cadres interagissent et se complètent, la priorité de premier ordre étant de garantir leur mise en œuvre.

De surcroît, le fait que la représentation des femmes dans les processus de règlement des conflits s'élève à 19 %, contre 23 % en 2020, nous rappelle que la qualité d'un accord de paix se manifeste dans sa mise en œuvre et son potentiel à produire des effets positifs sur le quotidien des populations. Le Chili encourage les approches structurelles qui garantissent la participation pleine et véritable de l'ensemble des femmes à tous les niveaux de décision.

Nous ne parviendrons pas non plus à ouvrir la voie à une paix durable si des mesures ne sont pas adoptées non seulement pour prévenir et condamner la violence sexuelle et fondée sur le genre, en particulier l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre et les pratiques néfastes, mais aussi pour garantir l'accès à la justice pour les personnes rescapées tout en veillant à ce que les responsables répondent de leurs actes.

Je voudrais en particulier faire référence à trois éléments porteurs de transformation : l'autonomisation économique des femmes, la collecte et l'analyse des données ventilées et l'importance de l'accès à l'éducation.

Toute personne a le droit de recevoir une éducation sans craindre de subir des violences ou des attaques. L'éducation joue aussi un rôle irremplaçable dans la prévention de la violence et l'autonomisation des enfants et des jeunes afin qu'ils s'en sortent et deviennent des agents de changement en dépit des circonstances complexes dans lesquelles ils se trouvent.

Par ailleurs, les bonnes pratiques en matière d'inclusion ont montré que les femmes et les filles touchées par les conflits avaient progressivement gagné en sécurité économique et en autonomie grâce à un meilleur accès aux ressources et à leur contrôle, à la promotion de compétences particulières et à la création des

possibilités d'emploi et d'éducation dont elles ont besoin. Nous sommes conscients des lacunes qui existent en matière de financement et de collecte des données afin de pouvoir promouvoir les approches décrites ci-dessus. Nous invitons la communauté internationale, dans le contexte actuel et conformément aux engagements pris en matière de réduction des dépenses militaires, à orienter davantage les ressources vers les systèmes éducatifs et de protection sociale.

Le Chili réaffirme son attachement à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des neuf résolutions ultérieures sur la question, dans l'espoir qu'en tant que communauté internationale, nous serons en mesure de relever les défis qui se présentent.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Espagne.

**M<sup>me</sup> Jiménez de la Hoz** (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, dont elle est membre.

Le présent débat, que nous remercions vivement la présidence gabonaise du Conseil d'avoir organisé, intervient à un moment on ne peut plus opportun car, comme l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport en date sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740), le monde connaît malheureusement une inversion des gains générationnels en matière de droits des femmes, qui sont surtout menacés dans des situations de conflit ou consécutives à un conflit ; un recul qui se manifeste notamment par une recrudescence des violences sexuelles commises en période de conflit, mais qui est aussi dû à la montée de l'autoritarisme et de l'extrémisme violent. Dans des pays comme l'Afghanistan, la Syrie, la Colombie, le Yémen et l'Ukraine, les défenseuses des droits humains, les journalistes et les militantes risquent leur vie chaque jour pour promouvoir les droits des femmes et leur rôle dans l'édification de la paix et dans la participation politique.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité fait partie des priorités de la politique étrangère de l'Espagne. En 2007, nous avons adopté notre premier plan d'action national en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, devenant ainsi l'un des trois premiers pays au monde à le faire. Nous sommes également l'un des neuf pays mentionnés dans le dernier rapport du Secrétaire général qui ont établi une politique étrangère féministe, afin de prendre en compte les questions de

genre dans tous les domaines des affaires étrangères. Depuis 2017, l'Espagne a participé à plus de 26 dialogues politiques bilatéraux, consultations et visites dans des pays en conflit ou sortant d'un conflit. Nous apportons également un appui technique et financier à la promotion des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité dans des pays tels que la Colombie, la Jordanie, le Mali et le Tchad.

Dans le cadre des organisations régionales, nous promovons depuis 2020 le programme pour les femmes et la paix et la sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Plateforme des femmes du Groupe de cinq pays du Sahel par le biais d'un mémorandum d'accord et de notre appui technique et financier.

Toujours dans le cadre de l'ONU, nous avons démontré notre engagement constructif en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, y compris au Conseil de sécurité, lorsqu'en 2015, en notre qualité de membre du Conseil, nous avons rédigé, avec le Royaume-Uni, la résolution 2242 (2015) et parrainé le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité. L'Espagne a également accueilli la première réunion du réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité en 2017.

Comme indiqué dans le dernier rapport du Secrétaire général, la priorité accordée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans l'initiative Action pour le maintien de la paix et dans les mandats des opérations de paix a une incidence réelle, qui contribue à améliorer leurs performances. C'est pourquoi l'Espagne, conjointement avec les Pays-Bas, organise la formation sur la prise en compte des questions de genre dans les opérations, qui a lieu quatre fois par an. Mon pays dirige aussi actuellement le programme de formation sur les questions de genre pour les missions de l'Union européenne en tant que Gender Military Training Discipline Leader.

Si nous voulons renforcer davantage la résilience et le leadership des femmes, l'ONU et l'appui politique d'acteurs régionaux, tels que l'Union européenne, sont essentiels. Il est également crucial de renforcer les relations avec la société civile et de faciliter la création d'un environnement favorable permettant aux organisations de femmes, aux défenseuses des droits de l'homme et aux militantes de mener à bien leur travail avec toutes les garanties de sécurité. Pour sa part, l'Espagne continuera de financer les mécanismes, les instruments et les

fonds qui contribuent à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous continuerons d'appuyer l'initiative « Engagement 2025 », lancée avec la Finlande en 2018 et regroupant des pays de plusieurs continents, pour promouvoir la participation effective des femmes aux processus de paix et de médiation.

Je voudrais conclure mon intervention en évoquant deux situations spécifiques, en Afghanistan et en Ukraine.

Je tiens à souligner l'engagement ferme de l'Espagne en faveur de la protection des droits des Afghanes, notamment de leur participation pleine, égale et effective aux institutions et du renforcement de leur leadership politique. À cette fin, nous avons lancé à Madrid, en février, la plateforme « Hear Us », qui permet aux Afghanes en exil de dénoncer les violations des droits en Afghanistan et d'influencer le programme humanitaire, de développement et de sécurité dans le pays.

En Ukraine, où l'agression militaire injustifiée de la Russie entrera bientôt dans son huitième mois, nous sommes vivement préoccupés par les preuves de plus en plus nombreuses de violences sexuelles et fondées sur le genre commises contre des Ukrainiennes, dont certaines sont mineures.

L'Espagne continuera de travailler avec ses partenaires internationaux pour prévenir les atteintes aux droits des personnes déplacées, en particulier des femmes et des enfants. Nous appuierons tous les efforts visant à lutter contre l'impunité et à garantir l'établissement des responsabilités dans tous les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, pour lesquels il est essentiel de renforcer la collecte de données et les capacités d'enquête, comme le recommande le dernier rapport du Secrétaire général.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à Mme Fellin.

**M<sup>me</sup> Fellin** : Je voudrais remercier le Gabon d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

Il y a 22 ans, le Conseil de sécurité a clairement exprimé son engagement en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, et a jeté les bases des liens entre les femmes et la sécurité. Si les anniversaires donnent normalement lieu à des célébrations, c'est avec tristesse que je m'adresse au Conseil aujourd'hui. Je prends la parole à un moment où les droits des femmes sont remis en question et où les femmes doivent résister face à des

reculs trop souvent violents, comme en Iran et en Afghanistan. Nous vivons également une période de conflits généralisés qui ont des effets désastreux sur les populations, nos peuples, femmes, hommes, filles et garçons, jeunes et vieux, dans de trop nombreux pays, comme le Myanmar, le Yémen, la Libye, la Syrie, la Palestine et l'Ukraine.

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a fait voler en éclat la paix en Europe et a ébranlé l'ordre international. Nous avons été témoins d'attaques aveugles contre des civils et des infrastructures civiles et du recours à la violence sexuelle liée aux conflits comme tactique de guerre. Cela est contraire au droit international. Cependant, la population ukrainienne, y compris les femmes, reste résiliente face aux déplacements, aux meurtres, à la torture, aux déportations forcées et aux viols. Ces crimes de guerre odieux ont des répercussions sur tous les individus, femmes, hommes, filles et garçons. Mais nous savons que les femmes et les filles sont les plus touchées.

L'OTAN est consciente de l'importance fondamentale de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nos fondateurs ont reconnu l'importance d'ancrer la paix dans nos valeurs pérennes : la liberté, la démocratie, la liberté individuelle, l'état de droit et le respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et des droits de l'homme.

Aujourd'hui, pour la première fois, notre nouveau concept stratégique, adopté à Madrid en juin, reconnaît explicitement que les femmes et la paix et la sécurité et l'égalité des sexes font partie intégrante des valeurs de l'OTAN et de notre action. Il s'agit là d'une étape importante. En effet, l'OTAN reconnaît depuis longtemps le rôle important que jouent les femmes pour instaurer la paix et garantir notre sécurité. Depuis 2007, nos politiques et plans d'action pour les femmes et la paix et la sécurité reflètent une compréhension toujours plus profonde de la manière dont la prise en compte des questions de genre améliore nos travaux et renforce notre mission. Lorsque nous pensons à la sécurité humaine, nous pensons également aux questions de genre. Ces deux priorités se complètent et se renforcent.

Lorsque l'Alliance a commencé à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), nous avons initialement mis l'accent sur les opérations. Aujourd'hui, la question des femmes et de la paix et de la sécurité est prise en compte dans toutes les tâches essentielles. Nous avons fait beaucoup de progrès, mais il nous reste encore un long chemin à parcourir.

Alors que nous préparons l'avenir, nous nous efforçons de prendre en compte les questions de genre dans nos efforts pour relever les défis émergents, tels que les changements climatiques, la cybersécurité, l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies de rupture. Nous explorons également les synergies entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme mondial pour les jeunes et la paix et la sécurité dans le cadre de notre mandat.

À l'occasion de ce vingt-deuxième anniversaire, je me suis personnellement engagée à promouvoir de nouveaux changements en faveur de ce programme, et j'ai invité les dirigeants des pays alliés et partenaires de l'OTAN à faire de même. Les engagements politiques ne peuvent pas être réalisés de manière isolée. Le principe de responsabilité et le leadership sont nécessaires pour qu'ils aient un sens. Chacun d'entre nous a une responsabilité, et il est temps de passer des principes à la pratique.

Les anniversaires sont une excellente occasion de faire le point sur ce que nous avons accompli et de nous tourner vers l'avenir. Nous devons nous employer à préserver les acquis obtenus. Nous devons agir pour prévenir la persistance de violations et la commission de nouvelles violations. Nous devons promouvoir une participation accrue des femmes à tous les niveaux : dans la vie politique, la diplomatie, la médiation et la consolidation de la paix. Nous devons établir des liens avec les jeunes pour construire l'avenir. Nos dirigeants doivent montrer l'exemple.

En tant que pays, partenaire de l'OTAN, peuple et sur le plan individuel, l'Ukraine est un exemple de résilience, et défend des valeurs partagées par le plus grand nombre. La résilience suppose avoir la foi dans nos valeurs pérennes, s'en inspirer et agir sur la base de ces valeurs. La résilience nous rassemble, et c'est grâce à elle que nous ferons avancer la cause des femmes et de la paix et de la sécurité.

**La Présidente :** Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Rizal** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, l'accent étant mis sur le renforcement de la résilience et du leadership des femmes, une voie menant à la paix dans les régions en proie à des groupes armés. La Malaisie remercie également les intervenantes de leurs déclarations.

La Malaisie est préoccupée par les informations faisant état d'une montée en flèche dans le monde de tendances négatives concernant la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous notons avec inquiétude la diminution de l'engagement en faveur de l'égalité des genres, ainsi que l'augmentation de violences et d'attaques contre les défenseurs des droits des femmes, notamment les journalistes, dans de nombreuses régions du monde. Il est clair qu'il faut redoubler d'efforts pour démanteler les structures qui soutiennent et favorisent les obstacles à l'édification d'une paix et d'une sécurité durables. À cet égard, nous devons redoubler d'efforts pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en accordant une attention accrue à la garantie d'une meilleure protection des défenseuses de la paix, notamment par un soutien politique et financier et un appui au renforcement des capacités.

La Malaisie reste convaincue que la participation des femmes est la clef du succès et de la pérennité des processus de paix. Nous sommes résolus à renforcer les capacités et à faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et international. Nous continuons à apporter notre soutien à ONU-Femmes, notamment grâce à des contributions, dans le renforcement de la participation réelle des femmes et l'intégration des perspectives de genre dans les initiatives relatives à la paix et à la sécurité.

La Malaisie demeure pleinement déterminée à appuyer l'application de la résolution 1325 (2000), notamment en augmentant le nombre de femmes dans le personnel civil et dans les rangs du personnel en tenue dans les missions de maintien de la paix, à tous les niveaux et à des postes clefs. Actuellement, 849 soldats de la paix malaisiens servent dans cinq opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dont 85 sont des femmes déployées au Liban, en République démocratique du Congo et au Sahara occidental. Nous préparons également un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité.

Au niveau régional, en collaboration avec ses collègues membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Malaisie continuera d'intégrer la perspective de genre à ses efforts collectifs concernant la question des femmes et la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est. Plusieurs étapes ont été franchies, notamment grâce à la création du Women for Peace Registry (Registre des femmes pour la paix) de

l'ASEAN et du Groupe consultatif élargi sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à la participation des femmes militaires et des policières de l'ASEAN aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt l'adoption prévue par les dirigeants de l'ASEAN du plan d'action régional sur les femmes et la paix et la sécurité au quarantième sommet de l'ASEAN, qui se tiendra le mois prochain.

La Malaisie est convaincue que l'ASEAN a beaucoup à offrir pour renforcer le leadership et la résilience des femmes dans les activités de paix et de sécurité. Nous estimons qu'il importe de partager avec d'autres nos données d'expérience, notamment en matière de médiation, de gestion des catastrophes et de renforcement des capacités, tout en apprenant des autres pendant que nous nous efforçons d'éliminer les obstacles à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Personne ne doit faire les frais de la guerre et des conflits. Nous devons intensifier nos efforts collectifs pour favoriser le dialogue, une collaboration constructive et le règlement pacifique des conflits, afin de prévenir les conflits et les guerres. Dans le même temps, nous devons redoubler d'efforts pour accroître l'égalité des sexes dans les processus de paix. Nous devons créer un environnement propice permettant aux femmes chargées du maintien et de la consolidation de la paix d'assumer la place et le rôle qui leur reviennent dans l'édification d'une paix durable.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

**M. Tammsaar** (Estonie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je félicite le Gabon d'avoir organisé ce débat public très important et opportun sur les femmes et la paix et la sécurité.

L'Estonie s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Je voudrais faire quelques observations à titre national.

L'Estonie se félicite de la tenue du débat public annuel du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et reste déterminée à promouvoir les droits, la sécurité et le leadership des femmes, comme nous l'avons fait en 2020 et en 2021, quand nous siégeons au Conseil de sécurité en tant que membre élu.

En février, les Ukrainiens se sont réveillés sous les bombardements de l'armée russe, qui a lancé une tentative de conquête impériale semblable aux pratiques

sinistres des siècles passés. En conséquence, plus de 12 millions de personnes, principalement des femmes et des enfants, ont été forcées de fuir leurs foyers. En plus du nombre important de décès, les femmes et les filles sont victimes de viols, de déportations, d'exploitation et de sévices. Face à ces horreurs qui se poursuivent sans répit, les Ukrainiennes ont fait preuve d'une incroyable détermination en occupant des rôles de premier plan dans les sphères politique, militaire et humanitaire, afin de résister à l'agression russe.

Malheureusement, de nombreux autres exemples existent. En Afghanistan, les femmes et les filles sont toujours privées d'éducation, d'emploi et de droits politiques et sociaux. En Éthiopie, les femmes et les filles sont confrontées à des déplacements massifs. En Iran, les femmes se battent pour leurs droits, au prix de leur propre vie, et elles méritent notre respect et notre soutien.

Alors que nous mettons l'accent aujourd'hui sur la résilience et le leadership des femmes, l'Estonie réaffirme les efforts qu'elle fournit pour promouvoir le rôle des femmes. Nous continuerons de soutenir les activités d'ONU-Femmes, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Fonds des Nations Unies pour la population et des bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

En guise de conclusion, j'affirme que les femmes sont très souvent un catalyseur de changement, mais elles paient aussi le prix le plus lourd en période de conflit. À l'ONU, nous devons travailler ensemble pour autonomiser les femmes et garantir leur participation équitable à la construction de sociétés résilientes, inclusives et pacifiques. C'est un engagement sacré que nous pouvons prendre pour les générations futures de femmes et de filles.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

**M. Pildegovičs** (Lettonie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie le Gabon d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui. Je remercie aussi toutes les intervenantes de leurs exposés.

La Lettonie se félicite du maintien de la pratique, qui consiste à inviter des représentants de la société civile à présenter un exposé au Conseil de sécurité. La Lettonie se félicite également du rapport du Secrétaire général (S/2022/740) et des recommandations qu'il contient.

La Lettonie s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité concernant les situations au Soudan, en Ukraine, en Afghanistan, au Yémen et dans d'autres pays fragiles et touchés par des conflits. Aujourd'hui, ma déclaration portera essentiellement sur l'agression en cours de la Russie contre l'Ukraine.

Ce mois-ci, nous célébrons le vingt-deuxième anniversaire de l'adoption du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la résolution 1325 (2000), une résolution historique qui a reconnu l'importance du leadership des femmes à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que leur contribution à la prévention et au règlement des conflits, au maintien de la paix, à la consolidation de la paix, et aux réponses humanitaires et à la reconstruction après les conflits.

Dans cette résolution et dans les neuf autres résolutions adoptées au cours des deux décennies qui ont suivi, le Conseil a également reconnu les souffrances subies par les femmes et les filles en période de conflit armé et a déclaré que la violence sexuelle était un crime de guerre. Le Conseil a demandé aux parties de respecter le droit international et de prendre des mesures pour protéger les femmes et les filles de la violence fondée sur le genre.

Pourtant, c'est un membre du Conseil, la Fédération de Russie qui, au lieu de s'employer à atténuer les épreuves et les difficultés dans le monde en proie à des conflits, a choisi de provoquer des souffrances et de commettre des crimes. Les femmes et les filles subissent d'immenses souffrances, y compris des violences sexuelles, à cause de la guerre non provoquée et injustifiée que la Fédération de Russie a choisi de mener contre son voisin, l'Ukraine. La Fédération de Russie doit répondre et répondra des crimes qu'elle commet, notamment devant un tribunal spécial pour les crimes d'agression.

La Lettonie appuie fermement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, car garantir les droits des femmes et la paix est une priorité pour nous en tant que membre de la Commission de consolidation de la paix et de la Commission de la condition de la femme, ainsi que du Conseil d'administration d'ONU-Femmes à partir de janvier prochain. La Lettonie respecte le droit international et œuvre dans le respect des résolutions du Conseil pour aider les femmes et les filles touchées par les conflits armés.

Dès les premiers jours de la guerre de la Russie contre l'Ukraine, la Lettonie a rapidement alloué des fonds supplémentaires pour garantir la réhabilitation physique et émotionnelle des victimes de la guerre, en particulier des femmes et des filles, qui ont souffert de violences sexuelles commises par les soldats russes, comme la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine en a apporté la preuve. La Lettonie a accueilli plus de 35 000 réfugiés ukrainiens. Elle veille à ce que les droits fondamentaux des survivantes de violences sexuelles soient au centre de son intervention. Nous suivons des normes précises pour enregistrer et répertorier de manière sûre et efficace ce qu'elles ont vécu, en respectant leurs droits à la dignité, à la vie privée et à la santé.

Dans le cadre de sa coopération pour le développement, la Lettonie aide les organisations de la société civile à venir en aide aux femmes et aux filles en Ukraine. Par exemple, en coopération avec des organisations non gouvernementales, elle participe à la création d'un centre de réadaptation en Ukraine pour aider les victimes de crimes de guerre, et elle va aider l'Ukraine à élaborer son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous savons que de nombreux autres pays et organisations unissent leurs forces pour améliorer la situation. Nous sommes reconnaissants à ONU-Femmes et à d'autres entités des Nations Unies pour l'importante action qu'elles mènent en faveur des femmes et des filles en Ukraine.

Nous félicitons les Ukrainiennes pour leur courage et leur résilience face à l'agression de la Russie. C'est une évidence : les femmes sont une force de changement, et nous en sommes conscients. Ce que nous devons faire, c'est garantir la participation effective des femmes à tous les processus décisionnels pendant et après la guerre, lorsque les Ukrainiens reconstruiront leur pays. À cette fin, la Lettonie est, et sera toujours, une amie et une partenaire de l'Ukraine.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

**M<sup>me</sup> Webster** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie remercie le Gabon d'avoir organisé ce débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, 22 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000). La mise en œuvre intégrale et effective du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est d'une importance extrême, à l'heure où la communauté mondiale est en proie à des conflits, à des crises et aux conséquences des changements climatiques et tente de se relever après la pandémie, autant de défis auxquels vient s'imbriquer la résurgence de la misogynie et de l'autoritarisme.

Le Secrétaire général nous rappelle une fois encore, dans son rapport annuel de 2022 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740), que les progrès sont lents et que, dans de trop nombreux cas, ils se sont inversés, notamment en ce qui concerne la participation des femmes aux processus de paix, leur leadership dans tous les contextes et leur accès à la justice, ce qui porte atteinte aux droits humains et empêche la réalisation de l'égalité des genres.

Le sujet d'aujourd'hui ne peut donner matière à débat. Il est évident que les chemins de la paix sont pavés par la résilience et le leadership des femmes. Dans le monde entier, les femmes exigent d'être entendues, plaident pour l'exercice des droits humains, servent de médiatrices dans les conflits et négocient la paix. Lorsque les femmes sont exclues par la force ou en raison de normes et de structures discriminatoires, la paix ne peut régner. Lorsque les défenseuses des droits humains sont persécutées, la paix ne peut régner. Lorsque les connaissances et les réseaux variés des femmes ne sont pas pris en compte, notamment en ce qui concerne les questions climatiques, la gestion des catastrophes et la lutte contre le terrorisme, l'insécurité et l'instabilité règnent.

L'Australie est gravement préoccupée par les niveaux croissants d'hostilité envers les femmes, en particulier celles qui sont confrontées à des inégalités croisées. Les représailles, les intimidations et les violences à l'égard des bâtisseuses de la paix, des défenseuses des droits humains, des militantes locales, des manifestantes, des étudiantes et des enseignantes sont odieuses. Nous devons être aux côtés de toutes les personnes et de toutes les organisations qui luttent pour la paix et la sécurité, ancrées dans la justice de genre.

L'Australie a condamné l'usage meurtrier et disproportionné de la force contre les manifestants en Iran le mois dernier et réclame la vérité, la justice et la fin de l'oppression contre les femmes. C'est un nouvel exemple de l'importance du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de la nécessité de faire davantage pour traduire ses quatre piliers dans la pratique. C'est en partenariat avec les femmes et les filles que nous accélérons notre action, conscients de leur résilience et de leur leadership. Toutes les femmes et les filles ont le droit de participer pleinement et sur un pied d'égalité avec les hommes aux opérations de maintien de la paix, aux négociations de paix et aux processus politiques. En outre, nous avons besoin des capacités, des idées, de la force et du leadership transformateur des femmes et des filles de tous horizons pour instaurer et pérenniser la paix.

L'Australie investit dans ces partenariats, par exemple en appuyant le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, les réseaux régionaux de négociatrices et de médiatrices, ainsi que les initiatives en faveur de la justice de genre dans le cadre des enquêtes et des poursuites relatives aux crimes internationaux. L'Australie est une partisane engagée du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et y participe activement, et nous nous félicitons des efforts déployés par tant de parties prenantes. Nous sommes ouverts à la collaboration dans la mise en œuvre de notre plan d'action national et encourageons tous les États Membres à adopter les cadres qui nous guideront vers la paix et la sécurité, à les doter des ressources nécessaires et à les mettre en œuvre, dans un esprit d'inclusion, d'équité et de responsabilité.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

**M<sup>me</sup> Tra Phuong Nguyen** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer notre gratitude à la République gabonaise pour l'organisation de ce débat public et aux intervenantes pour leurs exposés éclairants.

Plus de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000), la participation effective des femmes aux processus de paix a connu quelques progrès. Cependant, l'inégalité entre les sexes, l'exclusion, la discrimination, la pauvreté, la violence et les conflits sont quelques-uns des nombreux problèmes auxquels elles sont confrontées aujourd'hui.

Bien qu'elles soient des victimes vulnérables, les femmes sont aussi des agentes actives de changement. La première révolution pour l'indépendance de l'histoire du Viet Nam, par exemple, a été menée par deux femmes. En temps de guerre comme en temps de paix, les Vietnamiennes ont toujours joué un rôle indispensable. Aujourd'hui, nous sommes fiers que des Vietnamiennes servent dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Notre engagement en faveur de la promotion des femmes est donc profondément ancré dans notre longue histoire de participation des femmes à la quête de l'indépendance et du développement et de leur leadership dans ce domaine. Accroître la participation des femmes dans tous les domaines de la vie est une priorité de premier plan pour le Viet Nam.

Nous sommes conscients que les femmes et leur autonomisation sont essentielles pour faire progresser la culture de paix, grâce à leurs connaissances, leur

sagesse, leur tolérance et leur compréhension. Elles jouent un rôle vital s'agissant d'apprendre aux jeunes, en particulier aux enfants, à aimer la paix et non la guerre. Cela a été évident tout au long de notre mandat au Conseil. Grâce à notre expérience, nous sommes conscients des rôles importants et variés que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la construction d'une paix durable.

Pour mettre efficacement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous devons renforcer sa visibilité et partager les meilleures pratiques entre les États Membres. Le rôle, le leadership et la contribution des femmes doivent être garantis et promus aux niveaux local, national et international en intégrant leurs droits, leurs intérêts et leurs besoins dans les cadres juridiques, les stratégies et les politiques afin de garantir leur participation pleine et effective, sur un pied d'égalité avec les hommes.

Dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous devons également accroître le nombre de soldates de la paix et veiller à ce qu'elles apportent une contribution véritable. En outre, pour que la résilience des femmes change la donne, la communauté internationale doit appuyer davantage leurs efforts. Par conséquent, nous nous faisons l'écho de l'appel à consacrer au moins 15 % de l'aide publique au développement à la promotion de l'égalité des genres dans les pays touchés par un conflit.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer que nous sommes disposés et déterminés à unir nos efforts à ceux de la communauté internationale pour garantir la participation pleine et véritable des femmes aux processus connexes, sur un pied d'égalité avec les hommes.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

**M. Feruță** (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Gabon d'avoir organisé cet important débat. Je tiens également à remercier la Vice-Secrétaire générale, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les intervenantes.

Nous nous associons pleinement à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne, et nous souscrivons également à la déclaration prononcée au nom du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger.

Je tiens néanmoins à formuler plusieurs observations supplémentaires au nom de la Roumanie.

Nous sommes en effet confrontés à des défis sans précédent pour la paix et la sécurité en Europe. Malheureusement, l'agression de la Russie contre l'Ukraine a eu de graves conséquences pour les femmes. Plus de 2,6 millions de réfugiés ukrainiens, essentiellement des femmes et des enfants, ont franchi les frontières de la Roumanie. Certaines de ces femmes sont rentrées dans leur pays pour le défendre. Nous sommes profondément impressionnés par leur courage et leur sacrifice et applaudissons leur contribution à l'effort national pour défendre leur pays.

Je voudrais également exprimer tout notre respect aux femmes qui, partout dans le monde, doivent faire face à des situations de violence et de conflit armé, en Afghanistan, au Mali, au Nigéria, en Iran et au Myanmar, pour ne citer que quelques exemples. Leur courage et leur résilience sont une inspiration et un appel au devoir pour nous tous.

La Roumanie a une approche volontariste de l'autonomisation des femmes, à la fois en tant qu'objectif lié aux droits de l'homme et en tant que condition préalable à la justice sociale, au développement et à la paix. Nous avons adopté et mis en œuvre une stratégie nationale et un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, pour la période 2020-2023. Tous deux sont inédites au niveau national et s'appuient sur la résolution 1325 (2000).

Le plan d'action national promeut la participation des femmes dans les domaines de la sécurité et de la défense nationales, de l'ordre et de la sécurité publics et, dans un sens plus large, dans la sphère socioéconomique du pays. Les objectifs qui le sous-tendent ont été fixés conformément à la résolution 1325 (2000), et nous allons bientôt entamer le processus interinstitutionnel de préparation du deuxième plan d'action.

Je tiens à souligner l'importance du rôle joué par les femmes, que ce soit au sein du personnel en tenue ou du personnel civil, dans le système de défense nationale, l'ordre public et la sécurité en Roumanie. Elles constituent une part importante de la présence de la Roumanie dans les missions sur le terrain des organisations internationales, y compris les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Quelque 37,5 % du personnel militaire et policier roumain des missions internationales sur le terrain sont des femmes, qui jouent un rôle essentiel dans la compréhension et la gestion des situations de crise et dans le dialogue avec les groupes les plus vulnérables.

Nous restons déterminés à faire respecter les résolutions pertinentes relatives au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et, en tant que membre nouvellement élu du Conseil des droits de l'homme, à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, un pilier fondamental de notre politique étrangère.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bulgarie.

**M<sup>me</sup> Beshkova** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne, du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger.

Je voudrais également partager quelques observations à titre national.

Tout d'abord, je veux remercier le Gabon d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur un sujet aussi pertinent. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son dernier rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740), de ses recommandations pertinentes et de son avertissement qui donne à réfléchir, à savoir que le monde connaît une inversion des gains générationnels en matière de droits des femmes, ce qui nous éloigne de l'édification de sociétés stables et prospères.

Nous voyons ces avertissements se manifester tout particulièrement dans les régions en proie à des groupes armés. Qu'il s'agisse de groupes terroristes motivés par l'extrémisme religieux, de mercenaires au service de la machine de guerre russe contre l'Ukraine ou de recrues mal formées, les groupes armés sont généralement composés d'hommes et souvent impliqués dans des violences sexuelles et fondées sur le genre visant les femmes et les filles.

Plus récemment, nous avons assisté à la victimisation des femmes à la suite de l'agression illégale, non provoquée, injustifiée et toujours en cours de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a également fait des millions de réfugiés, principalement des femmes et des enfants. Des tragédies similaires ont lieu en Afrique, au Moyen-Orient, en Afghanistan et au Myanmar, pour ne citer que quelques exemples.

L'exclusion des femmes des processus décisionnels et des postes de direction contribue à en faire des victimes. Deux mots clefs s'imposent à l'esprit : l'inclusion et l'autonomisation, notamment l'autonomisation économique et l'accès à l'éducation. Aujourd'hui, la Bulgarie réaffirme son engagement à protéger, à respecter et à promouvoir

les droits fondamentaux de toutes les femmes et filles et appelle la communauté internationale à se mobiliser davantage à cet égard et à créer un cadre sûr dans lequel les femmes pourront faire entendre leur voix et occuper des postes professionnels et de direction dans toutes les sphères de la vie sociale, sans crainte de représailles et sans barrières visibles ou invisibles.

Le Conseil de sécurité a un rôle particulier à jouer à cet égard, car il a son mot à dire sur la manière dont les opérations de maintien de la paix sont mandatées et menées. Il est essentiel de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes et des filles à tous les aspects de la vie si nous voulons bâtir des sociétés pacifiques, fonctionnelles et prospères. Garantir cette participation ne doit pas être considéré comme quelque chose que l'on fait après l'instauration de la paix, mais doit au contraire être l'un des outils permettant d'endiguer les groupes armés qui sévissent dans les régions.

Pour ce qui est de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au niveau national, je voudrais souligner que cette année, nous faisons le point sur l'état d'avancement à mi-parcours de l'application de notre plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2020-2025. Nous appelons tous les acteurs concernés à veiller à ce que les valeurs consacrées par le programme pour les femmes et la paix et la sécurité soient reprises dans leurs mesures nationales afin d'assurer l'inclusion et l'autonomisation des femmes, et que, dans le contexte de consolidation de la paix, elles fassent partie intégrante de leurs priorités nationales en la matière.

Je voudrais pour finir énoncer clairement la position de mon pays, à savoir que prendre des engagements revient uniquement à fixer un cap, à imaginer nos sociétés d'ici quelques années, voire quelques décennies. Se montrer à la hauteur de ces engagements, c'est déjà transformer nos sociétés. Reculer par rapport à ces engagements, comme nous l'avons malheureusement constaté dans de nombreuses régions du monde, équivaut à détruire des vies et des sociétés à coups de fusil.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

**M. Mlynár** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne.

Je voudrais commencer par vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui sur les femmes et la paix et la

sécurité, mettant l'accent sur le renforcement de la résilience et du leadership des femmes. Nous considérons qu'il est important d'intensifier nos efforts conjoints pour assurer l'égalité entre les sexes comme une voie menant à une paix durable, bien que les défis actuels nous montrent que nous allons malheureusement dans l'autre sens. Il est donc crucial que le Conseil de sécurité continue d'aborder les différents aspects des conflits dans le cadre de ces débats thématiques. Le débat d'aujourd'hui contribue également à promouvoir de manière systématique le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les travaux et les processus décisionnels du Conseil.

Je tiens à remercier la Vice-Secrétaire générale et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes de leurs exposés éclairants de ce matin.

La Slovaquie exprime une nouvelle fois sa satisfaction pour la résolution 2594 (2021), sur les transitions des missions de maintien de la paix des Nations Unies, adoptée à l'unanimité en septembre 2021, qui souligne la nécessité d'une mobilisation auprès de la communauté locale et de la société civile, avec la participation pleine, égale et véritable des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

La Slovaquie considère que la prévention est la pierre angulaire des efforts déployés par l'ONU pour consolider et pérenniser la paix. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que les objectifs d'inclusion et d'égalité des sexes, s'inscrivent résolument dans le programme de prévention plus large défendu par le Secrétaire général. Il contribue aussi grandement à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 5 et 16, qui font de l'égalité des sexes ainsi que de la paix, de la justice et des institutions efficaces des priorités de développement à l'échelle mondiale.

En sa qualité de Coprésidente du Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité, la Slovaquie tient à rappeler la résolution 2151 (2014), sur la réforme du secteur de la sécurité, qui souligne qu'il importe que les femmes soient pleinement mobilisées et participent à part entière, véritablement et sur un pied d'égalité avec les hommes à la réforme du secteur de la sécurité, afin de mettre en place des institutions inclusives, responsables et légitimes qui protègent plus efficacement les populations et favorisent une paix et un développement durables. Une réforme du secteur de la sécurité tenant compte des questions de genre est indispensable à la mise en place d'institutions du secteur de la sécurité qui

soient non discriminatoires, représentatives de la population et capables de répondre efficacement aux besoins de sécurité propres à divers groupes, et de jouer ainsi un rôle décisif dans la prévention. Il s'agit également d'une question de gouvernance qui devrait être soulignée dans ce contexte particulier.

Défendre les dirigeantes dans les situations de conflit est crucial pour aborder de manière adéquate la complexité et la diversité des crises et des enjeux liés à la paix et à la sécurité en général. À cet égard, la Slovaquie poursuit ses efforts pour accroître le nombre de femmes déployées dans des missions telles que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, dans laquelle nous servons fièrement et jouons un rôle clef depuis de nombreuses années. Les femmes représentent désormais 13 % du personnel déployé dans le cadre de cette mission, ce qui est supérieur à l'objectif de 9 % fixé pour 2022. Bien entendu, nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas d'un simple exercice statistique. Nous examinons également les problèmes structurels liés au déploiement de femmes compétentes et expérimentées.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de son récent rapport (S/2022/740) et à saluer son engagement et son esprit d'initiative, et pas seulement en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Tout en prenant note des conclusions et des recommandations du rapport, qui devraient être dûment prises en compte dans notre action future, nous nous attendions à ce que l'accent soit davantage mis sur la situation en Ukraine, en raison de la guerre non provoquée et injustifiée menée par la Russie contre ce pays. Cette guerre a engendré des souffrances sans précédent pour les femmes et les filles, notamment en raison d'un déplacement massif, qui les expose à des risques de traite des êtres humains et de violence sexuelle et fondée sur le genre. Et nous avons vu à quel point ces risques sont concrets et effroyables.

Les attaques contre l'éducation et l'utilisation des écoles à des fins militaires constituent des obstacles sérieux à l'éducation des femmes et des filles, ce qui limite en fin de compte leur participation à la vie sociale, politique et économique. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre appui à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et encourager tous les États Membres à y souscrire afin d'établir un lien clair entre la protection des écoles contre les attaques et leur utilisation à des fins militaires, et la sécurité et la participation des femmes à toutes les formes de processus décisionnels. À

cet égard, et pour terminer, nous sommes profondément préoccupés par la détérioration de la situation des droits humains en Afghanistan, comme le souligne également le rapport du Secrétaire général. La situation des femmes et des filles y est particulièrement alarmante. Leur droit à l'éducation et au travail est désormais en péril. Dans l'ensemble, les Afghanes sont confrontées à un avenir très incertain, ce qui est un problème qui requiert notre attention continue et urgente.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'État observateur de Palestine.

**M<sup>me</sup> Abdelhady-Nasser** (État de Palestine) (*parle en anglais*) : Au nom de l'État de Palestine, je félicite le Gabon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et le remercie d'avoir organisé cet important débat sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie également de leurs exposés la Vice-Secrétaire générale, M<sup>me</sup> Amina Mohammed, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M<sup>me</sup> Sima Bahous, l'Envoyée spéciale de l'Union africaine, M<sup>me</sup> Bineta Diop, et M<sup>me</sup> Zahra Nader.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité a vocation à prévenir les crises, mais c'est aussi un programme axé sur la vie. Les réseaux de femmes, y compris les défenseuses des droits humains, sont depuis longtemps des bouées de sauvetage pour leurs communautés. Elles ont fait preuve de leadership dans les pays touchés par un conflit et dans les situations d'urgence humanitaire, et leur travail a été indispensable pour maintenir la cohésion sociale, favoriser la résilience et promouvoir la stabilité, en dépit de circonstances extrêmement difficiles. Elles doivent être protégées et respectées. La nécessité de leur rôle est encore plus forte aujourd'hui, alors que des crises mondiales convergentes touchent tous les pays et tous les peuples. Les femmes doivent être au cœur des solutions que nous recherchons.

En Palestine, les femmes jouent depuis longtemps un rôle de premier plan, menant et orientant la lutte pour la libération nationale et portant leur part des fardeaux de la nation. Depuis sa création en 1929, le mouvement des femmes palestiniennes a été une force fédératrice, contribuant à rassembler notre peuple autour d'une identité et d'une vision nationales pour la justice et la liberté. La Palestine reste déterminée à préserver les acquis de ce mouvement de femmes historique et s'engage à continuer de faire participer et de soutenir notre jeune génération de femmes et de filles dans tous les aspects de la vie, en plaçant la question de la sécurité humaine au centre de tous nos efforts.

Nous nous engageons à protéger les femmes contre la violence et la discrimination ; à promouvoir leur participation pleine et égale à tous les niveaux de la prise de décisions, aussi bien en matière de consolidation de la paix que de règlement des conflits ou de négociation, ce qui inclut notre dialogue de réconciliation ; et à promouvoir leur autonomisation pour assurer leur bien-être individuel, ainsi que leur contribution collective au relèvement national et au développement et au renforcement des capacités nationales. En réalité, bien que la Palestine reste privée de son indépendance, bon nombre de nos expériences constituent à notre sens des pratiques optimales appuyées depuis longtemps par la communauté internationale, y compris par ONU-Femmes. L'État de Palestine a adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 2014 et créé un comité national chargé d'harmoniser notre législation avec les traités internationaux. Malgré d'innombrables obstacles dus à l'occupation israélienne illégale et aux contraintes sociales, nous avons persévéré dans cet effort.

De même, nous avons créé un comité national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et, en gardant à l'esprit les objectifs de développement durable 5 et 16, nous avons élaboré un plan d'action national pour la période de 2020 à 2024, axé sur les quatre piliers que sont la prévention et la protection, la responsabilité, la participation, et les secours et le relèvement. Des travaux sont en cours pour fournir aux femmes et aux filles des services sociaux, juridiques, psychosociaux et de santé durables, ainsi qu'un hébergement et une protection, afin de répondre à leurs besoins et de leur permettre de s'épanouir. Nous travaillons également au renforcement des capacités des femmes qui sont en première ligne et interviennent les premières dans les situations d'urgence liées aux conflits et aux crises humanitaires. C'est d'ailleurs une Palestinienne qui, en tant que Ministre de la santé, a permis à notre pays de faire face avec succès à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Mais malgré tous les progrès accomplis, les Palestiniennes sont toujours en butte à d'immenses difficultés et paient le plus lourd tribut à l'injustice dont est victime le peuple palestinien. La réalité à laquelle sont confrontées les Palestiniennes et leurs familles est celle d'une violence et d'une terreur généralisées infligées à la fois par l'armée d'occupation israélienne et les colons israéliens, qui tuent et blessent délibérément des civils, y compris des femmes et leurs enfants, procèdent à des arrestations arbitraires et à des détentions illégales et se

livrent à des actes de harcèlement physique et psychologique et d'intimidation aux points de contrôle. Cette violence et cette terreur se manifestent également par la confiscation et l'annexion de terres ; la construction de colonies et du mur de séparation ; les démolitions de maisons et les expulsions ; les déplacements forcés ; le blocus illégal de la bande de Gaza ; et le déni systématique des droits fondamentaux et inaliénables des Palestiniens, y compris leur droit fondamental de revenir dans leur pays et leur droit à l'autodétermination et à vivre dans la paix et la sécurité.

En outre, Israël prend pour cible les défenseurs des droits humains, y compris les femmes. Bien que leur protection soit l'une des principales demandes formulées aujourd'hui devant le Conseil, Israël a à l'inverse lancé une campagne hostile à leur encontre, allant jusqu'à désigner des organisations de la société civile palestinienne, dont l'Union des comités de femmes palestiniennes, comme des organisations terroristes. Tout cela est fait dans le seul but de maintenir l'occupation coloniale illégale et l'assujettissement, la persécution et la domination du peuple palestinien dans un système d'apartheid. Il ne fait aucun doute que l'occupation israélienne reste le principal obstacle à la réalisation des droits des femmes et de la paix et de la sécurité en Palestine occupée. Cette occupation a des conséquences générationnelles, durables et considérables.

Lors de sa première réunion sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, qui s'est tenue en juin, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité du Conseil de sécurité a demandé à Israël de s'abstenir de

« toutes les mesures qui affectent le bien-être physique et psychologique et qui ont un impact sur tous les aspects de la vie quotidienne des Palestiniennes vivant sous l'occupation » (*S/2022/557, annexe, p. 4*).

Israël ayant exprimé ouvertement sa volonté de poursuivre son occupation et toutes ses pratiques illégales, nous prions le Conseil de sécurité d'agir. Le Conseil doit adopter des mesures conformes au droit international, notamment ses propres résolutions, pour amener Israël à rendre des comptes et protéger le peuple palestinien, notamment les femmes. Ce n'est qu'en mettant fin à l'impunité et en appliquant le principe de responsabilité que le peuple palestinien, y compris les femmes, pourra réaliser son droit à vivre dans la paix, la sécurité et la dignité.

Pour terminer, je tiens à exprimer la solidarité des Palestiniennes à l'égard de toutes les femmes qui, dans le monde entier, luttent contre la violence et l'oppression et pour la justice, la paix et une vie meilleure pour elles-mêmes, leurs familles, leurs communautés, leurs nations et notre monde.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

**M. Lagatie** (Belgique) : Tout d'abord, j'aimerais souligner que la Belgique soutient pleinement les déclarations de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

La Belgique remercie la République gabonaise d'avoir centré ce débat annuel sur la résilience et le leadership des femmes. En effet, une action efficace pour contrer le sous-investissement et les lacunes persistantes dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est vitale.

Ceci dit, commençons par reconnaître la résilience et le leadership des femmes face à l'adversité et à la discrimination systémique. Qu'il me soit permis de souligner trois aspects clefs.

Tout d'abord, nous devons supprimer les obstacles structurels, d'autant plus dans les régions en proie à des groupes armés. Le fait de ne pas lutter contre les inégalités, de ne pas garantir les droits des femmes et de ne pas mettre fin aux violences sexuelles liées aux conflits empêche la participation entière, égale et significative des femmes à tous les niveaux de prise de décisions. À cet égard, le mouvement mondial anti-genre est particulièrement inquiétant, inversant les gains générationnels, comme l'a démontré le Secrétaire général dans son rapport sur les femmes et la paix et la sécurité (*S/2022/740*).

Deuxièmement, nous avons besoin d'une mise en œuvre concrète du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La Belgique prend à cœur les recommandations du rapport du Secrétaire général, ainsi que les appels de la société civile. Dans cet esprit, mon pays met déjà en œuvre son quatrième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2022-2026. Nous encourageons tous les États qui n'ont pas encore de plan d'action national à se mettre au travail. La Belgique est prête à partager son expérience.

Troisièmement, soutenir les femmes bâtisseuses de la paix, les femmes défenseuses des droits humains et les organisations de défense des droits des femmes est

crucial. Par conséquent, je suis fier de notre soutien au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire en République démocratique du Congo, au Mali et maintenant aussi en Ukraine. Le Fonds aide les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes à participer à la prise de décisions, à prévenir les conflits et à répondre aux crises, telles que celles engendrées par la guerre d'agression de la Russie en Ukraine.

Enfin, accordons au programme pour les femmes et la paix et la sécurité la priorité qu'il mérite dans les organisations régionales. Une approche transformatrice en matière de genre est nécessaire partout. C'est dans ce but que la Belgique a saisi sa présidence actuelle du Forum pour la coopération en matière de sécurité au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe afin d'intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans ses travaux.

La Belgique est convaincue que la discussion d'aujourd'hui aidera à identifier comment valoriser plus la résilience et le leadership des femmes et des filles. Il appartient aux États de passer de l'analyse et des promesses à l'action efficace. Sans elle, nous ne pourrions pas inverser la tendance, ni consolider une paix durable.

**La Présidente :** Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

**M. Al-Saadi (Yémen) (*parle en arabe*) :** Je tiens en premier lieu à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat sur le thème « Renforcer la résilience et le leadership des femmes, une voie menant à la paix dans les régions en proie à des groupes armés ».

Les femmes jouent un rôle essentiel dans tous les domaines de la vie, notamment en participant à la vie politique et à la reconstruction socioéconomique, et elles jouent également un rôle clef dans la prévention et le règlement des conflits, les pourparlers de paix, la consolidation de la paix, le maintien de la paix, l'action humanitaire et la reconstruction après les conflits.

Le Gouvernement yéménite a adopté un plan d'action national en application de la résolution 1325 (2000). Celui-ci comprend des programmes visant à mettre en œuvre les quatre objectifs stratégiques que sont la protection, la participation, la prévention et l'assistance, avec la participation des décideurs et des responsables politiques à tous les niveaux de gouvernance, notamment les autorités chargées de la sécurité, les organisations

de la société civile dirigées par des femmes, les jeunes, le monde universitaire et le secteur privé, sur la base des principes de partenariat, de leadership inclusif et de responsabilité.

Les femmes yéménites ont participé à la Conférence de dialogue national sans exclusive tenue en janvier 2014, un événement national important et un cadre exemplaire pour exprimer les intérêts et la volonté politique des femmes ; en effet, 30 % des participants étaient des femmes. Les femmes ont également participé aux travaux de la commission de rédaction de la constitution, dont quatre des 17 membres étaient des femmes. Des femmes yéménites faisaient également partie des délégations qui ont participé aux négociations de paix.

Le Gouvernement yéménite a publié une directive pour relancer les travaux du comité national des femmes qui avaient été suspendus à la suite du coup d'État perpétré par les milices houthistes, qui a anéanti toutes les avancées réalisées par le comité au profit des femmes yéménites au niveau national. Le comité est en train de réactiver ses bureaux dans les provinces afin d'apporter un soutien essentiel au travail des femmes, au traitement des questions relatives aux femmes et au développement des femmes.

Nous avons également créé une commission nationale, composée notamment de représentantes des femmes, qui enquêtera sur les violations présumées des droits humains, en particulier les violations commises contre les femmes yéménites dans toutes les provinces, et saisira des tribunaux spéciaux afin d'engager des poursuites contre les auteurs de ces violations.

Le Ministère des affaires sociales collabore avec le Ministère de l'intérieur et les organisations de jeunes et de femmes de la société civile pour recenser les préoccupations des femmes, des hommes et des enfants en matière de sécurité, mais aussi pour identifier les lacunes dans le secteur de la sécurité et formuler des recommandations afin d'adopter des mesures de protection et de prévention contre la violence sous tous ses aspects et de mettre en place un système électronique de signalement et de recensement de ces problèmes. Des efforts sont en cours au sein de plusieurs ministères pour intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans leurs structures institutionnelles et ainsi, renforcer les capacités en matière d'élaboration de politiques et de planification.

La participation des femmes à la prise de décisions change radicalement les résultats obtenus dans le domaine de la justice transitionnelle. Dans ce contexte, le Conseil présidentiel est déterminé à défendre la Charte

des Nations Unies, à promouvoir la paix, à mettre fin aux souffrances humaines, à promouvoir l'égalité des citoyens et à autonomiser les femmes et les jeunes pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

Le Conseil présidentiel a également adopté des mesures importantes pour promouvoir la participation véritable des femmes en nommant huit femmes au sein de ses comités subsidiaires, qui, grâce à leurs compétences et à leur appui technique, permettront de créer des conditions propices à la réalisation d'une paix globale et durable, notamment la participation des dirigeantes aux efforts visant à conclure et à mettre en œuvre une trêve sous l'égide de l'ONU et aux efforts du groupe qui négocie avec les milices houthistes en vue de la réouverture des principales voies d'accès à la province de Taëz, qui est assiégée depuis plus de huit ans.

Le Conseil présidentiel a nommé une juge au Conseil supérieur de la magistrature, ce qui constitue une nouvelle avancée dans la composition de l'appareil judiciaire. Des consultations sont en cours au sein du Conseil présidentiel afin de nommer deux femmes qui intégreront l'équipe gouvernementale chargée de négocier avec les milices houthistes en vue d'instaurer une paix globale et de relancer le processus politique.

Le Gouvernement yéménite a accueilli favorablement la décision prise au début de 2021 par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014) d'inscrire le dirigeant houthiste Sultan Zaben sur la liste des terroristes. Il a joué un rôle actif en terrorisant, détenant, torturant et violant des militantes politiques yéménites détenues dans des prisons secrètes. Malgré cela, les milices houthistes ont poursuivi leurs violations contre les femmes yéménites, les privant de leurs droits politiques et économiques tout en limitant leur liberté de circulation, qui est pourtant un droit fondamental garanti par la Constitution.

En conclusion, le Gouvernement yéménite est conscient de l'importance que revêt le rôle singulier joué par les femmes lorsqu'il s'agit de favoriser la cohésion sociale et les changements socioéconomiques et politiques. Il reconnaît aussi leur capacité d'être résilientes et d'apporter des contributions fondamentales à la consolidation de la paix. À cet égard, nous remercions tous nos partenaires régionaux et internationaux, en particulier le Gouvernement norvégien, qui a apporté au Yémen un soutien financier et des compétences techniques dans la mise en œuvre de notre plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité en fournissant des fonds et une expertise. Nous appelons la

communauté internationale, ainsi que les pays frères et amis, à apporter un soutien supplémentaire au Gouvernement yéménite afin que nous puissions respecter nos engagements en ce qui concerne la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

**M. Chindawongse** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande tient tout d'abord à remercier le Gabon d'avoir organisé l'important débat public d'aujourd'hui afin de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Les femmes constituent la moitié de la population mondiale et jouent un rôle déterminant dans les efforts que nous déployons pour instaurer la paix, la sécurité et le développement durable. Alors que différentes formes de conflits armés sévissent dans diverses régions du monde, les femmes et les filles continuent d'en souffrir de manière disproportionnée. Elles sont confrontées à de multiples défis en période d'instabilité et de conflit, allant de la violence sexuelle et fondée sur le genre à la détérioration de leurs moyens de subsistance et des déplacements forcés à la perte de sécurité humaine.

Cela dit, les femmes et les filles ne doivent pas être considérées uniquement comme des victimes des conflits et de l'instabilité. Nous devons également les considérer comme des artisanes actives de la paix et des agentes de profonds changements. À cet égard, je voudrais mettre en exergue les quatre points suivants.

Premièrement, la participation des femmes est d'importance cruciale. Nous devons promouvoir le rôle et le leadership des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique à tous les niveaux. Étant donné que les femmes sont des piliers essentiels de toute société, leur inclusion peut certainement favoriser la paix et la sécurité, ainsi que le développement durable. En Thaïlande, nos mesures et directives nationales sur les femmes et la paix et la sécurité visent à renforcer le rôle des femmes en vue de faire face aux conflits et aux troubles politiques et sociaux. Nous élaborons actuellement, en collaboration avec ONU-Femmes, de nouvelles mesures et directives pour le prochain cycle.

Deuxièmement, l'autonomisation des femmes est tout aussi importante. Lorsqu'elles sont autonomes, les femmes gagnent en résilience, ce qui leur permet notamment de participer efficacement aux pourparlers de paix, aux discussions politiques et au renforcement des institutions. Elles peuvent mieux participer à un

plus large éventail d'activités économiques et contribuer aux efforts de croissance et de développement, ce qui pourrait permettre de réduire les risques de conflits et d'augmenter les chances de paix et de stabilité durables.

Forts de cette conviction, les soldats de la paix thaïlandais, travaillant sous les auspices de l'ONU, ont entrepris des activités de développement et collaboré avec les dirigeants des communautés locales, notamment les femmes et les filles, afin de contribuer à remédier à leurs vulnérabilités et de promouvoir leur autonomisation au moyen du renforcement des capacités et de la formation, sur la base de l'expérience et des meilleures pratiques de la Thaïlande. Nous estimons qu'il nous incombe d'aider les pays hôtes à bâtir le socle d'un développement durable et d'une paix pérenne pour tous.

Troisièmement, il faut encourager l'augmentation du personnel féminin dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes convaincus que leurs capacités d'instaurer un climat de confiance et de nouer des contacts avec les communautés et les femmes des pays hôtes sont des atouts inestimables. La Thaïlande appuie la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, qui vise à accroître durablement la représentation des femmes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La proportion de soldates de la paix employées par la Thaïlande, pays fournisseur de contingents, est élevée, et nous continuerons d'œuvrer à la promotion de la participation des femmes à des niveaux plus élevés, notamment en leur proposant des formations et en renforçant leurs capacités. Une formation spécialisée a été mise en place pour former davantage de soldates de la paix, qui ont déjà été déployées sur le terrain, notamment au Soudan du Sud.

Enfin, la Thaïlande estime que pour que les mesures prises en faveur de la paix et de la stabilité dans les zones de conflit soient efficaces et viables, il faut établir une collaboration et un dialogue étroits avec la région concernée. Il convient de prendre en compte les vues de la région touchée par le conflit, y compris les idées et les préoccupations des femmes de la région, qu'il s'agisse des dirigeantes locales, des responsables politiques ou des femmes au niveau local. En somme, la voix de la région concernée compte. La voix des femmes et des filles compte, et celle des femmes et des filles vivant dans des régions en proie à des conflits compte encore plus.

Pour terminer, dans le cadre de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la Thaïlande réaffirme son attachement à l'égalité

des genres et à l'autonomisation des femmes, comme l'a souligné le Premier Ministre de notre pays dans la déclaration inaugurale qu'il a prononcée au Sommet mondial des femmes tenu à Bangkok en juin. Nous sommes fermement convaincus que seule la réalisation de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion permettra à une société de goûter à une stabilité durable et aux fruits du développement durable.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

**M. Šimonović** (Croatie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger, composé de 55 États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne, coprésidé cette année par le Botswana, le Costa Rica et la Croatie.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité continue de jouer un rôle central dans la promotion du leadership des femmes et de leur participation pleine, effective et véritable, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les stades des processus politiques, de consolidation de la paix et de prévention des conflits, rendant ainsi ces processus plus efficaces et plus inclusifs. L'inclusion des femmes est également importante pour prévenir les atrocités criminelles et garantir l'efficacité et la durabilité des processus de paix.

Le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le nettoyage ethnique ont une dimension genre et des effets différenciés selon les sexes. Par conséquent, il existe une complémentarité et un soutien mutuel entre la responsabilité de protéger et les mécanismes de lutte contre les crimes sexuels et fondés sur le genre. En améliorant la prévention et en protégeant les femmes et les filles contre toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre, d'enlèvement et d'autres crimes, et en faisant participer les femmes aux efforts de prévention des atrocités, ainsi qu'en facilitant leur rôle d'agentes de changement, l'ONU et les États Membres peuvent prendre des mesures concrètes pour faire respecter la responsabilité de protéger.

Les analyses des situations dans lesquelles il existe un risque d'atrocités criminelles omettent souvent de tenir compte des questions de genre et des inégalités croisées. Lorsque les questions de genre sont prises en compte, les femmes et les enfants sont souvent considérés comme un groupe vulnérable. Une telle approche ne tient pas compte des nombreuses manières dont les questions de genre sont liées aux atrocités criminelles.

La discrimination et les inégalités fondées sur le genre, y compris l'oppression systématique des femmes et des filles, sont des facteurs de risques importants susceptibles de contribuer aux atrocités criminelles. Remédier aux causes profondes de la discrimination et de la violence fondées sur le genre, et écouter et faire entendre la voix des femmes au sujet de leurs expériences et besoins uniques dans les situations d'atrocités, peut améliorer les stratégies de prévention et contribuer à une paix durable. Nous soulignons que les organisations de femmes jouent un rôle primordial en fournissant en temps utile des informations sensibles permettant de sonner rapidement l'alerte, en apaisant les tensions entre les communautés par la voie du dialogue intercommunautaire et en luttant contre les discours de haine et les actes d'incitation à la violence. La participation pleine, effective et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, et leur leadership doivent faire partie intégrante de tous les efforts déployés dans le cadre de l'action humanitaire, du développement et de la paix, et l'égalité des genres et les droits humains doivent être un élément central de tout accord de paix.

À cet égard, le Groupe des Amis de la responsabilité de protéger appelle tous les États Membres de l'ONU à accroître leur appui au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à la résolution 1325 (2000) et à toutes les résolutions connexes ultérieures, et à contribuer véritablement à leur mise en œuvre rapide et complète. Nous exhortons tous les États Membres à respecter et à remplir toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Nous appelons en outre les États Membres à œuvrer pour prévenir et combattre toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre et de discrimination contre les femmes et les filles. Il s'agit notamment pour les États Membres de mettre fin à l'impunité pour les crimes graves commis contre les femmes et les filles et de veiller à ce que tous les actes de violence sexuelle fassent l'objet d'une enquête approfondie et donnent lieu à des poursuites et à des procès devant un tribunal compétent, de façon conforme aux normes internationales.

En améliorant notre compréhension de la dynamique de genre en jeu dans les atrocités criminelles et les risques associés, notamment grâce à des consultations et un véritable dialogue avec les populations touchées, à une analyse renforcée, ainsi qu'à des activités de suivi et de notification, nous pouvons améliorer la mise en œuvre effective de la responsabilité de protéger. Les États doivent reconnaître les différents rôles

que jouent les femmes et en tenir compte dans toutes les stratégies de prévention des conflits et des atrocités. Les États doivent faire respecter l'égalité des sexes et éliminer la violence sexuelle et fondée sur le genre dans le cadre de la prévention des atrocités, et garantir pleinement la participation et le leadership des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes et en toute sécurité, en tant qu'élément clef des efforts qu'ils déploient pour s'acquitter de leur responsabilité de protéger leurs populations des atrocités criminelles.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

**M<sup>me</sup> Estrada Girón** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je remercie S. E. M. Michael Moussa Adamo, Ministre des affaires étrangères de la République gabonaise, d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également les intervenantes de leurs observations utiles.

La résolution historique 1325 (2000) et les résolutions ultérieures réaffirment le rôle important des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, les négociations, la consolidation et le maintien de la paix, ainsi que l'action humanitaire et la reconstruction après un conflit. À cet égard, il incombe aux États et à l'ONU de veiller à la mise en œuvre effective du programme mondial pour les femmes et la paix et la sécurité.

Il ne fait aucun doute que le renforcement de la résilience des femmes dans les régions en proie à des groupes armés est une question fondamentale qui doit figurer parmi les grandes priorités du Conseil. À cette fin, les actions des États doivent s'accompagner d'engagements contraignants, tels que l'application de la législation existante en matière de désarmement. La violence armée est un fléau qui est aggravé par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui menace la protection et l'intégrité physique et morale des populations et fait obstacle à la création d'un environnement propice à un développement humain global et durable. Nous pensons que le Traité sur le commerce des armes est un instrument fiable, à même d'aider les États à réglementer efficacement le commerce international des armes, car ses principes directeurs permettent de prévenir leur détournement. De même, il faut s'attacher à mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects à titre prioritaire et intégrer la participation des femmes en tant qu'agentes de paix et de prévention.

Le Guatemala accorde une priorité particulière à la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Selon les données nationales du Ministère de la défense, 300 femmes ont été déployées en tant que membres du personnel militaire et civil dans différentes missions. Ces femmes ont démontré qu'elles pouvaient s'acquitter adéquatement de leurs fonctions dans les mêmes circonstances difficiles que leurs collègues masculins. Il est impératif que nos pays recrutent et conservent dans leurs rangs des soldates de la paix, car les données montrent qu'elles ont une incidence positive dans ces environnements.

Par ailleurs, le Guatemala considère que les organisations régionales font partie des acteurs clés à qui il incombe de mettre en œuvre ce programme important. Comme le stipulent la résolution 2242 (2015) et les résolutions ultérieures 2467 (2019) et 2493 (2019), si la principale responsabilité de la mise en œuvre de ce programme mondial incombe aux États, les organisations régionales et les entités des Nations Unies jouent un rôle complémentaire important.

Les plans d'action nationaux sont un produit essentiel de la résolution 1325 (2000) et doivent être un outil précieux qui permet aux États d'honorer leurs engagements et à la société civile de les accompagner dans les efforts de mise en œuvre. Ce sont des documents pratiques qui donnent aux parties prenantes nationales l'occasion de recenser les priorités, de déterminer les responsabilités, d'affecter les ressources et de lancer des actions stratégiques selon un calendrier précis, afin de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui répondent aux besoins et aux priorités des pays en situation de conflit ou d'après-conflit.

Le Guatemala réaffirme qu'il importe que les activités de consolidation et de maintien de la paix soient prises en main et dirigées par le pays concerné, et souligne l'importance de l'inclusion de toutes les composantes de la société afin de s'assurer que les besoins de tous les secteurs, en particulier les plus vulnérables, sont pris en considération.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

**M. Bakradze** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence gabonaise du Conseil d'avoir convoqué la présente séance. Je m'associe également à mes collègues pour remercier les intervenantes de la qualité de leurs exposés.

La Géorgie s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne, et je

voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Bien que la parité des sexes n'ait pas encore été atteinte dans le domaine de la paix et de la sécurité au niveau mondial, nous saluons tous les efforts déployés par les États participants pour accroître la participation des femmes dans les domaines relevant de la paix et de la sécurité internationales. Malheureusement, malgré la prise de conscience croissante de leurs contributions à travers le monde, les filles et les femmes militantes sont confrontées à divers obstacles. Nous partageons les préoccupations exprimées dans le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740) concernant les nombreux obstacles, aggravés par les stéréotypes prédominants liés au genre, que les filles et les femmes doivent surmonter pour exercer leur droit de participer à la vie publique et politique.

La Géorgie ne ménage aucun effort pour garantir une participation véritable des femmes au processus de paix et continue d'attacher une grande importance à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, conformément aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité et au plan d'action national correspondant. Je tiens à préciser que le Gouvernement géorgien est en train de mettre au point son quatrième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce plan d'action s'appuie sur la démarche du Gouvernement, qui prend en compte les questions de genre dans le secteur de la sécurité et dans les processus de prise de décision, en adoptant une perspective de genre dans les négociations de paix et en promouvant une participation véritable des femmes et des filles à la prévention et au règlement des conflits.

Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée et différente par les guerres, les conflits et les crises. La guerre illégale, non provoquée et brutale menée par la Russie contre l'Ukraine a mis en évidence l'importance d'accorder une attention particulière aux femmes et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La poursuite de l'occupation et l'annexion progressive des régions géorgiennes de Tskhinvali/Ossétie du Sud et d'Abkhazie constituent une violation flagrante des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et portent atteinte à l'ordre international fondé sur des règles, menaçant la sécurité régionale et mondiale. Malheureusement, les femmes et les filles vivant dans les régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali, occupées par la Russie, continuent de subir des violations persistantes de leurs droits fondamentaux et ne peuvent pas bénéficier du cadre de protection des droits humains du Gouvernement géorgien.

À chaque cycle des discussions internationales de Genève ainsi que dans le cadre du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention, la délégation géorgienne soulève activement la question des besoins et des priorités des femmes déplacées et touchées par le conflit. Ces questions sont abordées avec les coprésidents des discussions internationales de Genève, à savoir l'Union européenne, l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et régionales, afin de refléter correctement les besoins et les priorités des femmes déplacées et des femmes touchées par le conflit dans les processus de règlement pacifique du conflit. En outre, dans le même but, avec l'appui d'ONU-Femmes Géorgie, les représentants de la partie géorgienne aux discussions internationales de Genève organisent régulièrement des réunions avec des représentants de la société civile, y compris des femmes déplacées de force à la suite du conflit, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales de défense des droits des femmes.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement de la Géorgie à faire avancer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au niveau national et à contribuer à la promotion de sa mise en œuvre au niveau mondial.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République dominicaine.

**M<sup>me</sup> Cedano** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine félicite le Gabon d'avoir organisé cet important débat public, et salue le leadership dont il a fait preuve en incluant dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité une perspective cruciale, celle de la résilience et du leadership des femmes comme voie menant à la paix dans les régions en proie à des groupes armés.

La résilience et le leadership des femmes sont des éléments fondamentaux sur la voie de la paix durable. Les promouvoir, c'est promouvoir la paix. Les soutenir est notre responsabilité partagée.

Dans un contexte de franche prolifération des conflits armés et des situations de violence, le leadership des femmes en tant que défenseuses des droits humains a conduit à une réponse plus globale et plus consciente de la nécessité de protéger la dignité de toutes les personnes touchées par des conflits. Malheureusement, le prix payé par elles est très élevé.

Le Conseil de sécurité a déjà examiné cette question lorsqu'il a abordé, au début de l'année, les représailles contre les défenseuses des droits humains

(voir S/PV.9016). Nombre d'entre elles ont été emprisonnées, abusées, harcelées ou sont portées disparues pour avoir défendu les droits des plus vulnérables ou pour avoir simplement revendiqué leur place indispensable à la table des négociations.

Nous constatons avec regret que la situation continue de se détériorer. Des obstacles structurels et pratiques empêchent encore les femmes de participer aux processus de paix et de consolidation de la paix. Malgré cela, les femmes n'abandonnent pas et n'abandonneront pas, car elles sont convaincues que leurs contributions profitent à tous, et non à des groupes privilégiés. Voilà ce qu'on appelle la résilience.

Alors que les dépenses militaires mondiales continuent d'augmenter fortement, peu de fonds sont investis pour éliminer ces obstacles. La vérité est que, lorsqu'il s'agit de paix, le seul investissement viable est celui qui est orienté, avec une volonté politique, vers le règlement pacifique des conflits et la participation pleine et entière des femmes avec leurs visions sans pareilles et inclusives, comme leur demande militante de faire taire les armes en Afrique, de garantir l'accès à l'éducation en Afghanistan ou d'avoir des informations sur les personnes portées disparues en Syrie.

Malgré les nombreux défis à relever, la République dominicaine reste fermement résolue à soutenir un système international qui permette la participation des femmes, reconnaisse leurs contributions et établisse, comme doctrine commune, qu'aucun véritable changement n'est possible sans leur pleine participation. Nous appelons toutes les entités compétentes, en particulier le système des Nations Unies, à maintenir comme priorité la défense et la protection des femmes qui, avec leadership et résilience, restent déterminées à contribuer à l'édification de pays meilleurs pour tous.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

**M. Muhith** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence gabonaise du Conseil d'avoir organisé cet important débat public annuel. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale, S. E. M<sup>me</sup> Amina Mohammed, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M<sup>me</sup> Sima Bahous, et les autres intervenantes de leurs observations détaillées.

Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par la représentante du Canada, au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et à celle faite par le représentant de la Croatie, au nom du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger.

Il est impératif de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité pour consolider et pérenniser la paix, en particulier dans les situations de conflit. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution historique 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, en 2000, alors que le Bangladesh siégeait au Conseil. Cependant, son application n'est pas très prometteuse. Nous devons mener à bonne fin de nombreuses tâches en suspens avant de parvenir à son application complète. Néanmoins, nous pouvons nous inspirer des mots du Secrétaire général dans son dernier rapport, à savoir que

« Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas qu'une réponse à la marginalisation et aux torts historiques, mais une occasion de faire les choses différemment » (S/2022/740, par. 7).

Le Bangladesh a eu sa propre expérience horrible des violences sexuelles contre les femmes pendant sa guerre de libération en 1971, où plus de 200 000 femmes ont été violées. Bien qu'occupés par les nombreux défis liés à la reconstruction d'un pays ravagé par la guerre, nous avons pris des mesures pour les réhabiliter immédiatement. Les auteurs de ces actes ont été traduits en justice et jugés dans le cadre d'un procès, et la contribution des victimes a été officiellement prise en compte.

Forts de notre expérience, nous avons donné refuge à plus d'un million de ressortissants du Myanmar déplacés de force, les Rohingya, dont une grande majorité sont des femmes et des filles. Nous leur apportons tout l'appui nécessaire. Malheureusement, cinq ans plus tard, aucun progrès n'a été enregistré concernant leur rapatriement, en raison d'un manque de réelle bonne volonté de la part du Myanmar.

Je voudrais maintenant proposer quelques réflexions pour renforcer la résilience des femmes dans la promotion de la cause de la paix.

Premièrement, grâce au soutien politique, il faut absolument un plan d'action national efficace pour donner une impulsion aux engagements en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité dans un pays. Le Bangladesh fait partie des 103 pays qui ont élaboré des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous encourageons tous les États Membres à élaborer un plan d'action national assorti d'indicateurs de performance.

Deuxièmement, le financement reste une préoccupation majeure pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les zones

touchées par les conflits. Il est alarmant de constater qu'au lieu que les ressources nécessaires soient réaffectées pour appuyer des causes telles que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous continuons d'être témoins d'une augmentation des dépenses militaires mondiales, qui ont atteint le niveau record de 2 100 milliards de dollars en 2021. Nous soulignons l'importance des partenariats entre les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, le secteur public et les donateurs non traditionnels pour trouver des sources de financement nouvelles et innovantes.

Troisièmement, le soutien matériel apporté aux artisanes de la paix et à leurs familles, notamment le soutien psychosocial aux femmes victimes, est essentiel à la participation significative des femmes aux activités de maintien et de consolidation de la paix dans les situations de conflit. Des systèmes d'alerte précoce efficaces, la participation communautaire et des campagnes d'information menés par les missions de maintien de la paix peuvent garantir un environnement propice aux femmes œuvrant à la consolidation de la paix. Nous soulignons également le rôle de la Commission de consolidation de la paix dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les zones de conflit. Dans le cadre de la présidence de la Commission de consolidation de la paix, que nous assurons actuellement, nous avons inscrit la question des femmes et de la paix et de la sécurité au rang des priorités de son programme de travail pour 2022.

Quatrièmement, nous sommes vivement préoccupés par le large éventail de conséquences d'ordre sécuritaire, humanitaire et socioéconomique des flux illicites d'armes légères et de petit calibre. Nous constatons également avec préoccupation que la prolifération de ces armes touche de manière disproportionnée les femmes et les filles. Nous appelons tous les États à veiller à ce que la fourniture des armes légères et de petit calibre soit limitée aux seuls gouvernements ou aux entités dûment autorisées par eux.

Enfin, nous soulignons l'importance d'institutionnaliser l'égalité des genres et la participation des femmes au renforcement des capacités des institutions nationales. Le renforcement des capacités dans les secteurs de la sécurité et de la justice dans un contexte fragile est également crucial pour que les auteurs d'actes de violence contre les femmes répondent de leurs actes.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Koba** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je salue votre initiative, Madame la Présidente, d'organiser le débat d'aujourd'hui sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions les intervenantes de leurs exposés.

Le renforcement de la résilience des femmes dans les situations complexes et d'urgence est essentiel à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cependant, comme l'ont souligné les intervenantes, nous constatons que des défis subsistent, tant en ce qui concerne les efforts de protection que la participation des femmes, et que ces facteurs combinés s'entremêlent pour créer une tempête parfaite compromettant les efforts collectifs qui sont menés pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Ces défis exceptionnels requièrent des efforts exceptionnels. Dans ce contexte, l'Indonésie soutient la proposition formulée par le Secrétaire général à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), à savoir insister sur la participation véritable des femmes à toutes les activités de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix. Les femmes doivent réellement participer à toutes les étapes du processus de paix, de la prévention au règlement des conflits en passant par le maintien et la consolidation de la paix et le développement. Pour concrétiser cette notion, je voudrais présenter trois points.

Premièrement, nous devons garantir l'engagement et le soutien politiques aux plus hauts niveaux. Ce principe nous a toujours guidés. En 2014, un décret présidentiel a été signé pour fournir un appui politique au plus haut niveau à la protection des femmes et des enfants dans les situations de conflit. En moins d'un an, nous avons publié des orientations ministérielles pour garantir la mise en œuvre du décret présidentiel aux niveaux national et infranational. Depuis lors, la mise en œuvre du programme progresse considérablement, entraînant un net accroissement de la participation des Indonésiennes aux programmes relatifs à la paix et la sécurité.

Deuxièmement, nous devons mettre en place des plateformes et renforcer le capital humain. En 2020, l'Indonésie a pris l'initiative de créer le Réseau de négociatrices et médiatrices de paix d'Asie du Sud-Est. Le Réseau se consolide grâce à l'échange de bonnes pratiques, et les capacités des femmes d'Asie du Sud-Est en matière de négociation de paix et de médiation se renforcent. En collaboration avec l'Envoyée spéciale

du Secrétaire général pour le Myanmar, l'Indonésie s'efforce de contribuer à l'autonomisation des femmes et des jeunes dans le processus de paix et de développement du Myanmar. En Afghanistan, l'Afghanistan-Indonésie Women's Solidarity Network (Réseau de solidarité de femmes Afghanistan-Indonésie) vise à donner aux Afghanes les moyens d'être des artisanes de la paix à tous les niveaux, en particulier au niveau local. Bien entendu, un changement durable ne peut venir que des personnes elles-mêmes et ne peut être imposé de l'extérieur. Toute assistance doit être axée sur ce dont la population a besoin pour bâtir un pays pacifique, stable et prospère.

Enfin, et c'est mon dernier point, nous devons renforcer le rôle essentiel du leadership des femmes afin de favoriser une paix durable et pérenne. Dans les opérations des Nations Unies, les femmes sont encore sous-représentées dans la plupart des rôles de direction. Seules 12 des 37 missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales des Nations Unies sont dirigées par des femmes. Comme le Secrétaire général le décrit dans son rapport (S/2022/740), il y a un important besoin de femmes à des postes de direction, surtout dans des régions comme l'Afghanistan où il y a des problèmes majeurs liés à la protection des femmes. L'Indonésie souscrit à l'idée selon laquelle il faut accorder une attention spécifique et ciblée à l'autonomisation et à la protection des femmes en Afghanistan. Leur voix doit être davantage entendue. Une façon de s'en assurer serait de créer une fonction ou un poste à l'ONU consacré aux Afghanes, qui pourrait aider tout un chacun à mieux comprendre les circonstances particulières auxquelles elles sont confrontées et à trouver des solutions concrètes et durables à ces problèmes.

Nous devons redoubler d'efforts pour accroître la participation effective des femmes à la promotion de la paix au sein du système des Nations Unies. L'Indonésie demeure résolument disposée à appuyer l'ONU dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. De fait, investir dans la résilience et le leadership des femmes, c'est investir dans un avenir durable et pacifique.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

**M. Konfourou** (Mali) : Je commence par féliciter la délégation gabonaise pour la manière remarquable avec laquelle elle dirige le Conseil de sécurité pendant ce mois d'octobre. Je note que la présidence gabonaise du Conseil aura été marquée par des activités importantes,

et le débat d'aujourd'hui en est une ; renforcer la résilience des femmes dans les régions en proie à des groupes armés est une thématique d'actualité brûlante.

Comme le Conseil le sait, mon pays, le Mali, traverse, depuis janvier 2012, une crise profonde et multidimensionnelle, dont les premières victimes innocentes restent malheureusement les femmes, les enfants et les personnes âgées. Ces couches vulnérables de notre société sont régulièrement l'objet de violences physiques, psychologiques et morales, non seulement de la part des groupes armés hors la loi, mais également d'autres organisations issues du crime organisé. Notre expérience de pays en conflit montre bien que les femmes, par-delà leur statut de victimes, ont une forte capacité de résilience. Elles sont de vraies actrices de la paix, au regard de leur rôle capital dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits. En effet, depuis le déclenchement de la crise au Mali, les Maliennes restent fortement mobilisées, à travers des associations, des organisations non gouvernementales et des coopératives, pour soutenir les populations civiles dans les domaines de la protection et de la défense des droits de la femme et des enfants, de la reconstitution du tissu social et des institutions et du dialogue et de la réconciliation entre nos communautés. Dans la même veine, les femmes du Mali continuent leur lutte contre la violence basée sur le genre, tout en poursuivant des activités génératrices de revenus dans les régions les plus reculées du pays. Véritables médiatrices locales, les Maliennes continuent de s'atteler à promouvoir le vivre-ensemble entre les communautés, en dépit d'un environnement hostile, fait d'insécurité et de pesanteurs socioculturelles.

Pour promouvoir et conforter le rôle des femmes et le leadership féminin, le Gouvernement malien a adopté une politique nationale « genre » et plusieurs mesures législatives et réglementaires, au nombre desquelles je voudrais évoquer : premièrement, la loi n°2015-052, du 18 décembre 2015, accordant aux Maliennes un quota de 30 % des postes électifs et nominatifs dans les institutions et l'administration maliennes, qui a fortement contribué à l'émergence politique des femmes au Mali ; deuxièmement, l'adoption et la mise en œuvre de la loi du 13 décembre 2017, relative à la protection des défenseurs des droits humains, avec des dispositions spécifiques en faveur des femmes rurales, notamment celles des régions affectées par l'insécurité ; troisièmement, la mise en place d'un fonds d'appui à l'autonomisation de la femme et à l'épanouissement de l'enfant ; quatrièmement, la prise en charge holistique des femmes victimes de violences liées aux conflits

par des unités créées à cet effet dans plusieurs localités ; enfin, cinquièmement, l'adoption et la mise en œuvre en cours du plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000). Je rappelle ici que le Mali, membre du Conseil de sécurité pour la période 2000-2001, a fortement soutenu l'adoption de cette résolution historique sur les femmes et la paix et la sécurité.

Enfin, au sein du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, le nombre de femmes est passé de huit à 12, sans oublier que cet accord contient des dispositions relatives à la protection des femmes et à la lutte contre l'impunité, y compris l'autonomie économique et financière de la femme, à travers notamment les activités génératrices de revenus.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement du Gouvernement malien à poursuivre les efforts permettant aux femmes du Mali de continuer à contribuer à la paix, à la réconciliation nationale, au vivre-ensemble et au développement économique et social de notre pays. Je remercie à cet égard l'ensemble des partenaires qui soutiennent nos efforts dans ce domaine, et je souhaite qu'ils continuent à accompagner nos actions à cet égard.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lituanie.

**M. Paulauskas** (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et voudrait formuler les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Tout d'abord, nous remercions le Gabon d'avoir organisé ce débat très important sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et nous remercions toutes les intervenantes de leurs exposés, notamment M<sup>me</sup> Zahra Nader, qui nous a livré un témoignage émouvant.

L'égalité des genres est un facteur essentiel pour garantir la sécurité et la stabilité d'un pays. Des éléments probants indiquent que la participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions, sur un pied d'égalité avec les hommes, offre un chemin pour parvenir à la paix durable et prévenir les conflits. Cependant, bien qu'il soit reconnu que les femmes sont essentielles à la paix et à la sécurité et malgré le fait qu'elles soient au premier rang des protestataires contre les dirigeants autoritaires, les femmes et les filles du monde entier sont toujours réprimées et attaquées et sont toujours largement sous-représentées dans la vie publique.

Tout récemment, l'Iran a été plongé dans de profonds troubles de l'ordre public avec les manifestations et les protestations déclenchées par la mort tragique de Mahsa Amini. Les Iraniennes, dans toute leur diversité, mènent le changement et réclament la justice. Les actes de violence et le recours à la force meurtrière par les autorités contre les manifestants et les défenseuses des droits humains sont choquants. Nous condamnons également le Bélarus pour avoir refusé aux femmes de nombreux droits et libertés garantis par le droit international des droits de l'homme et pour avoir emprisonné des militantes et des défenseuses des droits humains, telles que Maria Kolesnikova et Maria Rabkova, qui ont été à la tête de mouvements locaux de protestation contre l'élection présidentielle frauduleuse de 2020.

Nous sommes consternés par la répression systématique des femmes et des filles exercée par les Taliban en Afghanistan. Près de 20 millions d'Afghanes, femmes et filles, sont privées de leurs droits fondamentaux, tels que le droit à l'éducation et le droit à l'emploi. Par ailleurs, la Lituanie est profondément préoccupée par les informations concernant la situation des droits des femmes en Haïti, où des bandes armées ont largement recours au viol et à d'autres formes de violence sexuelle pour terrifier, punir et asservir les populations locales et leur infliger des souffrances. L'agression militaire brutale et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine a causé une nouvelle crise humanitaire, qui touche de manière disproportionnée les femmes et les filles. Les violences sexuelles et fondées sur le genre et le nombre croissant de cas de viols de femmes et de jeunes filles qui sont signalés en Ukraine doivent faire l'objet d'une enquête et les responsables doivent être traduits en justice.

Toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, y compris la violence sexuelle, sont profondément ancrées dans les normes culturelles et les stéréotypes de genre et contribuent indiscutablement à alimenter la discrimination fondée sur le genre, à perpétuer les inégalités entre les sexes et à empêcher les femmes de s'émanciper. Il s'agit d'un énorme défi d'adaptation pour nos sociétés, qui doit être relevé en effectuant les changements voulus et en associant toutes les parties prenantes au dialogue.

Les faits montrent également qu'en général, les défenseuses des droits humains sont plus susceptibles d'être prises pour cible par des acteurs étatiques et non étatiques, notamment sous forme de discours de haine, de harcèlement et de violence sexuelle et fondée sur le genre. Les défenseuses des droits humains sont

confrontées à des menaces supplémentaires et différentes de celles auxquelles font face les hommes, et une fois encore, ces menaces sont façonnées par des stéréotypes de genre et des perceptions sociales des femmes profondément ancrés. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/740), ces attaques sont plus susceptibles de viser le comportement personnel et la conduite morale des femmes afin de les rabaisser et de les couvrir de honte. Nous devons reconnaître que, malgré les efforts de la communauté internationale, la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être renforcée à tous les niveaux dans le monde.

La Lituanie reste déterminée à mettre en œuvre ce programme au niveau national, ainsi qu'à appuyer et à promouvoir son application à l'échelle internationale. Elle apporte un appui financier continu au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire depuis son lancement en 2016. Nous coopérons également étroitement avec des organisations non gouvernementales de défense des droits des femmes en Ukraine afin de fournir une aide humanitaire aux femmes et aux filles dans le pays et aux réfugiées ukrainiennes à l'étranger et de répondre à leurs besoins.

Nous encourageons tous les États Membres à créer et à maintenir un environnement sûr et favorable pour tous ceux qui œuvrent à la protection et à la promotion de l'égalité des sexes, y compris les artisanes de la paix, les défenseuses des droits humains et les militantes de l'égalité des sexes. Nous les appelons également à veiller à ce que l'impunité n'ait plus sa place.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante des Pays-Bas.

**M<sup>me</sup> Brandt** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé l'important débat de ce jour.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne, du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, du Groupe des Amis des femmes en Afghanistan et du Groupe des Amis de la responsabilité de protéger.

Nous voudrions faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Nous nous félicitons de l'accent mis par le débat sur la résilience et le leadership des femmes. Comme l'indique à juste titre le Secrétaire général dans son rapport (S/2022/740), et comme vient de le répéter mon

collègue du Bangladesh, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas qu'une réponse aux torts historiques et à la marginalisation, mais une occasion de faire les choses différemment. C'est l'occasion pour nous de relever les grands défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans des situations de conflit dans tellement de régions du monde, de l'Afghanistan à l'Ukraine et du Mali au Yémen.

À l'heure où les progrès en matière de droits des femmes et des filles sont remis en cause, où le nombre de conflits augmente et où les groupes armés commettent d'atroces violations des droits de l'homme, nous avons besoin d'une ONU forte et d'une action collective pour garantir la participation pleine, égale et véritable des dirigeantes, des artisanes de la paix et des défenseuses des droits humains à tous les niveaux.

Nous avons également besoin d'une action collective en matière de prévention afin de nous attaquer aux causes profondes des conflits et de l'instabilité, notamment les rapports de force inégaux, et d'éliminer les stéréotypes fondés sur le genre et les normes sociales négatives sur lesquels reposent la discrimination et l'inégalité entre les sexes. À cette fin, nous pouvons tirer des enseignements du travail effectué aux niveaux communautaire et local, par les comités de paix, par exemple. Nous pouvons tirer des enseignements des initiatives visant à impliquer les hommes et les garçons, car ils constituent une partie importante de la solution. Et nous pouvons apprendre de ces approches et de leur succès dans la désescalade des conflits émergents.

Qu'il me soit permis de citer en exemple le travail réalisé par l'un de nos partenaires avec des groupes de pasteurs au Soudan du Sud. Dans le cadre de « caravanes de la paix », des hommes et des garçons de camps pastoraux se réunissent avec des femmes, des filles et des personnes âgées pour réfléchir aux questions de genre, de participation masculine positive et de paix inclusive.

Enfin, la protection est essentielle. Il est inacceptable que les dirigeantes, les femmes œuvrant à la consolidation de la paix et les défenseuses des droits humains voient l'espace qui leur est réservé se réduire et qu'elles soient confrontées à des menaces et à des violences qui les mettent en danger physiquement et les empêchent de faire leur important travail.

Le Royaume des Pays-Bas reste fermement résolu à appuyer l'action menée par l'ONU dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, à protéger et à défendre les progrès acquis de haute

lutte en faveur des femmes et des filles dans toute leur diversité, à protéger leurs droits et à continuer à œuvrer collectivement pour que leurs voix soient entendues, que leurs contributions soient reconnues et que leur leadership soit accepté sans réserve. Saisissons cette occasion de faire les choses différemment.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Maroc.

**M<sup>me</sup> Moutchou** (Maroc) : Tout d'abord, ma délégation voudrait vous remercier, Madame la Présidente, pour l'organisation, sous la présidence gabonaise du Conseil de sécurité, de ce débat public sur une question de la plus haute importance, celle des femmes et de la paix et de la sécurité, et se félicite du choix de la thématique cette année portant sur le renforcement de la résilience et du leadership des femmes comme voie vers la paix dans les régions en proie à des groupes armés.

La résolution 1325 (2000) constitue le cadre de référence international en matière de respect et de promotion de la protection des droits des femmes dans les situations de conflit et d'édification de la paix. Elle souligne l'importance de la participation active des femmes à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix. La mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) a permis de renforcer le rôle et la contribution des femmes en période de conflit et de post-conflit, ainsi que leur capacité de faire face aux différentes discriminations et exactions dont se rendent coupables les groupes armés dans plusieurs régions du monde.

Le Maroc a procédé le 23 mars au lancement officiel de son premier plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, en appui à la résolution 1325 (2000). Ce premier plan d'action national a pour ambition globale de contribuer à la protection et au développement intégral des politiques en faveur de l'égalité hommes-femmes, sur la base de sur la résolution 1325 (2000). Le Maroc a œuvré à la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution en suivant une approche participative et inclusive, impliquant tous les départements ministériels et les institutions nationales concernés ainsi que les représentants de la société civile.

Les deux dernières années ont prouvé à la communauté internationale que désormais, nous ne faisons plus seulement face à des dangers relatifs aux conflits dans le monde, mais que les menaces, les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques, sont aussi importantes que les menaces militaires et découlant des

conflits. C'est pour cela que dans la préparation du plan d'action national, le Royaume du Maroc a opté pour une approche plus globale et intégrée en allant au-delà de la dimension purement militaire de la sécurité. L'objectif est de renforcer la résilience des femmes face aux menaces émergentes lorsque le contexte régional et international évolue constamment.

Pour répondre à ces problématiques, le plan d'action national du Maroc se base essentiellement sur trois piliers fondamentaux.

Le premier pilier repose sur le renforcement de la participation des femmes à la diplomatie préventive, à la médiation et aux opérations de maintien de la paix. En effet, dans un élan d'engagement continu pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale, le Maroc encourage et appelle au renforcement de la participation des femmes dans ces domaines, en partant de l'idée qu'une paix durable ne peut se construire qu'à travers une participation pleine, active et effective des femmes aux processus de paix.

Le deuxième pilier est celui de la promotion d'une culture de la paix et de l'égalité des genres. Dans ce cadre, le Maroc vise à renforcer les bases d'une société ouverte, conformément aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de droits humains, de tolérance, de solidarité et de rejet de la violence. À travers notamment des campagnes de sensibilisation et d'éducation, le Maroc souligne l'importance de la culture des droits humains et de l'égalité des genres en se basant sur le principe fondamental selon lequel toutes et tous, femmes et hommes, peuvent jouir de leurs droits et participent pleinement au processus de développement du pays.

Le troisième pilier repose sur l'autonomisation économique des femmes. En effet, le Maroc œuvre en faveur de l'amélioration des conditions de vie des citoyens, sans discrimination quelconque, et de la lutte contre les disparités sociales dans le but d'atteindre un développement durable et inclusif. Dans ce cadre, le Maroc place l'autonomisation économique des femmes au cœur des priorités de son plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité. Par ailleurs, le Maroc a mis en place des politiques sensibles au genre. Il a été le premier au monde à initier la budgétisation sensible au genre, qui consiste à appliquer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au volet financier des politiques publiques, ce qui permet de renforcer la participation, la résilience et le leadership des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux.

Pour conclure, ma délégation voudrait souligner que l'intégration de l'approche de genre dans les

contextes post-conflit est nécessaire en vue d'assurer, dès le début du processus de reconstruction, un développement durable et équitable, où les femmes et les hommes se partagent les ressources, les opportunités, la prise de décision et le pouvoir. Favoriser l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité demeure crucial, notamment en ce qui concerne le relèvement économique et la reconstruction, tant au niveau de la planification post-conflit, du redressement économique que du rétablissement de la gouvernance.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Niger.

**M. Ousman** (Niger) : Je tiens à féliciter le Gabon pour l'inscription à l'agenda de sa présidence du Conseil de sécurité de la pertinente et opportune thématique sur les femmes et la paix et la sécurité.

Alors que s'annonce le vingt-deuxième anniversaire de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, la communauté internationale est confrontée à la prolifération des menaces sécuritaires, dont les femmes et les filles sont malheureusement les principales victimes. En effet, le récent rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740) attire notre attention sur les souffrances indescriptibles que subissent les femmes dans les situations de conflit et d'urgence humanitaire, notamment la recrudescence des attaques contre les défenseuses des droits de l'homme et l'augmentation des violences sexuelles liées aux conflits. Ma délégation, exprimant sa profonde préoccupation suite aux 3 300 cas rapportés de violences sexuelles liées aux conflits, exhorte à davantage de coopération et de coordination pour assurer la reddition des comptes et mettre fin à la stigmatisation des survivantes de ces violences sexuelles.

Dans la perspective de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le Niger s'est doté d'un plan d'action national pour la période 2020-2024, dont les axes stratégiques s'articulent autour de la prévention, de la protection, de la participation, des partenariats et de la coordination. Ainsi, pour assurer l'implication active des groupes de femmes et des organisations de la société civile dirigées par les femmes dans les processus de paix et dans les transitions politiques, ledit plan met l'accent sur la levée des obstacles à l'implication significative des femmes dans la prévention durable des conflits et le renforcement de la cohésion sociale.

En outre, dans le but de favoriser la participation pleine et effective des femmes dans les différentes sphères de la vie publique, la loi no 2000-008 du 7 juin 2000 a institué un système de quotas dans les fonctions électives au Gouvernement et dans l'administration publique de l'État. Par ailleurs, pour garantir la paix et la prospérité, la stratégie nationale de finance inclusive sensible au genre, qui a considérablement accru l'accès des femmes à des produits et services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à moindre coût, vise l'inclusion économique de ces dernières.

Conscient que l'état de droit et l'accès à la justice sont indispensables à la construction d'une société juste et pacifique, le Niger, par le biais de la loi no 2011-042 du 14 décembre 2011 créant l'Agence nationale de l'assistance juridique et judiciaire, a rendu public, sans aucune forme de discrimination, le libre accès des citoyens à la justice.

Sur le plan international, mon pays a participé à de nombreuses initiatives visant à faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je voudrais mentionner ici la création, en collaboration avec l'Union européenne et l'Union africaine, le 2 janvier 2021, du Groupe des Amis des femmes du Sahel lors d'une réunion organisée selon la formule Arria, coparrainée par 12 membres du Conseil de sécurité, dont le Niger.

Qu'il me soit permis ainsi d'exprimer la satisfaction de ma délégation suite aux progrès notables enregistrés en matière de prise en compte de la dimension de genre dans le cadre du maintien de la paix et des opérations de paix, une dynamique qu'il convient d'encourager en ce sens qu'elle contribue à l'amélioration de l'exécution des mandats.

L'urgence climatique crée de nouveaux besoins humanitaires et exacerbe et prolonge les problèmes de développement qui existent déjà. En effet, les catastrophes naturelles liées au climat, bien que variables selon les régions, deviennent de plus en plus fréquentes, impactent négativement les droits de l'homme, perturbent les moyens de subsistance et menacent des vies dans le monde entier. Au Sahel, ensemble géographique auquel appartient mon pays, les changements climatiques, qui ont une influence négative sur les activités agricoles et pastorales, ainsi que sur les ressources en eau, sont également la cause des sécheresses extrêmes et des pluies diluviennes qui sapent les conditions de vie socioéconomiques des populations.

Dans ce contexte où la compétition pour l'accès aux moyens de subsistance attise les conflits communautaires, qui viennent se greffer aux menaces à la paix et à la sécurité liées aux activités des groupes armés terroristes, les conséquences néfastes disproportionnées sur les femmes et les filles ne peuvent être qu'évidentes. C'est l'avis du Niger que la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est indissociable des politiques gouvernementales de lutte contre les changements climatiques prenant en compte la dimension de genre.

À ce stade de mon propos, il me plaît de rappeler que mon pays a révisé sa politique nationale en matière de genre pour prendre en charge les nouveaux défis liés à l'environnement et au développement durable, dont l'axe no 3 s'intéresse à l'autonomisation des femmes et à la croissance inclusive en lien avec la gestion durable de l'environnement, la gestion des risques de catastrophe et les urgences humanitaires.

Pour conclure, les programmes et sous-programmes de la stratégie du Plan national du Niger d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole sont mis en œuvre selon une approche sensible au genre.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

**M. Mohammad** (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement le Gabon d'avoir organisé l'important débat public d'aujourd'hui pendant sa présidence du Conseil de sécurité. Je saisis cette occasion pour souhaiter à votre pays, un pays ami, Madame la Présidente, plein succès dans l'exercice de ses fonctions durant le reste de sa présidence.

Je tiens également à remercier tous les intervenants de leurs précieuses informations et à leur exprimer ma reconnaissance pour leurs réflexions sur le thème du débat d'aujourd'hui concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Notre monde est aujourd'hui confronté à des défis majeurs, complexes et interconnectés, notamment la lutte contre la propagation de pandémies telles que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la lutte contre les catastrophes naturelles, les changements climatiques, les conflits armés et les guerres persistantes, sans compter les crises économiques et financières, l'insécurité alimentaire, la famine dans certains États et d'autres défis de taille. Tous ces éléments ont une incidence directe sur les moyens de subsistance de centaines de millions de personnes, en particulier les femmes et les filles.

Nous convenons tous que la question de la promotion et de l'autonomisation des femmes est un point extrêmement important des priorités de la communauté internationale. Cependant, malgré l'intérêt bien mérité que suscite la question de l'autonomisation des femmes, nous constatons qu'il reste encore beaucoup à faire pour renforcer l'autonomie des femmes dans différents domaines.

La résolution 1325 (2000), qui a créé le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, a été un pilier essentiel des efforts multilatéraux au niveau international et un outil important pour promouvoir les efforts nationaux, régionaux et internationaux dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits, le progrès au niveau des sociétés et les progrès dans les domaines social, économique, politique et du développement.

L'histoire a montré que les femmes ont toujours été les premières victimes des guerres, des conflits et des bouleversements sociaux, politiques, économiques et d'ordre sécuritaire, et même de ceux liés aux changements climatiques. Néanmoins, elles ont démontré à maintes reprises, y compris dans le contexte de conflits armés, qu'elles conservent une admirable capacité à faire face aux difficultés et à rester résilientes dans l'adversité. Les femmes jouent un rôle important et essentiel dans la prévention et le règlement des conflits, le maintien et la consolidation de la paix, les processus politiques, l'action humanitaire et les processus de réconciliation et de médiation, ainsi que dans la reconstruction et le relèvement après les conflits et les guerres.

En dépit des engagements pris dans les 10 résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, il convient de souligner que la question dont nous sommes saisis aujourd'hui nécessite un engagement et une volonté politique plus importants afin de garantir sa pleine mise en œuvre, en particulier dans le contexte des travaux du Conseil. Nous sommes convaincus du rôle important que jouent les femmes dans plusieurs domaines, et nous soulignons que leur participation aux processus politiques et à la consolidation de la paix a un effet positif sur les résultats de ces opérations. Les statistiques et les rapports portant sur la question montrent que la participation des femmes augmente la possibilité que les accords de paix tiennent plus longtemps et soient plus durables. L'autonomisation des femmes dans les situations de crise et de conflit doit donc être un de nos principaux outils dans le cadre des processus de paix.

L'État du Koweït accorde une grande attention aux questions de la promotion et de l'autonomisation des Koweïtiennes et de la promotion et de la protection de leurs droits. À cet égard, nous réaffirmons que les Koweïtiennes continuent de réaliser des avancées chaque année, en particulier après avoir obtenu le droit politique de se porter candidates et de voter en 2005. Les Koweïtiennes participent aux processus de prise de décisions politiques depuis de nombreuses années et ont occupé de nombreux postes de haut niveau. Nous avons récemment franchi une étape démocratique à l'occasion des élections législatives, à l'issue desquelles les Koweïtiennes sont de nouveau représentées au Parlement après l'élection de deux d'entre elles. Deux femmes ont par ailleurs été nommées dans le nouveau Gouvernement. Sous la conduite des dirigeants politiques koweïtiens, nous avons récemment créé le premier ministère de la femme et de l'enfant de l'histoire du pays, dans le but de bâtir une société équilibrée et soudée fondée sur les droits des femmes et la protection des enfants contre toutes les formes de violations, d'exploitation ou d'exactions. Il a également pour but de promouvoir le rôle des Koweïtiennes dans le progrès du pays et la construction de son avenir tout en autonomisant les femmes dans divers domaines. L'État du Koweït œuvre sans cesse à l'autonomisation des Koweïtiennes et à la promotion de leurs droits civils, politiques, économiques et sociaux conformément à la Constitution du pays et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif de développement durable n° 5, sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.

Je souhaite ici rendre un vibrant hommage aux Koweïtiennes qui ont consenti des sacrifices tout au long de notre histoire, en particulier en faisant preuve d'un immense courage durant l'occupation de notre pays et jusqu'à sa libération, qui est attribuable en partie aux résolutions adoptées par le Conseil. Les Koweïtiennes ont également joué un rôle important durant la phase de reconstruction et d'édification du pays et contribué à sa renaissance sociale, et elles apportent une contribution essentielle aux efforts que déploie l'État du Koweït pour lutter contre les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Pour terminer, je tiens à souligner un aspect important du rapport du Secrétaire général publié ce mois sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740), à savoir l'examen par le Conseil du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Selon le rapport, en 2021, 69 % des décisions du Conseil comportaient des références aux femmes

et à la paix et la sécurité, soit cinq points de pourcentage de plus qu'en 2020. En outre, en 2021, le Conseil de sécurité a entendu plus de femmes que jamais auparavant, 62 femmes de la société civile ayant été invitées à prendre la parole au Conseil contre seulement 25 entre 2000 et 2015. Nous saluons ces progrès importants et félicitons les États Membres qui y ont contribué. Nous espérons que ces progrès se poursuivront afin que les voix des femmes soient entendues et qu'elles puissent participer concrètement aux travaux du Conseil.

Nous sommes fiers que la délégation des Émirats arabes unis, pays frère, qui représente actuellement les pays arabes au Conseil de sécurité, soit dirigée par une femme, avec à ses côtés une équipe de femmes diplomates, et nous saluons les efforts exceptionnels qu'elles déploient pour faire entendre les voix arabes au Conseil, notamment celles des femmes arabes.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guyana.

**M<sup>me</sup> Rodrigues-Birkett** (Guyana) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, ainsi que la République gabonaise de votre accession à la présidence, et je suis reconnaissante de l'organisation de ce débat annuel du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, sur le thème « Renforcer la résilience et le leadership des femmes, une voie menant à la paix dans les régions en proie à des groupes armés ». Je remercie de leurs présentations la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohamed, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Sima Bahous, et les autres intervenantes, et je reconnais le rôle actif qu'elles jouent dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous nous réunissons à l'heure où l'on constate une inversion des gains obtenus s'agissant de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons donc redoubler d'efforts. Le Guyana reste pleinement attaché à ce programme et à l'autonomisation complète des femmes. Nous renouvelons notre appui aux efforts qui sont menés pour renforcer la résilience et le leadership des femmes et pour remédier aux conséquences disproportionnées des conflits sur les femmes et les filles.

Dans les régions en proie à des conflits armés, les femmes continuent de faire preuve d'une immense résilience dans les circonstances les plus difficiles. Le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la question (S/2022/740) souligne certains des problèmes croissants

auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans les pays touchés par des conflits, notamment les mariages forcés et la traite, la violence et l'exploitation sexuelles, la faim aiguë et le manque d'accès aux soins médicaux. Le rapport met en évidence l'urgence de renforcer la participation des femmes à la prise de décisions, entre autres choses. Les femmes font partie de la solution et doivent participer à la prise de décisions de manière égale et vérifiable. C'est essentiel au maintien et à la pérennisation de la paix et de la sécurité internationales.

Mais pour renforcer la résilience et le leadership des femmes, nous devons lutter contre les obstacles existants. Le degré de participation des femmes aux institutions de gouvernance est l'un des principaux indicateurs du renforcement du leadership et de la résilience au service de la paix. Au Guyana, nous avons renforcé et continuons de promouvoir la participation politique, le leadership et la représentation des femmes à tous les niveaux de gouvernance. À l'échelon international, nous continuons de promouvoir l'inclusion et l'autonomisation des femmes, tout en contribuant aux activités d'aide humanitaire menées pour protéger les femmes et les enfants. Le Guyana a par ailleurs régulièrement montré son ferme appui au programme pour les femmes et la paix et la sécurité par la création et la mise en œuvre de mécanismes qui visent à amener les femmes à participer pleinement et sur un pied d'égalité à la prévention des conflits et aux processus de rétablissement de la paix. Ceux-ci portent notamment sur les questions de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, ainsi que sur la promotion d'une plus large participation des femmes à tous les niveaux en matière de prévention et de réduction de la violence et des conflits armés.

Une approche intersectorielle du genre est impérative si nous voulons aborder véritablement la question de la participation des femmes à la paix et à la sécurité. Il existe déjà des cadres solides, notamment le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous devons mener ensemble une action collective pour veiller à ce que ces obligations soient appliquées.

En conclusion, la Guyane est prête à soutenir tous les efforts constructifs en faveur de la promotion des femmes dans tous les domaines afin d'édifier un avenir meilleur pour tous.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

**M<sup>me</sup> Shapir Ben Naftaly** (Israël) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter le Gabon pour son accession à la présidence du Conseil.

Israël a entériné la résolution 1325 (2000) en 2005, a nommé un Envoyé spécial pour traiter de la question et travaille main dans la main avec des partenaires de premier plan pour mettre en œuvre la résolution.

Israël a été le troisième pays au monde à confier à une femme, Golda Meir, les plus hautes responsabilités politiques en tant que Première Ministre. L'égalité des sexes est inscrite dans la Déclaration d'indépendance d'Israël.

Israël a toujours été convaincu que les femmes doivent participer pleinement à la prévention des conflits, au règlement des différends, aux processus de paix et aux négociations, au maintien de la paix et à la reconstruction après les conflits. C'est pourquoi Israël a démontré à de nombreuses reprises son engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité à tous les niveaux – local, national et international.

Le terrorisme et la guerre sont des phénomènes mondiaux auxquels, malheureusement, le peuple israélien est régulièrement exposé. Les habitants de nombreuses villes du sud d'Israël ont dû faire face aux effets à long terme des attaques menées par des organisations terroristes, notamment le Hamas et le Jihad islamique palestinien, tant dans des situations d'urgence que dans leur vie quotidienne.

Cela a accru la nécessité d'établir un modèle unique en son genre qui soutienne à la fois ces communautés dans leur ensemble et chacun de leurs membres à titre individuel. La Israel Trauma Coalition, en partenariat avec les autorités israéliennes compétentes, a ainsi créé cinq centres de résilience dans le sud d'Israël, qui fournissent des soins aux individus comme aux familles et renforcent la préparation des autorités locales aux situations d'urgence et aux menaces à la sécurité.

La résilience se mesure en temps de conflit, mais se construit en temps de paix. Au centre Beit Hagefen, situé à Haïfa, des groupes de femmes chrétiennes, musulmanes et juives se réunissent régulièrement pour se former en tant que volontaires afin d'aider la collectivité en cas d'urgence. Ces femmes issues de milieux divers se voient enseigner des outils pratiques, tout en renforçant leur résilience. Un autre groupe composé de femmes bédouines et juives orthodoxes organise régulièrement des réunions pour enrichir le discours

commun. Par leurs récits, tant personnels que collectifs, ces femmes contribuent à instaurer la confiance et à renforcer les canaux de communication. Ce sont ces canaux qui permettent le dialogue au moment où il est le plus nécessaire.

Au fil des ans, les événements et les urgences qui ont fait un grand nombre de victimes en Israël ont fait apparaître la nécessité d'un ensemble de soins complet et multidisciplinaire fondé sur une coopération intersectorielle et une approche en amont de la préparation aux situations d'urgence. Israël est prêt à poursuivre ses efforts pour améliorer la participation des femmes au règlement des conflits et au renforcement de la résilience.

L'Agence israélienne pour la coopération internationale au développement, MASHAV, met en œuvre des programmes pour stimuler le développement socio-économique et développer les capacités des femmes dans le monde entier. Ces programmes, qui mettent l'accent sur l'autonomisation au moyen de l'agriculture, de l'entrepreneuriat et de la technologie, ainsi que sur le développement global du système de soins de santé, visent à lutter contre l'inégalité de genre et à traiter des aspects essentiels du développement durable.

Les organisations de la société civile israélienne fournissent également une aide humanitaire et des orientations pour promouvoir la résilience globale des femmes. Plus récemment, une série de programmes de formation de ce type a été mise au point et menée en Israël à l'intention de professionnels ukrainiens. Ces programmes fournissent les outils nécessaires pour renforcer la résilience grâce aux méthodes israéliennes de gestion des traumatismes dans les écoles et les communautés.

La participation des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité est indispensable et doit être davantage encouragée. Pourtant, hélas, de nombreuses femmes dans le monde se battent encore pour leurs droits humains les plus fondamentaux. Le régime iranien est coupable de graves atteintes aux droits humains à l'encontre de sa propre population, en particulier les femmes et les filles. La négation brutale des droits des femmes par le régime iranien et la répression effroyable de celles et ceux qui protestent contre cette brutalité, entraînant la mort de centaines de manifestants aux mains de la police iranienne, contreviennent directement aux principes fondamentaux des droits de l'homme et à la Charte des Nations Unies.

Il existe une corrélation indéniable entre l'inclusion et l'instauration d'une paix durable à long terme. Israël est désireux de partager ses connaissances et son expertise dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité partout dans le monde.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Boivin.

**M<sup>me</sup> Boivin** : Au nom du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), je souhaite remercier le Conseil de sécurité de nous avoir accordé l'opportunité de participer au débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

Alors que nous nous réunissons pour rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous constatons que la dynamique créée il y a 20 ans est plus importante que jamais. Dans les situations de conflit armé, les préjudices liés au genre, y compris la violence sexuelle, restent monnaie courante. Aujourd'hui, la communauté internationale doit réaffirmer avec fermeté son engagement à faire progresser la situation des femmes et des filles en période de conflit.

Nous savons que l'inégalité entre les sexes aggrave l'impact des conflits sur les femmes, qui disposent souvent de moins de ressources financières pour se remettre de leurs traumatismes et des dommages causés à leurs biens ; sont plus susceptibles d'être victimes de discrimination en raison d'un traumatisme ou d'un handicap ; peuvent rencontrer davantage d'obstacles pour accéder aux soins médicaux ; et sont moins impliquées dans les décisions relatives à la fourniture de l'aide humanitaire. Nous savons que les opérations militaires ne sont donc pas équitables pour les femmes et les filles.

Les parties à un conflit armé doivent mieux tenir compte de cette inégalité. S'agissant de l'incidence différenciée de la conduite des hostilités, l'analyse des questions de genre peut faire apparaître des écarts importants en ce qui concerne les conséquences néfastes qu'ont les hostilités sur les femmes et sur les hommes. Ces tendances sont prévisibles. Les opérations militaires devraient être éclairées par des données concrètes concernant leurs effets sur les femmes et les filles.

Comme indiqué dans notre récent rapport, nous pensons que la prise en compte des questions de genre dans l'application et l'interprétation du droit international humanitaire est indispensable pour progresser vers

l'atténuation des préjudices causés aux femmes et aux filles dans les conflits armés. Plus précisément, le droit international humanitaire exige des parties à un conflit armé qu'elles évaluent et prennent des mesures pour réduire les dommages prévisibles causés aux civils dans le cadre de la mise en œuvre de leurs obligations. Selon nous, ces dommages ont plus de chances d'être évalués avec précision s'il sont considérés sous l'angle du genre.

La prise en compte des questions de genre est cruciale, non seulement pour faire respecter le droit international humanitaire et les principes d'humanité et d'impartialité, mais aussi pour pouvoir intervenir de manière efficace, car elle nous aide à identifier les forces des personnes, leurs capacités et leurs mécanismes d'adaptation.

Nous avons vu à maintes reprises les femmes assumer des rôles nouveaux en temps de guerre, et le faire avec force et détermination. Tandis que les hommes restent les plus susceptibles d'être blessés ou tués, de disparaître ou d'être détenus, les femmes, elles, deviennent le principal soutien de famille et se muent en dirigeantes et en militantes à la recherche de leurs proches. Et cela vient s'ajouter aux tâches domestiques traditionnelles et à d'autres formes de travail non rémunéré ou non reconnu.

La capacité des femmes de s'adapter et d'assumer de nouveaux rôles est déterminante pour la stabilité et la protection de leurs communautés. Nous ne pouvons pas renforcer véritablement la résilience sans prendre en compte les questions de genre, aussi bien en termes de difficultés que de perspectives, en particulier en période de conflit et de trouble. C'est pourquoi le CICR s'est engagé à poursuivre ses efforts pour mieux cerner la manière dont la prise en compte des questions de genre dans tous les domaines de son travail peut l'aider à mieux remplir son mandat.

Nous avons tous un rôle à jouer dans la lutte contre l'incidence différenciée des conflits armés sur les femmes, et le CICR entend bien faire sa part. Il est encourageant de constater que plusieurs États ont pris des mesures concrètes pour mettre en œuvre leurs engagements relatifs au droit international humanitaire énoncés dans les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité. Et nous leur demandons de faire plus.

Avant tout, nous demandons aux États de redoubler d'efforts pour garantir que l'interdiction formelle des violences sexuelles faite par le droit international humanitaire soit intégrée dans le droit national et la doctrine et la formation militaires. Nous recommandons également aux États de tenir compte des questions de

genre dans l'application du droit international humanitaire dans leurs plans d'action nationaux et toutes les autres politiques pertinentes qui relèvent du droit international humanitaire.

Nous sommes prêts à appuyer les États dans ce processus et à travailler avec eux pour mieux protéger, soutenir et autonomiser les femmes et les filles touchées par un conflit armé.

**La Présidente** : La représentante de la République islamique d'Iran a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

**M<sup>me</sup> Ershadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation n'avait pas l'intention de faire une autre déclaration sur cette question étant donné que la séance a déjà duré toute la journée, mais puisque la représentante du régime israélien, dans sa déclaration, a une fois de plus détourné cette instance et s'est écartée du sujet principal dont est saisi le Conseil de sécurité en formulant des allégations sans fondement contre mon pays, je me sens obligée d'y répondre.

Ce comportement ne nous surprend pas, et ce pour deux raisons. Premièrement, la stratégie du régime israélien a toujours impliqué la tromperie et le recours au mensonge. Son objectif infâme est clair : dissimuler les politiques expansionnistes, déstabilisatrices et terroristes du régime sioniste dans la région et détourner l'attention des terribles atrocités qui continuent d'être commises en Palestine occupée, en particulier contre les Palestiniennes.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité ne s'est pas acquitté du mandat que lui confère la Charte des Nations Unies pour prendre des mesures face aux crimes internationaux, y compris aux crimes contre l'humanité, aux crimes de guerre et aux actes d'agression commis par ce régime contre le peuple palestinien et d'autres pays de la région. Cela est dû au fait qu'un membre permanent du Conseil de sécurité a donné carte blanche au régime israélien. L'inaction et le silence du Conseil de sécurité encouragent donc le régime israélien à commettre de nouveaux crimes odieux.

Il n'est donc pas surprenant que le régime d'apartheid israélien participe à une séance aussi importante que celle d'aujourd'hui et parle des droits des femmes et des filles, alors que les Palestiniennes continuent de souffrir en raison de l'occupation qui dure depuis des décennies, ainsi que des politiques et pratiques coloniales et d'apartheid que le régime israélien applique en Palestine occupée. La représentante du régime israélien aurait dû parler des innombrables Palestiniennes qui ont été victimes des atrocités de son régime à Gaza et dans d'autres régions de la Palestine occupée.

Nous exhortons le Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités et à manifester sa préoccupation par des actes plutôt que par des discours, en contraignant le régime d'apartheid israélien à mettre fin à ses crimes odieux et à ses brutalités contre les Palestiniens, et en particulier contre les Palestiniennes.

*La séance est levée à 19 h 55.*